



VILLES ET UNIVERSITÉS
Réussir
ensemble !



Éditorial de Caroline Cayeux, présidente de Villes de France	1
Les organisateurs	2
Objectifs du colloque	4
Enjeux	4
Démocratisation en danger !	6
Programme du colloque Villes et Universités : Réussir ensemble !	7
Compte rendu des interventions	8
<i>Ouverture</i>	8
<i>L'excellence n'est pas une question de taille !</i>	
<i>Panorama du système universitaire dans les pays voisins européens</i>	11
<i>Universités et Territoires : ouverture sociale et performance</i>	16
<i>Rationalisation-Proximité : quel équilibre souhaitable ?</i>	24
Villes de France et Enseignement supérieur	36
<i>45 villes infra-métropolitaines siège d'université</i>	37
<i>164 villes infra-métropolitaines siège d'antennes</i>	38
<i>Tout l'enseignement supérieur en un clic !</i>	41
Sélection d'écosystèmes performants	
<i>Université du Littoral Côte d'Opale : une excellence ancrée dans les spécificités maritimes du territoire</i>	42
<i>Université de Haute-Alsace : la révolution industrielle de quatrième génération est en marche</i>	44
<i>Université Savoie Mont Blanc : la montagne au cœur de la recherche et de l'innovation</i>	45
<i>Université du Maine Le Mans – Laval : leader mondial dans la science du son</i>	46

Editorial

Enseignement supérieur et recherche (ESR) sont deux activités essentielles pour le rayonnement de la France, le dynamisme de ses territoires, et l'élévation du niveau de qualification de leurs populations.

La proximité des acteurs (élus des villes et agglomérations, présidents d'université, chefs d'entreprise) dans les territoires infra-métropolitains a favorisé, depuis une trentaine d'années, l'éclosion d'écosystèmes performants socialement et économiquement.

En améliorant la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, en élevant le niveau de qualification supérieure de la population, l'université crée des dynamiques de long terme qui innervent et valorisent les territoires et ses acteurs. Le dynamisme économique local, la compétitivité des entreprises et des industries, sont alimentés par les activités de recherche et les transferts de technologie.

Mais, dans un paysage en pleine reconfiguration tant au niveau universitaire (constitution des communautés d'universités et d'établissements, fusions) qu'au niveau territorial (métropoles, nouveau découpage régional, loi NOTRe, etc.), le système national français peine à concilier les enjeux de proximité d'une formation soucieuse de répondre à la demande sociale et les exigences d'excellence de la recherche.

Face à l'urgence d'instaurer un nouvel équilibre, l'association nationale d'élus Villes de France et le réseau des présidents des Petites et Moyennes Universités ont décidé d'organiser, le 12 juin 2015, le colloque national « Villes et Universités : Réussir ensemble ! ».

Ensemble, villes et universités demandent une reconnaissance de leurs rôles et missions, et souhaitent ouvrir, avec les acteurs concernés, des pistes visant à renforcer les synergies et conforter les dynamiques d'innovation et de réussite pour tous : mise en réseau des sites, articulations des dispositifs, partenariats des acteurs et répartition des financements.

Le succès des sites universitaires dans les villes infra-métropolitaines tient à un investissement fort, continu et volontaire des élus des villes et des agglomérations, et des présidents d'université qui favorisent un rapprochement entre les besoins des entreprises et les formations supérieures dispensées sur leur territoire. Ils jouent le rôle de facilitateur, et favorisent la mise en cohérence entre tissu économique local et offre de formations. Ils œuvrent à l'optimisation de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Les écosystèmes et interactions promus par les villes et les universités permettent de développer l'emploi, d'initier de nouvelles formations, de soutenir la compétitivité économique des entreprises et des industries. Ils renforcent, enfin, la qualité de vie de tous.

Caroline CAYEUX

Sénateur-maire de Beauvais

Présidente de la CA du Beauvaisis

Présidente de Villes de France

VILLES ET UNIVERSITÉS : RÉUSSIR ENSEMBLE !

Les organisateurs

Villes de France

Présidée par Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, Villes de France, association d'élus pluraliste, représente et accompagne les villes et agglomérations de taille infra-métropolitaine du territoire national dont elles forment l'armature urbaine. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française. Villes de France porte l'identité de ces territoires et défend leurs intérêts dans les débats de l'aménagement du territoire. Villes de France informe ses adhérents, réalise les études dont ils ont besoin, organise les événements qui les font connaître, valorise les positions communes sur les sujets majeurs pour la « qualité de ville ».

La question de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les villes infra-métropolitaines, qui accueillent la moitié des effectifs étudiants, constitue l'un des piliers fondateurs de la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) créée en 1988, qui est devenue, le 19 juin 2014, Villes de France.

Sièges de 45 universités et de 164 antennes universitaires, les villes infra-métropolitaines et leurs groupements accueillent 54,5% des effectifs d'étudiants, soit 1,3 million d'étudiants. La qualité des conditions d'études favorise la réussite tandis que la proximité facilite l'insertion professionnelle des jeunes. Les maires et présidents d'intercommunalité développent depuis plus de trente ans des politiques volontaires qui visent à garantir la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et à faciliter l'innovation et le transfert de technologies en direction du tissu économique local.



Réseau des Présidents des Petites et Moyennes Universités (PMU)

Quinze présidents d'universités pluridisciplinaires, hors santé, ont décidé de se regrouper en réseau afin de partager leurs expériences et réussites, de promouvoir leurs établissements et d'affirmer leur rôle majeur dans le développement des territoires infra-métropolitains.

Lancé fin janvier 2014, ce réseau regroupe les universités de : Angers, Artois (Arras), Bretagne Sud (Lorient-Vannes), Haute-Alsace (Mulhouse), La Réunion, Le Havre, Littoral Côte d'Opale (Boulogne, Calais, Dunkerque, Saint-Omer), Le Maine (Le Mans, Laval), Nîmes, Pau et les pays de l'Adour (Pau, Anglet, Bayonne, Mont-de-Marsan, Tarbes), Perpignan, Poitiers, Savoie Mont Blanc (Chambéry, Annecy), Toulon et Valenciennes. Les idées qu'il porte dépassent ce groupe initial, comme l'atteste sa tribune « Universités et territoires. Les 12 propositions des Universités de Recherche et de Formation », signée fin juin 2015 par 23 présidents.

Les Petites et Moyennes Universités jouent un rôle déterminant dans la stratégie de dynamisation du tissu industriel et des services de leurs territoires respectifs qui s'y adossent avec volontarisme. Elles sont porteuses d'innovation, d'essor économique et de promotion sociale, de mutations culturelles et de développement durable des territoires.

Elles favorisent l'accessibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que la réussite et l'insertion professionnelle de leurs étudiants et contribuent fortement à l'interdisciplinarité et donc à la recherche aux interfaces, grâce à leur taille et à la proximité entre les laboratoires. Elles ont souvent été les initiatrices de pratiques novatrices aujourd'hui reconnues, telles la professionnalisation des formations, la mise en place de formations universitaires en apprentissage, la spécialisation progressive en licence, le travail par projets ou le tutorat...



Objectifs du colloque

Cette journée d'échanges et de débats s'était donnée les objectifs suivants :

- **Valoriser les initiatives et communiquer de façon positive sur la dynamique liée aux interactions entre les acteurs** (ESR, CL, Tissu économique) dans les villes et agglomérations infra-métropolitaines.

Ce qui implique de mettre en exergue la qualité des sites d'enseignement supérieur en villes infra-métropolitaines. Avec un focus sur -les universités (formation, recherche, valorisation) :

- Qualité des conditions d'études, réussite, insertion professionnelle.
- Valorisation de la recherche, transfert de technologie, développement économique.
- Attractivité.

Donner des exemples d'écosystèmes emblématiques et de bonnes pratiques (travail partenarial entre les acteurs : élus et agents, représentants des établissements, acteurs du monde économique...).

- **Informé, échanger sur l'avenir de l'enseignement supérieur, en particulier des universités**, dans le contexte des réformes successives (loi Fioraso de juillet 2013, dernière en date) et de la réorganisation territoriale française (loi MAPTAM, NOTRe, loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions). Soit un mouvement de rationalisation-concentration (cf. regroupements d'établissements fusionnels ou pré-fusionnels et nouvelle carte régionale) dans un contexte de raréfaction des moyens publics.

- **Sensibiliser, alerter, sur les difficultés** rencontrées par les villes-agglomérations et les universités : gouvernance des établissements et des regroupements ; financement de l'ESR (y compris le CPER 2015-2020), difficultés budgétaires des universités ; sollicitations financières croissantes à l'égard des collectivités locales ; compétition entre les collectivités. Des difficultés qui comportent notamment le risque de l'instauration d'un enseignement supérieur à deux vitesses : confiner le niveau licence (L) dans les villes infra-métropolitaines, concentrer les niveaux master (M) et doctorat (D) ainsi que la recherche et la valorisation dans les métropoles.

- **Plus largement, réfléchir sur la question territoriale contemporaine.** Les territoires ne sont pas isolés, et il est indispensable que les stratégies locales ne soient plus fondées sur une concurrence entre les collectivités mais sur la complémentarité et la mise en réseau, facilitées par les technologies de l'information et de la communication. Garantir l'égalité des citoyens et des territoires ne peut se faire sans une prise en compte des spécificités économiques, culturelles et sociales de ces territoires. Les universités de proximité, qui maillent le territoire, jouent un rôle de levier et de catalyseur du développement économique, social et culturel, souvent en partenariat avec les organismes de recherche, et en complémentarité avec les autres structures d'enseignement supérieur. Les exemples sont nombreux. Pourtant dans un paysage universitaire en pleine recomposition, la logique de concentration est trop souvent associée à la qualité des activités d'enseignement supérieur. Pareil raisonnement oublie que la grande taille et l'indifférenciation induisent des dysfonctionnements et des surcoûts.

Les universités de proximité permettent aux territoires infra-métropolitains et à leurs habitants de bénéficier de la dynamique liée à la société de la connaissance. Elles leur donnent la possibilité d'accéder aux compétences et aux expertises tout en favorisant les interactions entre les acteurs. Les écosystèmes, auxquels les universités contribuent activement, sont des leviers du développement intégré des territoires.

Les organisateurs du colloque demandent qu'une attention plus grande soit portée aux ressources territoriales et aux écosystèmes qui réussissent. Il convient de les écouter et de les entendre lorsqu'ils expriment la quête d'une autre vision de la vie sociale et du développement, plus proche des hommes.

Enfin, l'écosystème universitaire a lui aussi besoin de diversité pour se renouveler en permanence. Ce qui compte, ce n'est pas la taille d'un établissement, mais son projet, sa capacité à le mener à bien, à innover et à réussir. Or, des universités non métropolitaines, en synergie avec leur territoire ont démontré leurs aptitudes tant sur le plan de la formation, de la recherche que de la valorisation. Les interactions organisées entre elles et leur milieu socio-économique ont produit de la croissance et de l'emploi, et permis un développement partagé au profit des familles et de leurs enfants.

Enjeux

Démocratisation / Réussite / Insertion

Au regard des **objectifs de Lisbonne** qui visent, entre autres, à ce que 50% d'une classe d'âge soient diplômés de l'enseignement supérieur, il est indispensable de **poursuivre la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur**. Cet objectif implique une diffusion des formations post-bac dans les villes infra-métropolitaines afin de concourir à l'élévation du niveau de connaissance et de qualification de la population. **La proximité permet l'accès aux formations supérieures à des jeunes qui n'auraient pu suivre de cursus pour des raisons principalement financières.** L'enseignement supérieur dans les villes infra-métropolitaines fait la part belle à l'ouverture sociale. Le taux d'étudiants boursiers y est bien supérieur à la moyenne nationale : 38% de boursiers à Agen, 50% à Castres et Albi, 62% à Béziers – soit plus du double de la moyenne nationale !

Les sites d'enseignement supérieur et de recherche dans les villes infra-métropolitaines procurent une forte valeur ajoutée : des cursus attractifs préférables aux formations passe-partout, une cohérence entre l'offre de formations et l'économie locale, une inscription dans un véritable parcours pour que les jeunes soient enclins à rester sur le territoire et à y trouver, voire à y créer, leur emploi.

Attractivité / Compétitivité / Innovation / Transfert

Les universités sont un des foyers de l'économie de la connaissance et de l'innovation. La pertinence et la réactivité des formations comme de la recherche constituent un critère essentiel de compétitivité de l'économie française. **Le tissu économique des villes infra-métropolitaines et de leurs intercommunalités** est caractérisé par un réseau dense de PME-PMI et ETI qui ont besoin d'évoluer dans un « territoire intelligent » pour innover et rester compétitives.

La proximité favorise un rapprochement entre milieu économique et milieu académique, permettant une mise en cohérence entre besoins des entreprises et offre de formations tout au long de la vie, allant dans le sens d'une optimisation de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et de la prise en compte des évolutions des compétences.

Les implantations d'enseignement supérieur et de recherche constituent un soutien au tissu économique en formant les jeunes, en créant des emplois qualifiés dont les entreprises ont besoin. Étant au plus près des filières locales de l'industrie et des services, elles constituent un acteur majeur du transfert de technologie. Et, réciproquement, la proximité au milieu économique est un atout pour la recherche en procurant des terrains d'expérimentation, source de financements mais surtout permettant de faire remonter la demande économique et sociale. La compétitivité et l'innovation dépendent ainsi largement du dialogue et des partenariats engagés par les collectivités locales, les entreprises et les structures d'enseignement et de recherche fondamentale et appliquée. La mise en place d'une gouvernance partenariale et locale est essentielle pour favoriser l'anticipation, la réactivité et la cohérence avec les évolutions économiques et sociétales.

Les écosystèmes et interactions promus par les villes, leurs intercommunalités, les universités et les acteurs économiques permettent de développer l'emploi, d'initier de nouvelles formations, de soutenir la compétitivité économique des entreprises et des industries. Au final, ils renforcent le dynamisme global et la qualité de vie de tous.

Mise en œuvre de la loi Fioraso / Avenir de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- La nouvelle carte des formations, corollaire de la formule bac +3/bac -3, annonce-t-elle un regroupement du niveau bac +3 (BTS, CPGE, DUT, Licence professionnelle, Licence) avec une dissémination plus ou moins fine sur tout le territoire, ce qui reviendrait à concentrer le M et le D dans les seules métropoles ? Est-ce un modèle souhaitable ? Souvent les formations originales naissent dans les PMU puis, le succès venu, les universités métropolitaines se les approprient. Il convient de conserver l'écosystème complémentaire en permettant aux PMU de proposer des formations originales de haut niveau, en lien avec leur territoire.

- La construction des Communautés d'Universités et d'Établissements (ComUE), nouveaux ensembles de nature pré-fusionnelle qui se voulaient plus forts et plus lisibles à l'international, risque d'amoindrir le lien avec les territoires et leurs milieux socio-économiques. En effet, la loi Fioraso du 23 juillet 2013 privilégie les structures sur les projets, allant ainsi à contre-sens des stratégies adoptées par les pays les plus avancés où la souplesse et l'agilité sont recherchées, pas la taille. De plus, les ComUE n'apparaissent finalement pas dans les classements internationaux, ce qui remet en cause un des principaux fondements de leur création.

D'ici à début 2016, 25 regroupements d'établissements auront vu le jour : 20 COMUE et 5 associations, dont 4 préfigurant ou actant des fusions : Strasbourg, Lorraine, Aix-Marseille, Clermont-Ferrand.

La coordination territoriale de l'offre de formation sera organisée par le seul établissement issu du regroupement.

Désormais un seul contrat pluriannuel d'établissement sera conclu entre le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et l'établissement issu du regroupement. Ce dernier aura la charge de redistribuer les moyens qui lui seront versés par l'État, comme c'est déjà le cas avec les « postes » octroyés. La réalité observée sur le terrain n'est pas sans soulever de vives inquiétudes. Comment seront « traitées » les universités infra-métropolitaines et les « antennes » au sein de ces regroupements ? Quels moyens financiers et humains leurs seront attribués ?

- L'autonomie des universités n'existant pas réellement en France, quel sens donner à l'action publique ? Il n'y a pas de cohérence évidente entre les regroupements académiques encouragés, la régionalisation annoncée de l'ESR fondée sur une carte renouvelée et la volonté du jury de l'IDEX. Les stratégies de formation (diffusion) et de recherche (concentration) s'inscrivent dans des logiques tellement différenciées qu'elles souffrent d'un manque de cohérence entre elles. Globalement, l'État privilégie une entrée fondée sur la gestion financière à court terme, manifestement en contradiction avec une activité de service public qui se projette sur le long terme.

Financement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- Dotations des universités : les moyens octroyés par l'État sont-ils à la hauteur des enjeux ? La France est entrée dans une période de contrainte financière forte et durable. La tentation pourrait être grande de faire des économies sur les PMU, souvent déjà sous-dotées, au profit des établissements métropolitains et ce, en dépit du nombre croissant d'étudiants qu'accueillent les PMU. Il convient de rétablir la confiance et d'établir l'équité.

- À la rentrée de septembre 2014, l'insuffisance des moyens a généré une dégradation des conditions d'accueil des étudiants : tirage au sort, en STAPS notamment ; étudiants plus nombreux en groupes de TD et de TP ; baisse du nombre d'options, diminution des heures voire fermeture de formations... S'il y a rarement des fermetures brutales de formations, car elles suscitent de vives réactions, on observe une diminution des volumes horaires et du nombre d'options dans beaucoup de filières.

À Versailles, Paris 1 ou encore Lille 2, on annonce clairement les choses : des plans de réduction du coût de l'offre de formations d'environ 10% sont engagés. Même tendance à Montpellier 3 et au Havre. « *Ce sont les enseignements qui ne sont pas le cœur de métier des formations qui ont été impactés* », précise le président de l'université du Havre. Il en va ainsi de la formation à la recherche documentaire, les langues, les projets professionnels, des unités d'enseignement libre (UEL). L'étudiant a perdu la possibilité d'avoir une ouverture sur une autre discipline, au premier semestre de L1 en tout cas. À l'université de Bourgogne, des réductions d'horaires ont été décidées : -20h en L1, -40h en L2, -20h à -70h en L3... Une tendance qui va à l'encontre de la spécialisation plus progressive en premier cycle pourtant exigée par le ministère.

Plusieurs universités ont fait le choix d'augmenter le nombre d'étudiants en TD. Désormais, la taille des TD excède systématiquement le nombre de 40 étudiants. La baisse de

l'encadrement est la pire des conséquences pour les étudiants. Des TD en petits groupes sont transformés en cours magistraux, du contrôle continu disparaît, le nombre d'heures des formations est réduit...

- De façon croissante, les collectivités locales sont sollicitées par les établissements en quête de soutiens financiers. Or les moyens de ces collectivités, qui voient affluer les demandes, sont de plus en plus contraints.
- En ce qui concerne les CPER 2015-2020, les financements en direction de l'ESR sont en forte diminution, et leur fléchage n'est pas toujours très clair. En outre, le devenir des CPER une fois la nouvelle carte régionale en place n'est pas connu.

Gouvernance de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- Si la loi du 22 juillet 2013 donne aux Régions un rôle de chef de file, il n'en demeure pas moins que les villes infra-métropolitaines et leurs intercommunalités ont une antériorité d'action et de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. La variété des stratégies et des interventions des collectivités locales conduit à s'interroger sur quelle est, ou sera, la coordination des compétences et des financements en matière d'enseignement supérieur, d'innovation et de recherche ?
- La place des villes et des intercommunalités infra-métropolitaines dans la gouvernance des regroupements

d'établissements (fusion, communauté d'universités et établissements – ComUE –, association) n'est pas satisfaisante : hors les métropoles et les conseils régionaux, aucune place n'est assurée pour les collectivités locales, en particulier les villes et intercommunalités, qui financent pourtant les établissements d'enseignement supérieur et la vie étudiante.

Face au processus annoncé de polarisation de l'économie mondiale autour des métropoles qui concentrent une part considérable de la richesse, du savoir et du pouvoir, les organisateurs soutiennent qu'à l'heure de la mise en réseau par les technologies de l'information et de la communication, il existe, plus qu'autrefois, une place pour un développement différent qui observe des dynamiques en dehors des métropoles et joue de la complémentarité entre les échelles. Allons ensemble vers « *l'association des bonnes volontés et la solidarité des intelligences* » comme l'écrivait Lucien Poincaré, frère cadet de Raymond et cousin d'Henri, par ailleurs ancien recteur de l'académie de Chambéry (1862).

DÉMOCRATISATION EN DANGER

Depuis sa création en 1988, la Fédération des Villes Moyennes, devenue Villes de France, n'a cessé de mettre en lumière le rôle irremplaçable des sites universitaires de proximité qui accueillent un taux de boursiers bien supérieur à la moyenne nationale et au sein desquels les taux de réussite sont meilleurs que ceux relevés dans les universités des métropoles. Les sites de proximité offrent un cadre d'étude idéal avec des effectifs à taille humaine, une grande disponibilité des enseignants, des locaux et du matériel de qualité.

Villes de France est attachée à l'égalité des territoires en matière d'enseignement supérieur et de recherche qui est le corolaire de l'égalité des chances, conditions *sine qua non* de la cohésion sociale et gage d'insertion professionnelle réussie. Or, le constat est sans appel : une inégalité demeure entre les territoires, source d'injustice sociale en matière d'accès à l'enseignement supérieur. Dans une note d'information publiée en février 2014, la Direction de l'évaluation, de la prospective, et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale souligne qu'au moins 20% des 25-64 ans ont, au mieux, étudié au collège ou à l'école primaire en Picardie, Champagne-Ardenne, Haute et Basse Normandie et dans le Nord – Pas-de-Calais. Alors qu'en Bretagne et Midi-Pyrénées le pourcentage s'établit à 13%.

Il est également mis en évidence que l'Île-de-France se détache des autres régions par une proportion de 25-64 ans diplômés de l'enseignement supérieur long de 27%, soit dix points de plus que la deuxième région : Midi-Pyrénées (17%).

À l'opposé, la Guyane, la Réunion, la Guadeloupe et la Champagne-Ardenne comptent moins de 10% d'habitants dotés d'un diplôme d'enseignement supérieur long. L'idéal républicain ne doit pas être qu'une formule incantatoire !

La prévalence des diplômes d'enseignement supérieur parmi les 25-64 ans présente des disparités accusées entre régions. Seules quatre régions comptent plus de diplômés de l'enseignement supérieur que la moyenne (30%) : l'Île-de-France, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et PACA. Les quatre régions d'outre-mer, le Nord – Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon, la Corse, la Picardie et Champagne-Ardenne cumulent des difficultés d'emploi et un faible niveau d'éducation de leur population.

Dans leur rapport d'évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes, présenté en janvier 2014 à l'Assemblée nationale, Régis Juanico, député de la Loire, et Jean-Frédéric Poisson, député des Yvelines, soulignent « *les pannes prolongées de l'ascenseur social* » auxquelles sont confrontées les jeunes générations. Selon la dernière enquête FQP (formation et la qualification professionnelles), 52% des hommes de 40 à 59 ans fils de cadres supérieurs étaient eux-mêmes cadres supérieurs et 46% des fils d'ouvriers étaient eux-mêmes ouvriers. Pour favoriser la mobilité sociale des jeunes, les deux rapporteurs formulent de nombreuses propositions dont certaines concernent les études supérieures : favoriser la réussite dans les parcours universitaires et valoriser les compétences dans la formation initiale.

PROGRAMME

VILLES ET UNIVERSITÉS : RÉUSSIR ENSEMBLE !

Colloque animé par : Jean Dumonteil, directeur des Editions du Secteur Public

10h00 Ouverture

Frédéric Leturque, maire d'Arras, membre du Bureau de Villes de France
Yves Jean, président de l'université de Poitiers

10h30 L'excellence n'est pas une question de taille !

Panorama du paysage universitaire chez nos voisins européens

- **Éric Brunat**, ancien vice-président aux relations européennes et internationales de l'université Savoie Mont Blanc, économiste-conseiller aux Nations Unies - PNUD

11h00 Universités et Territoires : ouverture sociale et performance

La proximité des acteurs (élus des villes et agglomérations, présidents d'université, chefs d'entreprise) a favorisé, depuis une trentaine d'années, l'éclosion d'écosystèmes performants socialement et économiquement. En améliorant la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, en élevant le niveau de qualification supérieure de la population, l'université crée des dynamiques de long terme qui innervent et valorisent les territoires et ses acteurs. Le dynamisme économique et social local, la compétitivité des entreprises et industries, sont alimentés par les activités de recherche et les transferts de technologie.

- **Claude Deffaugt**, président du club des entreprises de l'université Savoie Mont Blanc
- **Roger Durand**, président de l'université du Littoral Côte d'Opale
- **Rachid El Guerjouma**, président de l'université du Maine Le Mans - Laval, vice-président de la ComUE Nantes, Angers, Le Mans
- **Christine Gangloff-Ziegler**, présidente de l'université Haute-Alsace

12h30 Échanges avec les participants

14h00 Rationalisation-Proximité : quel équilibre souhaitable ?

La remise en cause des écosystèmes locaux performants est le fait d'un mouvement de concentration (regroupements des établissements porté par la loi Fioraso, regroupement des régions issu de la loi du 16 janvier 2015) et de la raréfaction des moyens publics ainsi que de leur manque de lisibilité (CPER 2015-2020, nombreux appels à projets nationaux et internationaux, système d'allocation SYMPA2...). Le risque d'un enseignement supérieur à deux vitesses, dont les effets seraient d'accroître encore les inégalités sociales et territoriales, se profile.

- **Gilles Craspay**, adjoint au maire de Tarbes, conseiller communautaire délégué à l'innovation à la CA du Grand Tarbes, directeur du centre universitaire Tarbes Pyrénées
- **Marie-Hélène Granier-Fauquert**, directrice générale adjointe de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- **Emmanuel Roux**, président de l'université de Nîmes, administrateur provisoire de la ComUE Languedoc-Roussillon Universités
- **Sylvain Tranoy**, vice-président de la communauté d'agglomération de Cambrai, président du Pays du cambrésis
- **Denis Varaschin**, président de l'université Savoie Mont Blanc

15h30 Échanges avec les participants

COMPTE RENDU DES INTERVENTIONS

Environ 80 participants – élus, fonctionnaires de l'administration territoriale et centrale, présidents d'université, représentants du monde économique et journalistes – ont pris part à cette rencontre. La densité des propos et la richesse des échanges ont souligné la pertinence d'une question au cœur des débats d'actualité.

Colloque animé par **Jean Dumonteil**, directeur des Éditions du Secteur Public

OUVERTURE

Intervenants :

- **Frédéric Leturque**, maire d'Arras, membre du Bureau de Villes de France
- **Yves Jean**, président de l'université de Poitiers

Jean Dumonteil : Réussir la ville est la priorité des élus locaux. Réussir la ville et l'université est la priorité des responsables des universités et de l'ensemble des acteurs du territoire, sujet que nous allons évoquer tout au long de ce colloque.

Je cède la parole à Frédéric Leturque, maire d'Arras et membre du Bureau de Villes de France.



Frédéric Leturque : Je souhaite dire un mot d'accueil de la part de Caroline Cayeux, notre Présidente, et de l'équipe de la Fédération des Villes de France qui a préparé cette rencontre nationale. Ce colloque revêt, en effet, une importance particulière parce qu'il porte sur l'un des sujets fondateurs à l'origine de la création, en 1988, de la fédération des Maires des Villes Moyennes qui s'est ensuite transformée en fédération des Villes de France en juin 2014.

Cette association rassemble les villes infra-métropolitaines, et leurs intercommunalités, qui travaillent à la qualité des services publics que nous rendons quotidiennement aux habitants.

Dans un contexte où les villes sont de plus en plus sollicitées pour apporter leur concours au remboursement des dettes abyssales de la France, nous nous posons toute une série de questions pour savoir comment construire, et continuer à construire demain, la cohésion de nos territoires en considérant l'existence d'un certain nombre de réalités. Et la réalité des universités est, pour nous, une question importante. Importante parce que Villes de France rassemble, par ses membres et par le nombre de villes qu'elle représente, un peu plus de la moitié des étudiants français (1,3 million) et la moitié de la population française.

Une véritable question nous est donc posée aujourd'hui : Comment réussir ensemble ? Mais aussi, quel regard la France porte-t-elle sur l'aménagement du territoire ? Quels moyens considère-t-elle nécessaires pour travailler, non pas simplement sur la valeur de la capitale, Paris, ou la valeur des 14 métropoles régionales, mais sur la manière dont l'équilibre français continue à s'organiser pour que nos populations évoluent dans des conditions favorables au sein des territoires où elles sont nées, ont grandi, appris à travailler, se construire, à devenir citoyens ?

Les Villes de France sont le siège de 45 universités et de 164

antennes universitaires. En qualité de maire de la ville d'Arras, et avec mes collègues élus, nous partageons la conviction que la présence d'une université renforce la cohésion du territoire, apporte des éléments vivants à son dynamisme, donne de la valeur pour le qualifier, jouant ainsi un rôle d'attractivité à l'égard des acteurs économiques. Et ces derniers sont conscients de pouvoir compter sur la présence d'une main-d'œuvre de qualité, des hommes et des femmes formés, à l'esprit ouvert, en adéquation avec les besoins de recrutement qui sont les leurs.

Il est évident que les formations universitaires ne sont pas les seuls enseignements post-bac présents dans nos villes et agglomérations. Tout l'enjeu pour nous consiste à instaurer un dialogue fructueux entre les différents enseignements supérieurs pour que tous les acteurs du territoire se parlent et aillent à la rencontre des acteurs sociaux et économiques qui contribuent à la richesse de nos agglomérations.

Les maires des villes de France sont des acteurs accessibles avec lesquels les présidents d'université et leurs équipes entretiennent des relations de proximité, ce qui favorise les dynamiques partagées et les co-constructions de projets. Population et étudiants ne cohabitent pas simplement, mais ils travaillent au progrès d'une société que nous souhaitons faire avancer.

La présence des universités est un gage de qualité de nos territoires. Cela contribue souvent à développer un état d'esprit, à créer une ambiance au-delà de la compétence des équipes enseignantes et de la qualité des enseignements dispensés. Cela permet aussi de préparer à l'emploi et à l'insertion professionnelle. Enfin, la présence des universités concourt au rayonnement de nos agglomérations.

Le colloque national « Villes et Universités : Réussir ensemble ! » nous permettra certainement de rebondir sur des éléments différents qui ne peuvent être dissociés du sujet qui est le nôtre aujourd'hui, à savoir, entre autres, les questions de développement économique et de mobilité qui doivent être traitées avec et autour de la réalité universitaire.

Je souhaite que Villes de France apporte, à travers la rencontre d'aujourd'hui, une contribution forte à l'attention d'autres acteurs avec lesquels nous travaillons tels que l'Assemblée des départements de France, l'Association des régions de France, l'Assemblée des communautés de France, l'Association des communautés urbaines de France, l'Association des Maires de France.

J'espère que cette rencontre nous permettra d'avancer vers un propos commun, nous autorisant à défendre, face à Bercy et face à l'État, un principe simple : la qualité de services à nos populations, la qualité des enseignements pour les jeunes, la qualité d'un aménagement équilibré du territoire pour qu'il n'y ait pas plusieurs France, mais une France au sein d'un espace plus grand, l'Europe. Ce que nous pouvons envisager sereinement à travers les compétences et le regard qui sont les nôtres ainsi que l'une des dimensions importantes des villes et agglomérations infra-métropolitaines : la qualité de la relation humaine, renforcée par la proximité.

Je voudrais terminer en mentionnant que j'ai vivement réagi contre l'État et l'enveloppe de 100 millions d'euros prélevée sur la dotation de certaines universités [ndlr : *En avril, à l'occasion de l'annonce de la répartition des dotations versées en 2015 par l'État aux établissements d'enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a indiqué qu'il allait ponctionner 100 millions d'euros sur la dotation prévue d'une cinquantaine d'établissements. L'État considérant que ces établissements possèdent des fonds de roulement anormalement élevés*]. S'il y avait peut-être une justice à considérer que des fonds de roulement ne doivent pas dormir, il y avait une injustice certaine à l'égard des bons élèves qui gèrent avec discernement leur budget et qui se trouvent en définitive pénalisés, telle l'université d'Artois [ndlr : *dont le siège est Arras*] qui contribuera à hauteur d'un quart (24 millions d'euros) de cette enveloppe nationale. Cet exemple démontre la nécessité d'organiser un espace français de considération pour tous, sans distinction aucune, empreint de respect et de dialogue. Le titre de ce colloque « Réussir ensemble » est porté par notre Fédération. Il doit être partagé avec l'ensemble des acteurs concernés dans l'esprit que nous tentons d'insuffler.

Jean Dumonteil : Merci, Monsieur le Maire, d'avoir rappelé ces éléments de contexte financier qui montrent que nous partageons ensemble une même problématique tout en étant dans la concurrence des territoires, la fragmentation. Le plus important reste de le vivre dans le projet et dans la recherche de la qualité. La parole est maintenant à Yves Jean, président de l'université Poitiers.

Yves Jean : Cette journée est importante pour le réseau des Petites et Moyennes Universités (PMU). Ce réseau regroupe un tiers des présidents d'université, non pas dans une logique de



De gauche à droite :
Frédéric Leturque,
Jean Dumonteil,
Yves Jean

scission avec la Conférence des Présidents d'Université (CPU), mais d'échanges sur les particularités de nos relations avec les territoires.

Lorsque je regarde les relations entre les villes et les universités depuis une trentaine d'années, je distingue schématiquement trois périodes.

- De 1985 à 1995, l'État fixe comme objectif de conduire 80% d'une classe d'âge au bac. Nous sommes alors dans une logique de massification de l'enseignement supérieur qui va se traduire, à l'époque, par l'ouverture d'antennes universitaires dans un certain nombre de villes moyennes. Ce processus de territorialisation universitaire, renforcé par le plan Universités 2000 dans lequel l'État injecte 32 milliards de francs, a pour objectif de permettre à un maximum de lycéens d'acquérir des connaissances pour faire le choix d'un métier et s'insérer professionnellement. Mais, il a aussi pour objectif de permettre à des citoyens de penser le monde en changement et d'agir sur lui, ce qui est la finalité de nos universités.

Les universités ont relevé le défi de cette massification puisque, à moyens constants, quel que soit le gouvernement, nous formons aujourd'hui plus d'étudiants qu'il y a une vingtaine d'années. Je rappelle ici que nos taux d'insertion sont semblables à ceux des grandes écoles.

- De 1995 à 2005, nous assistons à un début de changement dans le sens où le développement des activités universitaires se poursuit avec, au début des années 2000, une stabilisation du nombre d'étudiants. Commencent alors à s'installer des concurrences entre les universités visant à capter les flux étudiants. Une demande légitime des villes se fait jour en direction des universités pour qu'elles contribuent à renforcer la compétitivité des entreprises. Les réticences initiales des universitaires ont fait place dans les années 2010-2015 à des relations fortes entre les laboratoires de recherche et le tissu économique local.

En 1997, Lionel Jospin et Dominique Voynet impulsent un schéma collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche qui commence à consacrer les métropoles comme éléments structurants de l'organisation universitaire. Une logique métropolitaine prend le dessus sur une logique d'aménagement du territoire.

- De 2005 à 2015, le territoire pose problème. De nouveaux postulats structurent les choix gouvernementaux. Ce sont les classements internationaux et la concurrence internationale qui se traduisent par des choix où interviennent les notions d'excellence et d'optimisation et aussi l'idée d'une corrélation entre excellence et taille, postulat qui reste aujourd'hui encore à démontrer. Nous assistons à des tensions entre deux finalités : assurer la réussite du plus grand nombre des étudiants, répondre aux besoins du marché du travail, former les générations futures, d'une part, et l'exigence d'un niveau d'excellence qui reposerait seulement sur la concentration et sur la taille, de l'autre.

Ces tensions sont représentées par une opposition, me semble-t-il, entre les lois Pécresse, Fioraso et la logique d'Idex qui est portée en parallèle. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 accorde aux



universités des compétences nouvelles. À Poitiers, le budget de la ville est de 120 millions d'euros, celui de l'université de 256 millions d'euros. Nous investissons 15 millions d'euros par an. Acteur territorial de fait, nous jouons un rôle important en termes d'attractivité. Il en découle la nécessité d'une adaptation politique entre la ville et l'université.

L'intérêt de loi Fioraso du 22 juillet 2013 réside dans le fait de nouer et de conforter des alliances ainsi que le travail en réseau. Face à cela, s'imposent des logiques d'investissements d'excellence dits d'avenir. Le premier appel à projets, en 2011, montrait que seules pouvaient en bénéficier quelques grandes universités situées dans les métropoles. En 2012, le second appel à projets – qui s'était différencié du précédent en mettant l'accent sur les relations entre sciences, innovation, territoire, économie – a concerné ces mêmes universités métropolitaines, et certaines universités, comme celle de Montpellier, ont été déclassées au motif d'un niveau d'excellence et de cohésion jugé insuffisant. Je rappelle que 4 milliards d'euros sont consacrés à l'Idex et qu'il me semble inadmissible que l'État prélève 100 millions d'euros sur le fonctionnement des universités et des organismes de recherche. C'est pourquoi nous sommes vingt-et-un présidents d'université à avoir récemment souhaité, par une tribune libre, dénoncer la logique mise en œuvre par l'Idex qui repose sur la conception « Hors des métropoles, point de salut ». Nous reconnaissons l'importance des 14 métropoles en termes de production de valeur ajoutée et de création de richesses. La question posée aujourd'hui est de savoir comment ces métropoles développent des réseaux efficaces de façon à articuler le développement métropolitain avec le développement régional et territorial. Soit il existe un modèle vertueux, mais non démontré, qui repose sur une vision homogène des métropoles. Soit il existe d'autres modèles basés sur une organisation et une gouvernance en réseau.

Et je suis surpris qu'en 2015 la relation au territoire soit toujours basée sur une conception hypercentralisée, héritée du XIX^e siècle. Étonné qu'en 2015 la proximité organisationnelle ne soit pas valorisée. Organisons une société

réticulaire qui ne soit pas axée seulement sur ces lieux centraux que sont les métropoles !

Au regard de cela, il me semble important, et même nécessaire, de contractualiser la relation entre la ville et l'université. Je citerai, pour exemple, dans le cadre de la loi Fioraso, trois schémas locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche contractualisés, sur une durée de cinq ans, entre les villes d'Angoulême, Niort et Poitiers et, à l'époque, les conseils généraux. Nous y avons intégré trois thématiques essentielles : la vie étudiante ; les relations entre les laboratoires de recherche et les entreprises ; l'adéquation entre la stratégie immobilière de l'université et la stratégie urbaine de l'agglomération.

Nous sommes aujourd'hui à un tournant avec le risque majeur d'avoir des universités à deux, voire trois vitesses : des universités, d'une part, largement soutenues par des investissements dits d'excellence et d'avenir, localisées dans les métropoles, et, de l'autre, des universités qui remplissent une mission essentielle, accueillant la moitié des étudiants, mais délaissées par le soutien public. Des villes moyennes et grandes sacrifiées au profit des métropoles...

Un lieu d'échanges entre les universités, les villes, leurs agglomérations et tous les acteurs concernés est une nécessité. Merci aux organisateurs de nous permettre, à travers ce colloque national, d'ouvrir le débat public.

Jean Dumonteil : Les chiffres qui viennent d'être cités montrent l'importance de la présence universitaire dans les territoires. Nous allons maintenant nous concentrer sur les notions d'excellence et de taille. Éric Brunat, ancien vice-président aux relations européennes et internationales de l'université Savoie Mont Blanc, économiste-conseiller aux Nations Unies – PNUD, va nous présenter un panorama du paysage universitaire dans les pays européens voisins et donner quelques éléments de comparaison avec le système français.

L'EXCELLENCE N'EST PAS UNE QUESTION DE TAILLE !

Panorama du paysage universitaire chez nos voisins européens : quelques éléments de comparaison



Par **Éric Brunat**, ancien vice-président aux relations européennes et internationales de l'université Savoie Mont Blanc, économiste-conseiller aux Nations Unies – PNUD

Préambule 1

L'importance du rapport de Thomas Estermann, Terhi Nokkala et Monika Steinel (European University Association - EUA) intitulé : « L'autonomie universitaire en Europe II (2011) »

• « The Autonomy Scorecard » compare les niveaux d'autonomie des universités dans 26 pays européens, cet ambitieux « tableau de bord », qui peut évidemment être discuté, permet d'approfondir le sujet de la comparaison des systèmes universitaires.

• Le travail, initié dès 2009, s'appuie sur plus de trente critères classés en quatre grands thèmes :

- 1) **L'autonomie organisationnelle** (quel degré d'autonomie ont les universités pour organiser leur gouvernance ?).
- 2) **L'autonomie académique** (sélection des étudiants, définition des programmes, etc.).
- 3) **L'autonomie financière** (capacité à lever des fonds, à disposer de leur patrimoine, à mettre en place des droits d'inscription, etc.).
- 4) **L'autonomie dans la gestion des ressources humaines.**

• Le travail permet d'évaluer « l'autonomie » des universités au niveau national. Il mesure et évalue **les écarts et les évolutions des réformes entre les systèmes européens** encore insuffisamment convergents malgré les objectifs communs signés à Lisbonne en 2007 (réussites ; mobilités ; reconnaissances...) et dès 1998 et 1999 avec les accords de la Sorbonne puis de Bologne (Espace européen de l'enseignement).

« *Autonomie ne signifie pas absence de réglementation* », souligne Thomas Estermann. « *Les universités acceptent le défi de travailler dans un environnement mondial compétitif, mais pour ce faire, elles doivent avoir la liberté de gestion nécessaire, des cadres réglementaires souples et adaptés et des financements suffisants...* ».

• Ce sont des débats rapidement très politiques, mais l'autonomie est un élément de l'adaptation rapide à la complexité et par conséquent un élément de la compétitivité et de l'attractivité.

Préambule 2

L'impact de la mondialisation asymétrique et plurielle

• Les processus de la mondialisation notamment financière, technologique, environnementale, culturelle, de la connaissance ont une vitesse de déploiement très différente – rapide pour la finance, plus lente pour le social et les droits de l'homme, variable pour la diffusion des connaissances – mais en accélération.

• **Ces processus n'impactent pas les territoires et les lieux de façon identique.** Ils remettent néanmoins largement en cause le principe dominant des régulations économiques et sociales impulsées par les pouvoirs centraux des États qui les déployaient sur leurs espaces nationaux selon **une ligne de pouvoir descendant, notamment en France.**

• Les organisations régionales administratives, économiques et politiques supranationales d'une part (l'espace européen), tout comme la gestion des territoires de proximité d'autre part, trouvent une légitimité face aux complexités : cette observation légitime partout l'imbrication des structures d'enseignement supérieur et des territoires.

• Il y a donc plus que jamais **deux niveaux de régulation fondamentaux, porteurs de potentiels visant à appuyer les États**, voire parfois à se substituer à eux pour plus d'efficacité :
- **le niveau supranational**
- **le niveau de proximité**

Il est essentiel de pouvoir mieux transformer le « génie créatif » des territoires dans de multiples domaines, dont l'enseignement supérieur, en programmes d'actions opérationnels, sources de richesses et d'emplois.

• **Face à la « complexité » croissante le « projet » l'emporte sur la « structure ».**

L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : LES CHERCHEURS SOULIGNENT L'IMPORTANCE DE L'IMBRICATION ENTRE LE TERRITOIRE « DONNÉ AVEC SES ATTRIBUTS » ET LE TERRITOIRE « CONSTRUIT »

• Dans les sociétés avancées l'écosystème des territoires est de plus en plus fait d'un regroupement d'individus et d'actions spécifiques (projets) : les gens définissent l'espace et non

l'inverse, le territoire se « construit » autour de la solution d'un problème. C'est toute la démocratie de proximité et les politiques publiques qu'il faut repenser (Bernard Pecqueur, université de Grenoble).

- Olivier Crevoisier (Université de Neuchâtel), parle, en observant la Suisse, de l'époque de « l'info-sphère » et de la mobilité généralisée : la création de valeur sur un territoire se fait par l'attractivité / densité croisée de petites et moyennes structures insérées dans des réseaux (production post-moderne).

La création de valeur (et d'emplois) se fait par l'addition des présences locales : les excursionnistes + les navetteurs + les infrastructures de services/industries (dont l'université) + les résidents.

LES COMMUNAUTÉS D'UNIVERSITÉS ET D'ÉTABLISSEMENTS (COMUE) SONT-ELLES EN PHASE AVEC LES OBSERVATIONS FAITES EN EUROPE ?

- Celles-ci se veulent notamment plus visibles et repérées à l'international, mais le risque est grand d'amoindrir le lien avec les territoires de proximité et leurs milieux socio-économiques.

• À la suite de la loi du 23 juillet 2013 la tentation est grande de privilégier les structures sur les projets, ce qui semble aller à contre-sens des stratégies adoptées par les pays les plus avancés notamment en Europe, mais aussi au Canada voire aux États-Unis, où la souplesse et la réactivité sont recherchées, plutôt que la grande taille intégrée qui est perçue comme étant génératrice d'indifférenciation, de surcoûts voire de dysfonctionnements.

- Par ailleurs un point d'importance est à souligner : les ComUE n'apparaissent pas dans les classements internationaux, ce qui était l'un des fondements de leur création.

DES VARIATIONS CONSIDÉRABLES QUANT AU COÛT DES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN EUROPE

- Source Eurydia : **c'est l'outil d'Eurydice qui présente des systèmes éducatifs et des réformes en Europe**. Le site couvre 38 systèmes éducatifs dans les 33 pays qui participent au programme de l'Union européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (les 28 États membres de l'UE, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et la Turquie).



- **Les situations sont très variables selon les pays**. En fournissant à la fois les données concernant le **coût des inscriptions** en université et celles relatives aux **aides** accordées aux étudiants, que ce soit sur **critères sociaux ou sur le mérite**, l'étude **d'Eurydice** dresse un panorama de l'accès à l'enseignement supérieur en Europe.

- Les différences d'un État membre à un autre sont importantes : certains pays comme la Suède, le Danemark, la Finlande et l'Autriche, permettent à tous de poursuivre des études en n'exigeant **aucun frais de scolarité** et en versant aux étudiants des bourses pouvant s'élever à presque 10 000 € par an.

- À l'opposé, l'Angleterre atteint des records de frais d'inscription. Les étudiants doivent payer **≈ 11 250 € par an en premier cycle (pas de limites en master)**. Le soutien financier varie fortement selon la province de l'université : 2 158 € en Écosse, 4 136 € en Angleterre et en Irlande du Nord, 6 365 € au Pays de Galles.

- Cette politique a eu pour effet de faire baisser le nombre d'étudiants en Angleterre de 8,9 % entre la rentrée 2011 et la rentrée 2012, soit une perte de 15 000 étudiants. Cette hausse et cette déréglementation sont limitées à l'Angleterre et ne touche pas les autres nations constitutives du Royaume (ceci a engendré une augmentation du nombre des étudiants anglais en Écosse en 2^e cycle, par exemple).

- La France et la Belgique (francophone) pratiquent quant à elles des frais peu élevés (entre 185 € et 837 € en 1^{er} cycle) et accordent des bourses similaires, de l'ordre de 5 000 € par an.

- L'Allemagne demande à ses étudiants 1 000 € par an pour étudier mais peut verser plus de 8 000 € d'aides sur critères sociaux, et 9 000 € de bourses sur le mérite. Elle est, sur ce point, en tête du classement européen.

- Les montants varient également en fonction de l'avancement dans les études et révèlent une très grande injustice, persistante en Europe, dans l'accès aux hautes études. La Commission européenne demande aux États de moderniser leur enseignement supérieur, mais les contextes financiers ne sont pas harmonisés.

LE SYSTÈME UNIVERSITAIRE BRITANNIQUE : ENTRE EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ET EFFICACITÉ DES INSERTIONS PROFESSIONNELLES

- Au Royaume-Uni, les universités sont **légalement indépendantes** et peuvent recruter librement leur personnel et leurs étudiants. 169 établissements universitaires (116 universités et 53 collèges d'enseignement supérieur) sont publics et une université est privée (université de Buckingham).
- Elles sont traditionnellement gérées par trois organismes :
 - le **Council** (20 à 30 membres), où les personnalités extérieures sont majoritaires ;
 - le **Senate** (jusqu'à 100 membres), qui s'occupe de ce qui a trait à l'enseignement (substance) et la pédagogie (méthode) ;

- le **Court** (jusqu'à 400 membres), dont le rôle est plutôt limité dans la gouvernance : il s'agit d'un forum, d'une structure qui analyse les comptes et nomme le Chancellor, qui n'est pas un académique.

• Les universités plus récentes (après 1992) sont gérées par un **Board** de 12 à 25 membres où les personnalités extérieures sont majoritaires (stratégie générale) et par un **Academic Board** de 30 membres où la direction de l'université est majoritaire.

• **Les cinq grands types d'établissements en Grande-Bretagne**

- **Les anciennes universités** : créées entre le 12^e et le 16^e siècle comme Oxford, Saint Andrews ou Cambridge par exemple.

- **Les universités Redbrick ou civic** : créées soit au 19^e siècle dans des villes industrielles (Manchester, Sheffield etc.) soit dans les années 1950.

- **Les New Green Field ou Plate-Glass Universities** : nouvelles institutions établies hors des centre-ville au début des années 1960 (Warwick, Sussex, etc.).

- **Les New Universities** : des collèges techniques ayant reçu le statut d'université en 1966-1967 (Bath, Strathclyde, etc.).

- **Les Post 1992 ou New Universities** : principalement d'anciens Polytechnics (≈ IUT) convertis en université en 1992 (Oxford Brookes, De Monfort, etc.).

• **La distinction entre nouvelles et anciennes universités subsiste très fortement dans les esprits.** Cette différence tient notamment aux enseignements qui étaient et qui sont dispensés dans les deux types d'établissements, les anciens Polytechnics favorisant plutôt les sciences appliquées.

LES UNIVERSITÉS BRITANNIQUES N'APPLIQUENT PAS UNIFORMÉMENT LE LMD

• Les étudiants undergraduate préparent un **Bachelor of Science (BSc)** ou un **Bachelor of Arts (BA)**, en 3 ans d'études (4 ans en Écosse). Après le BSc/BA, les étudiants peuvent préparer un Master (1 année ; 1,5 année ou 2 années) puis éventuellement un Doctorat (PhD).

• Dans le cadre du processus de Bologne, un étudiant undergraduate prépare la partie dite « L » du système LMD. Cependant, il n'y a pas d'harmonisation des diplômes.

• **La professionnalisation est une priorité**, les taux de réussite globaux sont importants : **80% des étudiants inscrits obtiennent leur diplôme. 45% des individus d'une classe d'âge** sont diplômés de l'enseignement supérieur.

LES HIGHER EDUCATION AND RESEARCH FUNDING COUNCILS

• Au sein du gouvernement britannique, c'est le **Department for Education and Skills (DfES)** qui est chargé de l'élaboration des politiques publiques concernant le secteur de l'enseignement supérieur, dans le cadre des priorités très générales établies par le gouvernement. **Mais le DfES n'a pas de relation directe avec les universités puisque les organismes intermédiaires, les Funding Councils, jouent**

un rôle tampon et accordent les financements en fonction des performances de la recherche (Quality related). Trois régions du Royaume-Uni disposent d'un Funding Council (plus l'Irlande dont le conseil est lié au Department for employment and learning) :

- le **Higher Education Funding Council for England (HEFCE)** pour l'Angleterre (30 % du coût / étudiant) ;

- le **Higher Education Funding Council for Wales (HEFCW)** pour le Pays de Galles ;

- le **Scottish Higher Education Funding Council (SHEFC)** pour l'Écosse.

La recherche est financée par les Research Councils (à hauteur de 80% des projets retenus). L'expertise, les fonds privés et contrats privés sont financés par des Fondations. La recherche « subventionnée » l'enseignement. Les sciences parks et clusters d'entreprises liés aux universités sont quasiment systématiques.

L'IMPORTANCE DES DEANS ET DES FACULTIES

L'organisation de l'université au Royaume-Uni est fondée sur les facultés (faculties). Celles-ci sont dirigées par un Dean, qui est responsable de leur gestion financière et académique : il décide en toute autonomie de la gestion du budget. Il exerce donc une responsabilité considérable.

Le Dean rend compte directement au Vice-Chancellor. Les facultés peuvent être divisées en sous-unités souvent appelées les départements ou écoles.

L'AUTONOMIE ET LA GOUVERNANCE SONT-ELLES LA CLEF DE LA RÉUSSITE DU SYSTÈME BRITANNIQUE ?

• La qualité de la gestion et de la gouvernance, ainsi que le degré d'autonomie des universités expliquent leur **réactivité et leur capacité d'innovation**, ainsi que leur aptitude à choisir les bonnes stratégies dans un environnement concurrentiel de plus en plus complexe.

• Les universités britanniques sont des **organismes légalement indépendants**, qui jouissent d'une autonomie considérable vis-à-vis du gouvernement, mais qui sont en contrepartie totalement responsables de leurs actions. **Elles sont gérées comme des entreprises. Les universités sont insérées dans leur territoire et ouvertes sur le monde en réseaux.** L'évaluation est généralisée et transparente pour éviter tout clientélisme local.

LES UNIVERSITÉS ALLEMANDES RELÈVENT DES LÄNDER (RÉGIONS), QUI LEUR ONT GÉNÉRALEMENT CONFÉRÉ UNE AUTONOMIE CROISSANTE

• Les lois-cadres fédérales de 1998 et 2002 ont renforcé l'autonomie des universités allemandes, notamment en leur donnant plus de latitude dans la définition de leur offre de formation et plus de souplesse dans les rémunérations.

• Les lois-cadres fédérales ont laissé place le 1^{er} octobre 2008, et dans une période plus récente encore, à des règles définies uniquement au niveau des Länder.

• Les Länder poursuivent le mouvement de renforcement de l'autonomie et de modernisation de la gouvernance des

établissements d'enseignement supérieur, composantes importantes de la compétitivité et de l'attractivité de leurs universités.

En Allemagne il n'y pas (pas vraiment) de classements entre les établissements : les facteurs territoriaux et régionaux sont décisifs (géographie – patrimoine – qualité de vie).

• Universités et Fachhochschulen façonnent le paysage universitaire allemand.

1) Les universités sont des centres de formation, mais elles se consacrent également, d'une façon indépendante, à la recherche fondamentale et appliquée. Les études dans les universités obéissent, certes, à des règles bien déterminées, mais permettent dans la plupart des disciplines d'avoir une grande marge de manœuvre à des fins de recherche propre.

Dans les universités sont enseignés les groupes de disciplines suivants : la médecine, les sciences exactes, les sciences de l'ingénieur, l'architecture, les lettres, les sciences humaines et sociales, le droit, les sciences économiques, les sciences agronomiques et la théologie.

2) L'enseignement dans les Fachhochschulen (≈ IUT) **est très orienté vers la pratique**. Les études sont strictement organisées, les cours se déroulent en petits groupes, des examens sanctionnent **chaque matière et l'éventail de chaque matière est fortement influencé par les exigences de la pratique professionnelle**.

La Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) et la Alexander von Humboldt Stiftung (AvH) établissent des statistiques démontrant respectivement le budget consacré à la recherche et l'attractivité des établissements universitaires pour les chercheurs étrangers. Der Spiegel, le Stern ont tenté des classements nationaux.

Remarque : en Allemagne, les étudiants décident de leur propre chef quand ils veulent passer leurs examens. C'est la raison pour laquelle le taux d'échec aux examens n'est pas aussi élevé qu'en France. Cependant, la durée moyenne des études est allongée.

LE TERRITOIRE DE LA SUISSE EST MAILLÉ ET ÉQUILIBRÉ PAR TROIS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PLUS LES HAUTES ÉCOLES PÉDAGOGIQUES - HEP) RESPECTANT LES PRINCIPES DE BOLOGNE

1) **Les Universités cantonales** (Bachelor, Master – 1,5 à 2 ans, Doctorat) : Université de Bâle – Université de Berne – Université de la Suisse italienne – Université de Fribourg – Université de Genève – Université de Lausanne (UNIL) – Université de Lucerne – Université de Neuchâtel – Université de Zurich – Université de Saint-Gall.

2) **Écoles polytechniques fédérales** (Bachelor, Master – 1,5 à 2 ans, Doctorat) : École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) – École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ).

3) **Hautes écoles spécialisées** – HES – (Bachelor et Master) : Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) – Haute école spécialisée bernoise (HESB) – Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW) (DE) – Zürcher Fachhochschule

(ZFH) (DE) – FachhochschuleZentralschweiz (FHZ) – FachhochschuleOstschweiz (FHO) – Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI) (IT).

Les droits d'inscription vont de 1 200 € à 4 000 € en premier cycle et jusqu'à 30 000 € en Master. Les étudiants étrangers payent en général un surcoût.

Remarque : il n'y a pas de ministre de l'Éducation en Suisse...

REGARD PARTICULIER SUR LES HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES EN SUISSE : SOUPLESE, PETITE TAILLE, INSERTION DANS LE TERRITOIRE

• La Suisse compte 8 HES pilotées conjointement par la Confédération et les cantons.

• La Chambre* des hautes écoles spécialisée représente les intérêts et défend les objectifs des HES dans le système éducatif suisse auprès des acteurs et partenaires des milieux politiques, économiques et sociétaux.

** La chambre des hautes écoles spécialisées se compose des rectrices et recteurs des hautes écoles spécialisées de Suisse. Elle défend les intérêts et les objectifs des hautes écoles spécialisées au sein de swissuniversities et vis-à-vis du pouvoir politique, de la société, de l'économie et de la culture. Elle s'investit pour la coordination et le développement de l'enseignement, de la recherche, de la formation continue et des prestations de services. Elle entretient également une collaboration avec des organisations du domaine de la formation et de la recherche en Suisse et à l'étranger.*

• La Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) regroupe 28 hautes écoles situées dans les sept cantons de la Suisse occidentale



LA LANCINANTE QUESTION DES CLASSEMENTS UNIVERSITAIRES

- Les procédures statistiques du classement de Shanghai ou de bien d'autres classements proposés, dépendent de la qualité des hypothèses, méthodes et autres intrants informationnels.
- Ils sont parfois vivement distordus par les objectifs à atteindre ou les faits à démontrer. **Les enjeux sont cependant considérables pour les étudiants confrontés aux grands choix.** L'éducation est aussi un marché engageant des sommes considérables...
- Les classements sont plus ou moins vivement critiqués mais les établissements paraissent fascinés par les palmarès, qu'ils soient nationaux ou internationaux. **Ils ont le mérite de favoriser plus de transparence et la mise en marche des dynamiques de changements.**
- L'Allemagne ou la France répètent que l'on ne fonde pas une « politique », y compris de bourses par exemple, sur la base de ces classements, mais d'autres comme la Russie, les États-Unis ou encore les Pays-Bas s'appuient de plus en plus sur les classements pour sélectionner les universités avec lesquelles sont passées des conventions.

DIFFICILE VOIRE IMPOSSIBLE DE COMPARER SÉRIEUSEMENT DES STRUCTURES TRÈS DISPARATES

- Les contextes institutionnels, les tailles des établissements, la « donne spécifique des territoires », le caractère pluri ou mono-disciplinaire, **tout concourt à rendre les classements imparfaits voire franchement subjectifs.**
- **Certains affirment avoir une « politique indépendante »** (par exemple l'université de Lausanne a cédé son département de sciences à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, ce qui affaiblit l'un et renforce l'autre selon certains classements) sans pour autant ignorer l'existence des classements – largement produits de la mondialisation.
- L'Europe depuis 2014, tente – plutôt avec succès – de pallier partiellement ces difficultés en proposant, **notamment aux étudiants (qui sont aussi consultés)** un moteur de recherche ambitieux : U-Multirank.



U-MULTIRANK :

UNE ALTERNATIVE AU CLASSEMENT DE SHANGHAI

- Conçu comme une alternative aux grands classements existants – Shanghai, Quacquarelli Symonds (QS), World University Rankings, Times Higher Education, etc. – qui se concentrent sur les publications et la réputation scientifiques des établissements, **U-Multirank prend en compte plus de 30 critères en 5 champs.**
- Avec la **recherche**, sont aussi évalués la qualité de **l'enseignement et de l'apprentissage (dont la relation avec les entreprises), l'ouverture vers l'international, la réussite en matière de transferts de connaissances et de technologies et l'engagement régional et territorial.** Les performances ne sont pas chiffrées, mais caractérisées par des lettres, de E (faible) à A (très bon). Le processus de recensement est en cours et déjà près de 70 établissements français ont répondu de façon totale ou partielle.



DEUX POINTS DE CONVERGENCE EN GUISE DE CONCLUSION

- 1) Face à la complexité, la réflexion sur la question de l'autonomie et de l'économie de proximité est absolument essentielle (certes non synonyme d'un processus de marchandisation de l'enseignement supérieur).
- 2) Les territoires sont des lieux de « sens » des lieux de création de valeur via « l'économie présentielle » et l'insertion dans les réseaux : cette observation est faite dans de nombreux pays très différents en Europe. Ceci valorise l'action des structures petites et moyennes – dont universitaires.

UNIVERSITÉS ET TERRITOIRES : OUVERTURE SOCIALE ET PERFORMANCE

La proximité des acteurs (élus des villes et agglomérations, présidents d'université, chefs d'entreprise) a favorisé l'éclosion d'écosystèmes performants socialement et économiquement. En améliorant la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, en élevant le niveau de qualification supérieure de la population, l'université crée des dynamiques de long terme qui innervent et valorisent les territoires et ses acteurs. Le dynamisme économique local, la compétitivité des entreprises et industries, sont alimentés par les activités de recherche et les transferts de technologie.

Intervenants :

- **Claude Deffaugt**, président du club des entreprises de l'université Savoie Mont Blanc
- **Roger Durand**, président de l'université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)
- **Rachid El Guerjouma**, président de l'université du Maine Le Mans - Laval, vice-président de la ComUE Nantes, Angers, Le Mans
- **Christine Gangloff-Ziegler**, présidente de l'université de Haute-Alsace



Roger Durand : Le paysage de l'enseignement supérieur de l'académie de Lille est particulièrement complexe. Elle dénombre six universités publiques : l'ULCO, l'université d'Artois, celle de Valenciennes et trois universités métropolitaines (Lille 1, 2 et 3) qui sont dans une dynamique de fusion à l'horizon 2018. De plus, l'académie accueille une fédération universitaire et polytechnique, La Catho, qui accueille 25 000 étudiants. Organisés en communauté d'universités et d'établissements (ComUE), nous lui avons confié deux compétences principales : la formation doctorale et la formation des maîtres à travers l'école supérieure du professorat. La ComUE est une structure de coopération et de coordination.

L'ULCO est une université pluridisciplinaire, hors santé, créée en 1991, qui compte 10 000 étudiants et s'étend sur trois villes littorales : Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et une ville à l'intérieur des terres, Saint-Omer.

Jean Dumonteil : L'approche est originale car multisite.

Roger Durand : C'est pourquoi l'appellation « Côte d'Opale » est importante, car différenciante. L'une des caractéristiques de l'ULCO est son nombre de boursiers qui s'élève à 47 % contre une moyenne nationale de 35%. Elle compte 1 100 collaborateurs, onze laboratoires dont cinq communs avec l'université de Lille 1, ce qui souligne l'importance des liens avec la métropole, deux IUT, une école d'ingénieurs et une école de commerce.

Dès 2009, l'ULCO s'est dotée d'un projet stratégique à dix ans, démarche novatrice à l'époque, signe d'une vision de la place qu'elle souhaitait occuper dans le paysage. Trois éléments importants y sont affirmés : le premier sur l'excellence de la recherche, le deuxième sur l'excellence des formations, le troisième sur le développement des partenariats avec le monde économique.

L'atout d'un projet stratégique réside dans le fait d'affecter les

moyens autour d'un axe fort, en l'occurrence l'environnement, les milieux littoraux et marins. Deux tiers des moyens lui sont alloués sans que ce principe soit remis en cause par les deux autres vecteurs que sont la science et la technologie. Il s'agit, en outre, d'un axe transdisciplinaire qui recouvre des thématiques telles que le droit de la mer, l'aménagement, le tourisme, les activités portuaires. À travers son projet stratégique, l'ULCO est une université parfaitement ancrée dans son territoire.

Par ailleurs, à l'initiative de Michel Delebarre [ndlr : sénateur du Nord, ancien maire de Dunkerque] le territoire a été organisé depuis longtemps, à travers les relations établies entre les différentes communautés. Il a ainsi été créé un syndicat mixte de la Côte d'Opale transformé, fin 2012, en Pôle métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) qui s'est doté d'un conseil pour l'enseignement supérieur réunissant élus et universitaires pour mener un travail commun autour de questions telles que l'accès à la culture ou l'accueil des étudiants. La création d'universités nouvelles a, en effet, souvent priorisé la construction d'amphithéâtres ou de laboratoires avant de prendre en compte la vie des étudiants. C'est pourquoi, nous avons créé des lieux de culture au sein même de l'université, dans les quatre villes qui accueillent l'ULCO. Quelques résultats sont significatifs : avec 48 % des étudiants passant avec succès leur licence en trois ans, l'ULCO accède à la 15^e place du classement national selon les critères en vigueur. La formation continue place notre université au 18^e rang avec 4,4 millions d'euros de chiffre d'affaires généré. En matière d'insertion professionnelle par filière, l'ULCO se situe à la 6^e place dans la catégorie Sciences, Technologie, Santé, selon une récente enquête menée par le magazine Capital qui s'est appuyé sur l'enquête d'insertion professionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les universités comme les nôtres ont un rôle fondamental en matière d'ascenseur social. Nous avons créé une école d'ingénieurs qui accueille aujourd'hui 50 % de boursiers en provenance de différents territoires.

Jean Dumonteil : Quelle est la proportion d'étudiants en provenance d'autres territoires ?

Roger Durand : 75 % environ. Nous sommes particulièrement attractifs en masters de niche, et en particulier sur les sciences de la mer, sur l'environnement et le tourisme, où nous enseignons la langue des signes.

Jean Dumonteil : Merci de votre intervention. Je donne la parole à Rachid El Guerjouma, président de l'université du Maine Le Mans - Laval, vice-président de la ComUE Nantes, Angers, Le Mans.



Rachid El Guerjouma : Avoir permis cet espace de dialogue aujourd'hui sur ces questions est extrêmement positif, et même nécessaire, car nous sommes à un moment-clé de l'avenir des universités et des territoires.

L'université du Maine se déploie sur deux départements la Sarthe et la Mayenne, se déclinant, non pas sur un territoire administratif, mais sur un territoire de rayonnement.

Elle emploie 1 300 collaborateurs, figurant comme le 4^e ou 5^e employeur du département, et accueille 11 000 étudiants dont 10 000 au Mans et 1 000 à Laval, véritables leviers pour le développement économique du territoire.

Je voudrais citer un exemple illustrant le facteur d'attractivité du pôle universitaire. Le Mans accueille le siège de l'un des plus grands laboratoires d'acoustique d'Europe. Et seul un tiers des 1 300 inscrits dans la discipline « acoustique et vibrations » est originaire du Mans. La majorité des étudiants provient des régions voisines, de Paris ou de l'étranger. Pour favoriser les relations avec les entreprises, nous avons créé un techno-campus sur les matériaux fonctionnels et l'acoustique afin que les sociétés puissent venir travailler dans un lieu ouvert permettant le brassage des cultures et la fertilisation croisée.

Dans le même état d'esprit, dans le cadre d'un réseau constitué de plusieurs universités, nous avons mis en place un laboratoire « Espaces et Sociétés » (ESO) déployé sur plusieurs sites : Rennes, Le Mans, Caen, Nantes, Lorient, Angers, et habilité à travailler sur les problématiques d'organisation spatiale de la société telles que le développement urbain durable, le traitement des déchets, la mobilité ou encore la E-gouvernance dans les collectivités locales. Ce laboratoire vient de décrocher un contrat d'environ 500 000 euros pour analyser l'impact de la nouvelle ligne LGV qui va contourner Le Mans.

Les universités jouent un rôle important dans les territoires, comme l'attestent ces exemples de pôles d'excellence.

Les activités culturelles ne sont pas en reste avec la création au sein de l'université d'une scène de spectacles qui permet aux étudiants, mais aussi aux habitants de la ville, d'assister à des spectacles de qualité à des tarifs attractifs.

Le campus de Laval accueille 1 000 étudiants de l'université du Maine autour d'un premier cycle de droit et d'un important

IUT qui compte 900 étudiants. Des écoles se sont formées autour de la dynamique universitaire et l'offre lavalloise s'est enrichie. Ce qui permet à la ville de Laval de se singulariser autour d'une activité axée sur la réalité virtuelle. Une association s'est même créée « Laval Virtual » à laquelle l'université contribue, créant une unité de recherche sur l'informatique et notamment sur les environnements informatiques pour les apprentissages humains qui touchent au E-learning et à la révolution numérique.

Un dernier point sur la promotion sociale : la proximité de l'université favorise la poursuite d'études des jeunes après l'obtention du bac. L'université compte 39 % de boursiers au Mans et 50 % à Laval. L'université joue, de façon positive, un véritable rôle d'ascenseur social notamment pour les jeunes dont les familles ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour financer les études supérieures de leurs enfants à la métropole.

L'aménagement du territoire dans le Grand Ouest positionne des universités chaque 80 kilomètres : Angers, Rennes, Nantes, Tours... Ce maillage épouse en quelque sorte l'identité d'une région, faisant émerger des comportements coopératifs plus que concurrentiels entre les établissements. Avec les établissements bretons, nous nous sommes engagés dans la construction d'une ComUE, avec le souhait d'en faire un espace fédéral de réseau. Toutefois, notre ComUE Grand Ouest est exclue de manière forte des Investissements d'Avenir... Malgré la présence dans notre ComUE d'universités au rayonnement national telle que celles de Rennes et Nantes. Si la logique d'éligibilité reste celle de la masse par la fusion, dans quelques années, je crains, sans le souhaiter, qu'il ne reste dans le Grand Ouest que des IUT.

À ce titre, la mobilisation des collectivités, comme l'atteste l'organisation de ce colloque, pour aller dans le sens d'un meilleur aménagement du territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche, me semble très intéressante.

Jean Dumonteil : Madame Christine Gangloff-Ziegler, vous êtes présidente de l'université de Haute-Alsace, autre contexte, autre histoire.



Christine Gangloff-Ziegler : L'université de Haute-Alsace (UHA) rayonne sur deux villes : Mulhouse, son siège, et Colmar. Elle est associée à l'université de Strasbourg et fait partie, avec cette dernière et les universités de Bâle, Fribourg et Karlsruhe, d'un groupement européen de coopération territoriale en voie de constitution : l'université du Rhin Supérieur. L'UHA contient, dans ses gènes, un lien fort avec le monde socio-économique : les premières composantes de l'université ont été créées sous l'impulsion des acteurs économiques comme l'atteste la création au sein de l'université de la première école de chimie, en 1822, par l'industrie textile qui avait besoin d'innovation en matière de colorants. Nous avons conservé ce lien particulièrement fort avec le milieu socio-économique et je voudrais insister sur l'importance, pour le développement de l'université, du soutien

des villes et agglomérations de Colmar et Mulhouse à travers la mise à disposition de terrains, l'intervention conjointe auprès du ministère de tutelle pour le développement des formations et la mise en œuvre d'une politique concertée.



Je me réjouis du titre de ce colloque « Réussir ensemble ! » qui est aussi la devise de l'université de Haute-Alsace depuis 2012 ! Nous l'avons conçue au sein du territoire pour « réussir ensemble le territoire » avec les collectivités locales et les entreprises, dans le cadre d'une vision très large d'échanges croisés université et territoire. Nous avons travaillé sur ce que l'on pourrait qualifier de développement intégré du territoire, incluant aussi les organismes consulaires et les pôles de compétitivité, en l'occurrence « Véhicule du Futur », « Energivie » et aussi « Fibres » car notre université comprend une école textile.

Pour travailler ce développement intégré du territoire, nous avons cherché à renforcer la visibilité et la différenciation afin de devenir référent dans nos domaines de compétences et faire levier pour obtenir des financements.

Au sein des universités, la formation et la recherche sont indissociablement liées, au risque, si elles étaient dissociées, de ne plus bénéficier seulement que d'un niveau de premier cycle (licence), ce qui serait sclérosant pour les territoires et pour l'innovation.

Nous avons défini une politique de convergence visant à fédérer tous les acteurs autour d'un axe stratégique. Cela s'est traduit à Colmar par la constitution d'un biopôle avec des formations sur la biologie et la santé de la vigne. Et à Mulhouse, par une stratégie de spécialisation intelligente du territoire visant à identifier les laboratoires, les entreprises, les pôles susceptibles d'être mis en lien pour développer les compétences, la recherche, la performance. Cette politique de convergence inclut aussi une réflexion sur les logements, le transport, la vie étudiante, de même que sur la visibilité de l'UHA et de ses étudiants eu égard à Strasbourg qui bénéficie d'une population étudiante plus importante.

J'aimerais donner quelques exemples de politique de convergence comme celui du projet COMPOFAST qui fait partie du programme des Investissements d'Avenir axé sur l'allègement des véhicules automobiles par des procédés de photopolymérisation, tout en respectant les contraintes de coût et de cadence de l'automobile grande série. Ce projet, réalisé

en partenariat avec le pôle de compétitivité « Véhicule du Futur », réunit autour d'enjeux forts dix-huit partenaires, dont les usines Peugeot, pour un budget de 21 millions d'euros.

Nous avons adossé à ce projet une chaire industrielle sur des sujets annexes. Le groupe Mäder (dont le siège est à Lille) a décidé d'installer le siège de la société Mäder Research à Mulhouse en raison de la présence d'un laboratoire de l'UHA qui développe des procédés qui l'intéresse. Des start-up ont aussi fait le choix de venir à Mulhouse pour développer un certain nombre de recherches, attirées par la présence de nos laboratoires.

Nous travaillons aussi de plus en plus à la recherche de financements, considérant qu'il faut « chasser en meute », pour s'opposer à ce dogme de plus en plus en fréquent « Il faut arroser là où c'est mouillé ». Ce qui signifie concentrer tous les financements au niveau des métropoles et de leurs universités. Nous lui préférons la métaphore de « quelques gouttes suffisent pour faire reverdir le désert ». Ce qui est plus productif !

En ce qui concerne les forces des petites et moyennes universités, il convient d'insister sur la recherche transdisciplinaire qui les caractérise. À l'encontre des universités métropolitaines, souvent organisées d'une manière disciplinaire. Or, cette transdisciplinarité favorise l'innovation qui se situe désormais aux interfaces des disciplines.

En termes de réussite, l'université de Haute-Alsace est la première université de province en proportion d'apprentis et la première université en France en termes de rémunération des étudiants sortant de la filière science et technologie. La présence de la Suisse fournit probablement une explication, la plus grande agglomération à proximité de Mulhouse étant Bâle et non Strasbourg. Nous ne devons pas nous confiner à un raisonnement métropolitain mais prendre en compte aussi les pays européens voisins.

L'intérêt de notre travail ensemble consiste à renforcer la collaboration plutôt que la compétition, peu productive, et à faire, grâce à notre taille, de la réactivité notre stratégie.

Jean Dumonteil : Merci pour votre intervention et l'exemple de l'UHA donne déjà quelques pistes. Nous terminons notre tour de table avec vous, Claude Deffaugt, président du club des entreprises de l'université Savoie Mont Blanc.



Claude Deffaugt : Je vous propose de construire mon propos en trois étapes. La première, le fait générateur qui a présidé à la création de ce club d'entreprises dans les Pays de Savoie. La deuxième sur la situation de ce club aujourd'hui. Je terminerai par la vision du monde économique dans le cadre de ses relations avec les partenaires locaux et le monde académique.

Tout d'abord, le fait générateur. Dans la mouvance des politiques publiques d'élargissement de la réponse aux territoires décrites en ouverture par le président de l'université de Poitiers, Yves Jean, il y a donc une vingtaine d'années, une



dizaine d'hommes et de femmes se sont fédérés et ont souhaité avec des représentants du monde académique créer ensemble une structure afin de donner un caractère pérenne à leur action : l'Institut supérieur de l'entreprise. Dès lors, nous avons la possibilité de construire ensemble.

L'originalité de ce club réside dans le fait de fédérer des acteurs politiques et institutionnels. La démarche est soutenue par le conseil régional Rhône-Alpes, l'Assemblée des Pays de Savoie qui réunit les deux conseils départementaux de la Savoie et de la Haute-Savoie, les principales agglomérations, le MEDEF, la CGPME, les agences de développement local, les consulaires... Le club fédère également le monde académique et les principaux acteurs économiques du territoire tels que Somfi, Tefal, Salomon...

Fort d'une centaine d'adhérents, le club dénombre plus de 1 000 partenaires, avec lesquels nous sommes actifs et entretenons des relations régulières. Le club est animé par sept membres permanents et dispose d'un budget de l'ordre de 500 000 euros auquel il faut associer l'engagement bénévole, évalué à environ 300 000 euros par an.

Nous menons trois actions principales. La première consiste à renforcer la professionnalisation. Et pour asseoir cette première action, nous nous appuyons sur des gouvernances croisées. C'est un élément absolument essentiel pour assurer la pérennité des actions. Ce qui implique que les acteurs se connaissent, se reconnaissent, se fassent confiance. C'est la raison pour laquelle, la déléguée générale du Club est présente dans tous les conseils de direction de l'ensemble des composantes universitaires. Moi-même, en tant que président du Club, j'ai l'honneur de siéger au conseil d'administration de l'université et de la ComUE. Ce qui nous permet - et nous sommes probablement la seule organisation qui en dispose - d'avoir une vision transversale de la vie de l'université de notre territoire. Notre présence dans l'ensemble des instances confère une garantie dans la professionnalisation et dans les politiques conduites, ainsi que dans le rapprochement entre l'offre et la demande, favorisant ainsi la performance. L'offre des bagages académiques en termes d'enseignement supérieur ; la demande en termes de postes de travail, de métiers, qui évolue très rapidement. Renforcer la professionnalisation, c'est jouer le rôle d'interface pour faciliter le travail de l'université, en organisant des jurys, en mettant à disposition des vacataires (il y a plus de 2 000 vacataires à l'université Savoie Mont Blanc)...

Le deuxième axe consiste à faciliter l'intégration

professionnelle en organisant de nombreuses manifestations comme le forum de stages qui rassemble, en un jour sur trois sites, plus de 2 500 étudiants et une centaine d'entreprises (représentées par leurs DRH, services du personnel). Ce qui permet de créer et de renforcer les liens avec une certaine efficacité tout en rendant plus visible à la fois l'offre de formation de l'université et le besoin des entreprises.

La réalisation d'événements d'envergure est le troisième axe. Il s'agit d'acculturation : il faut bien entendu que les acteurs se connaissent. Et il faut que les étudiants, au-delà du bagage académique, connaissent le milieu dans lequel ils vont exercer une profession. Dans un monde interconnecté, il faut être capable de travailler avec tous les acteurs quels que soit leur domaine d'activité, leurs compétences. Ce qui signifie qu'il faut que les acteurs se comprennent. Aussi, nous organisons des événements d'envergure pour que les acteurs se connaissent et se parlent.

Pour conclure, je voudrais finir mon propos en vous livrant la vision des acteurs économiques : notre monde est complexe et mobile, une complexité accrue par un facteur de vitesse. Il semble illusoire d'apporter une réponse à une somme de problématiques dont nous ne connaissons même pas l'évolution et l'existence future. Nous sommes dans une approche systémique. En conséquence, nous devons nous intéresser, non pas, pour revenir à notre sujet, à l'organisation de la ComUE, mais au processus apprenant qui va nous permettre de faire face durablement à l'évolution du contexte. Il faut absolument évoquer la notion de marge de manœuvre. Une politique sans marge de manœuvre, des dirigeants sans marges de manœuvre ne peuvent pas aboutir à une action concrète, efficace, efficiente.

Les intellectuels que vous êtes doivent montrer le chemin et dire : nous sommes à un moment où il y a lieu de ne pas reproduire le modèle tel que nous le connaissons, c'est la voie de la facilité. La voie raisonnable aujourd'hui consiste à s'interroger sur la nature du système adapté pour prendre en compte notre monde complexe en évolution. Un système qui nous permette de ne pas revenir toutes les années avec une nouvelle politique, une nouvelle loi. Et il est absolument essentiel de se faire confiance dans le cadre de ce débat.

Jean Dumonteil : Merci Monsieur Deffaugt. Nous allons maintenant ouvrir le débat, après ce tour de table, en retenant des points qui structurent notre discussion, à savoir le postulat que le projet est plus important que la structure. Et aussi que la complexité exige d'être dans des approches d'interdisciplinarité, d'être dans l'ouverture, d'être dans cette réactivité qui caractérise les petites et moyennes universités.

Échanges avec les participants dans la salle

Jean Dumonteil : Pour amorcer le débat, je poserai une première question, quelque peu provocatrice. La performance sociale ne risque-t-elle pas de vous desservir ? Je m'explique : les petites et moyennes universités sont reconnues pour leur ouverture sociale, ce qui pourrait revenir à dire : on fait du social dans les villes intermédiaires, en laissant l'excellence de côté. L'opposition entre social et excellence reviendrait à

faire des universités petites et moyennes des universités au rabais ? Monsieur le président de l'université du Littoral Côte d'Opale, qu'en pensez-vous ?

Roger Durand : C'est effectivement une provocation, mais nous entendons ce discours de façon subliminale de la part de nos collègues des métropoles dont certains considèrent que le fait d'avoir créé des universités dans les territoires, de les avoir dotées de moyens, de postes, aurait affaibli les universités métropolitaines. Il convient, à ce titre, de rappeler les propos de Christine Gangloff-Ziegler qui soulignait l'importance pour les universités de garder le lien avec la recherche afin d'être des universités de plein exercice. Ainsi que l'importance de disposer d'écoles d'ingénieurs, de formations de haut niveau pour ne pas cantonner les universités petites et moyennes au premier cycle, ce qui constituerait un réel danger. Cette inquiétude, qui n'est pas nouvelle, est exprimée sans détours dans la tribune que nous, présidents d'universités petites et moyennes, avons co-signée. Il s'agit d'un combat quotidien afin que notre place soit reconnue, y compris dans la ComUE et dans toutes les structures de coopération que nous avons mises en place. C'est une des principales difficultés que rencontrent les petites et moyennes universités.

Hier, nous étions réunis dans le cadre de l'Espace Prospective et Stratégie, cellule qui structure la communauté d'universités dans le Nord – Pas-de-Calais où siègent trente-cinq décideurs (préfet, recteur, président du conseil régional, présidents d'université, écoles et entreprises) pour présenter la stratégie des « universités non lilloises » (université d'Artois, université de Valenciennes et université du Littoral Côte d'Opale). C'était la première fois que nous présentions notre stratégie. Et, nous ne comprenons toujours pas pourquoi ce débat n'a pas eu lieu dans la ComUE. On constate que tout est dirigé vers l>IDEX. Et si les Lillois ont été retenus dans le cadre de l>IDEX, c'est qu'ils ont compris que la gouvernance primait sur l'excellence scientifique, et que la fusion des universités lilloises était un atout pour emporter le choix du jury.

La question essentielle que les universités non lilloises ont posé hier est de savoir comment le projet IDEX porté par les universités lilloises est en capacité de faire émerger de l'excellence dans les territoires et de servir de locomotive à l'ensemble. Réponse nous a été faite qu'un conseil examinerait les projets en fonction de leur excellence. Je suis perplexe. Notre voix sera relativement peu entendue au moment de la distribution des moyens entre les acteurs. Nous savons déjà que les financements seront principalement dirigés vers les universités métropolitaines.

Rachid El Guerjouma : Ce qu'a dit Christine Gangloff-Ziegler est vraiment fondamental. L'articulation recherche-formation est la clé de toute université qui se projette comme un acteur du développement économique. Toutes nos universités de taille petite ou moyenne disposent de « niches », de « pépites », qui leur permettent d'avoir une visibilité européenne a minima. Il faut insister fortement sur cette indispensable articulation recherche-formation. Un autre atout pour nos universités, sans doute lié à notre taille, c'est le territoire. Et le triptyque recherche, formation et inscription dans le territoire, au-delà de nos « pépites » et leur visibilité européenne, est un plus dont ne disposent pas les grosses universités. Ces universités

« pachydermiques » sont éparpillées au sein de la métropole sur plusieurs sites, accueillent plus de 60 000 étudiants, sont confrontées à des problèmes de fonctionnement, accrus par l'éloignement du fait de la fusion des structures, en témoigne l'exemple de l'université d'Aix-Marseille.

Le triptyque recherche, formation, inscription dans le territoire va aussi dans le sens d'une plus grande collaboration ainsi que l'atteste le laboratoire Acoustique et Vibrations de l'université du Maine, tout comme le laboratoire Molécules et Matériaux qui est associé au CNRS. Dans le cadre de la ComUE, l'existence de ce laboratoire au Mans nous a permis, tout en conservant cette dimension d'aménagement du territoire, d'avoir l'école doctorale Matière, Molécules, Matériaux qui rayonne sur tout le Grand Ouest (Bretagne et Pays de la Loire). Alors même que les universités de Nantes et de Rennes étaient sur les rangs. Ce triptyque recherche, formation, inscription dans le territoire est garant de la pérennité de nos universités et de leur excellence.

Il importe aussi de souligner le rôle important que jouent les collectivités locales, qu'il s'agisse des villes, des départements ou encore des régions. Ces dernières vont avoir un rôle important en termes de régulation.

Nous n'avons pas obtenu l>IDEX en Pays de la Loire. Et force est de constater que la construction de l>IDEX s'est faite en écartant un certain nombre d'acteurs, dont l'université du Maine, celle de Bretagne Sud et aussi celle d'Angers. Nous sommes en total désaccord avec cette manière de faire, et si nous n'avons pas manifesté publiquement notre désaccord, c'était pour ne pas freiner la dynamique engagée. Le projet aurait pu être retenu dans le cadre de l>IDEX s'il avait mis en avant l'excellence en réseau. La transdisciplinarité et le travail en réseau sont la clé de la réussite. C'est un modèle vertueux parce qu'il facilite la collaboration. Et l'inscription dans les territoires est également très importante car elle met l'université en situation d'être un acteur du développement économique.

Jean Dumonteil : Les études de l'INSEE montrent que c'est en Pays de la Loire que réside le meilleur maillage territorial, les meilleurs indicateurs de qualité de vie et de développement.

Rachid El Guerjouma : J'ajouterai aussi que, depuis une vingtaine d'années, les meilleurs taux de réussite au bac sont relevés à Rennes et Nantes. Effectivement, la région Pays de la Loire enregistre des indicateurs très bons qu'il s'agisse de développement économique, de taux de natalité, de développement industriel. Indicateurs qui sont en relation étroite avec le maillage territorial hérité de l'histoire de cette région. Mais si l'on organise l'assèchement scientifique d'un certain nombre de territoires, ce serait un signe de très mauvais augure pour l'avenir.

Jean Peeters, président de l'université de Bretagne Sud, Lorient – Vannes : Je souhaiterais évoquer deux points. Le premier est que nous observons aujourd'hui une disjonction entre la loi sur les missions de l'université [ndlr : loi Fioraso du 22 juillet 2013] et la pratique. Entre ce que vote le législateur et la façon dont est conduite la politique de l'enseignement. Le deuxième point réside dans le fait que le terme « excellence » est un terme fourre-tout. Que veut-on faire avec



cette excellence ? Être dans le classement Shanghai ? Si oui, cela veut dire s'investir dans l'organisation et fournir un travail considérable pour fusionner ou bien se calquer sur le système des championnats de foot qui achètent des joueurs pour gagner, et donc se doter de prix Nobel ? Fonctionner en regroupant des universités n'influe pas forcément sur l'excellence. Le critère quantitatif entre en ligne de compte, bien sûr, mais l'on oublie souvent le critère de performance, d'efficience. Quel est le résultat obtenu, quelle que soit la taille de l'université, pour un euro versé ? Il ne s'agit pas, à mon sens, d'opposer mais de mesurer.

Pierre Fabre, vice-président de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : Je suis représentant d'une ville, Castres, qui n'est pas une préfecture mais une sous-préfecture, ce qui accroît les difficultés. J'aimerais évoquer la problématique de la recherche pour les villes qui ne sont pas des métropoles. Enseignement et recherche sont liés. Prétendre à l'excellence repose nécessairement sur les deux. Toutefois, missionné sur le sujet depuis une vingtaine d'années, les actions me semblent vaines. L'antériorité des formations et des laboratoires de recherche influe sur les classements et la visibilité. À Castres, les maîtres de conférence ont été fortement incités à rester dans les laboratoires de recherche de la métropole où ils ont fait leurs études. Nos laboratoires d'informatique et chimie comptent environ cinquante maîtres de conférence. Nous finançons chaque année, une ou deux thèses de recherche. Or, dans les bilans de recherche, les collectivités locales n'apparaissent pas... Les villes moyennes sont confrontées à une problématique de reconnaissance et de motivation des équipes de recherche.

Roger Durand : Nous connaissons, à l'université du Littoral Côte d'Opale, un fort tropisme vers les études marines. Nous essayons de mettre en place des coopérations internationales en direction de villes portuaires ayant des problématiques similaires : Annaba en Algérie, Dakar au Sénégal, sans avoir encore développé, pour l'instant, des partenariats avec les villes du Nord de la France. Nous avons aussi engagé une

démarche internationale avec le Vietnam pour la création d'un laboratoire sur les aspects de qualité de l'eau grâce aux observations satellitaires, développant une réflexion principalement axée sur les pollutions naturelles, mais aussi industrielles.

L'attractivité n'est pas liée à la taille mais à la nature des laboratoires de recherche. Ce qu'atteste le fait que 75 % des professeurs sont recrutés en dehors de la ComUE. Les collectivités, quant à elles, financent trois à quatre allocations par an.

Claude Deffaugt : Pour avoir vécu à l'étranger, d'autres modèles me viennent à l'esprit. Il me semble que nos universités fonctionnent en parallèle. Il convient de décroiser et d'avoir des regards croisés. À ce titre, il est nécessaire d'inciter le monde économique à s'investir plus fortement dans la gestion de l'université tout en respectant la ligne de conduite et l'éthique de cette dernière. Il est important que les acteurs échangent et prennent conscience que le développement du territoire se fait avec l'outil de proximité. Et que l'herbe n'est pas forcément plus verte ailleurs ! Cette démarche repose sur une confiance mutuelle.

Rachid El Guerjouma : En ce sens, l'exemple de la collaboration entre les MMA (Mutuelles du Mans Assurances) et le laboratoire de mathématiques appliquées, ainsi que les juristes et économistes que nous avons réunis, il y a cinq ans, est révélateur. Nous avons créé l'Institut du Risque et de l'Assurance, unique en France, qui réunit en son sein trois « familles académiques » qui, dans les universités françaises, travaillent sur des champs disciplinaires communs, mais qui n'ont pas d'ordinaire l'habitude de le faire ensemble : les Mathématiques, l'Économie, le Droit. Ces étroites collaborations sont mises en œuvre, aussi bien dans les offres de formation (initiale et continue) que dans les activités de recherche et d'innovation. L'institut dispense des masters et des licences dont une double licence économie-mathématiques. Deux ans ont été nécessaires pour monter ce projet. L'Institut est organisé afin d'être à l'écoute des attentes des



professionnels, que ce soit dans le domaine des métiers et de leur adéquation aux marchés comme en ce qui concerne la recherche et l'innovation. Trouver les bonnes synergies, décloisonner, est essentiel à l'existence et la visibilité d'une université comme celle du Maine.

Jean Dumonteil : Decloisonner, un mot déjà employé dans la matinée. Réactivité, approche de la complexité, transdisciplinarité...

Yves Jean : Il est toujours intéressant de s'interroger sur l'adéquation entre nos taux de réussite, notre rôle d'ascenseur social, et la performance et l'excellence. Pour revenir à la notion de deux mondes parallèles, il me semble qu'il y a deux enjeux. Tout d'abord, pour le chef d'entreprise, trouver l'interlocuteur idoine au milieu du vivier des chercheurs. C'est pourquoi, à Poitiers, nous avons ouvert, il y a deux ans, un guichet unique, point d'entrée de tout chef d'entreprise s'interrogeant sur des questions telles que l'amélioration de ses process, le transfert de technologies, l'innovation ou des problématiques de ressources humaines. Ensuite, permettre aux chefs d'entreprise de mieux nous connaître. C'est pourquoi, nous organisons régulièrement des petits déjeuners avec une dizaine d'entre eux et des étudiants en master.

Je souhaiterais aussi revenir sur la question de l'élu de Castres. Sur Angoulême et Niort, nous sommes convenus, en lien avec les agglomérations concernées, de spécialiser nos sites respectivement sur l'image, d'une part, et sur l'économie sociale et solidaire, de l'autre. La spécialisation est incontournable pour qu'il y ait de la recherche dans ces villes et pour gagner en visibilité et en attractivité, tout en ayant un impact sur l'économie. Plus de 1 000 emplois ont été créés autour de l'image à Angoulême. Cela fait sens.

Claude Deffaugt : J'aimerais citer un argument supplémentaire à l'égard de la proximité. Probablement, votre regard est-il impacté par le fait que l'enseignant est chercheur, et donc que, par nature, il évolue. Or, face aux mutations permanentes, les

connaissances s'émeussent, la notion de performance est remise en question. Le monde académique forme les jeunes qui une fois dans la vie active sont confrontés à un monde en évolution permanente. Face à ces évolutions, nous disposons d'un gisement susceptible d'accompagner toutes ces forces pour les enrichir et leur permettre de rester en phase permanente : la formation tout au long de la vie. Les chercheurs ont la possibilité de rester en lien avec leurs étudiants devenus adultes et de continuer à converser avec eux à travers leurs programmes de formation. Il s'agit là d'un challenge à relever ensemble dans les années à venir.

Jean-Pierre Lacotte, vice-président de l'Union nationale des présidents d'IUT (UNPIUT) : Les représentants de l'IUT sont, par la loi, des représentants du monde économique, et le conseil de l'IUT comprend entre 30 % et 50 % de personnalités extérieures au monde universitaire. Soit, en France, entre 1 500 et 2 000 représentants du monde économique, tous bénévoles. Les IUT revendiquent d'appartenir aux universités au motif qu'ils réunissent formation et recherche.

Je souhaiterais insister sur la partie innovation. Le réseau des IUT intègre systématiquement, tous les ans, environ 40 000 étudiants en stage pendant 10 à 12 semaines dans des entreprises. Les enseignants de l'IUT rencontrent les dirigeants d'entreprise, ce qui fournit l'occasion d'échanger sur les formations mais aussi sur les problématiques techniques, les sciences humaines, les ressources humaines. Ce n'est pas l'université qui se fait connaître auprès des PME, mais l'intervenant au sein des PME qui fait remonter l'information au sein du réseau des IUT pour trouver la bonne personne susceptible de répondre à la question posée.

Yves Jean : Ce temps d'avance des IUT nous a servi d'expérience, et nous avons généralisé les stages pour les étudiants de L3 dans toutes nos formations. La faculté de Sciences humaines et Arts de l'université de Poitiers propose plus de vingt masters et 4 000 stages. Il est nécessaire de faire évoluer l'image de l'université auprès du grand public. Il n'est

pas de formation qui ne soit pas en lien avec le monde socio-économique, ce qui permet aux étudiants, avant d'accumuler des connaissances, d'être autonomes.

Un autre sujet essentiel que nous n'avons pas eu le temps d'aborder ce matin : celui du retard de la France sur la question de la formation tout au long de la vie, un enjeu majeur pour les universités et le monde socio-économique. Il s'agit d'un véritable défi à relever.

Rachid El Guerjouma : Les IUT sont dans l'université et non pas à côté. Ils présentent des taux de réussite impressionnants. Dans mon université, nous avons réorganisé nos activités en instituts pour décloisonner les points forts des UFR en les axant sur trois aspects : Recherche, Formation, Innovation. Nos instituts sont ainsi surnommés « RFI ». Une dernière composante a été ajoutée : la formation continue. Le Mans acoustique, l'un des premiers instituts à avoir été créé, englobe ces quatre aspects. Il est essentiel de créer des espaces où la transdisciplinarité peut s'exprimer et relativiser les inerties héritées de structures. Les IUT ne doivent pas être coupés de la recherche, ils doivent l'intégrer. Le maître-mot, en quelque sorte, est de « dé-paralléliser » les structures.

Christine Gangloff-Ziegler : Décloisonner est un terme récurrent dans les propos tenus lors de ce colloque. Écosystème en est un autre. Il convient de réfléchir, avec les collectivités, à la manière de renforcer cet écosystème. Les collectivités ont, en effet, un rôle d'impulsion essentiel, comme par exemple celui du financement d'une thèse sur un thème qui les intéresse ou la création, avec les acteurs économiques, de plateformes à l'instar de la plateforme thermique à Colmar. Il convient d'identifier des points de force sur lesquels peuvent se concentrer les recherches. La réflexion se doit d'être collective pour essayer au mieux de réaliser les équipements.

Éric Charvet, journaliste TagEmploi : Chacun reconnaît l'importance des universités pour le rayonnement des territoires, la nécessité de collaboration entre les entreprises et les universités. Quel est le rôle des collectivités locales pour que cela fonctionne mieux et bien ?

Jean Peeters : Un double défi se pose. D'une part, la reconnaissance de l'activité des différents établissements supérieurs au sein des ComUEs, quel que soit le lieu où ces dernières sont implantées et quelle que soit leur taille, et, de l'autre, la reconnaissance de la démarche des villes moyennes, à savoir comment se posent-elles en villes universitaires ? Ce qui se traduit en termes de visibilité. Comment peuvent-elles exister ? Universités et collectivités partagent les mêmes questions.

Roger Durand : Un dernier mot sur les écosystèmes. Le Campus de la mer, initiative de l'université du Littoral Côte d'Opale pour fédérer l'ensemble des acteurs du territoire, comme le Pôle Aquamer ou encore la plateforme d'innovation Nouvelles Vagues, sont des lieux de rencontre, d'échange et d'acculturation, des structures qui permettent de porter des projets et de trouver des financements auprès de l'État et de la Région (cf. CPER - Contrat de plan État-Région).

Toutefois, j'ai une inquiétude concernant les dernières lois relatives aux collectivités territoriales. En Nord – Pas-de-Calais, la Région finance quatre-vingts allocations pour la recherche. Avec la suppression de la clause de compétence générale, comment la Région pourra-t-elle continuer à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche ? Les collectivités infra-régionales ne disposent pas des mêmes moyens. Ce transfert de compétences est inquiétant. Il va se faire au détriment des universités petites et moyennes.

Jean Dumonteil : La loi budgétaire va aussi avoir un impact.

Christine Gangloff-Ziegler : La valeur de l'écosystème réside dans le fait de travailler ensemble et non pas en parallèle. C'est une chance, inhérente à la taille de nos villes et de nos universités. Les villes et agglomérations sont un levier facilitateur de rencontres en raison de la force des liens qui existent entre ces collectivités et l'ensemble des acteurs du territoire. Ce qui permet d'impulser une vie économique et sociale plus forte. Pour Mulhouse, nous avons initié une démarche nommée « Campus Industrie 4.0 » dans l'idée d'aborder la quatrième révolution industrielle autour des objets connectés, de l'industrie du futur. Nommer une démarche facilite aussi le fait de se reconnaître à travers celle-ci.

Rachid El Guerjouma : Les universités dans les territoires ne peuvent se voir imposer un modèle unique. Pour que les modèles coexistent sans pour autant qu'ils ne se dévorent, il est nécessaire de disposer d'écosystèmes adaptés au territoire avec une égalité de chance de développement.

Les collectivités locales ont un rôle fondamental à jouer en termes de moyens, mais aussi politiquement, à travers l'expression des élus qui doit être entendue. Il y a des choix fondamentaux à faire en matière de modèles : restons-nous dans le service public ou nous dirigeons-nous vers un système plus anglo-saxon avec des frais d'inscription plus élevés ? Il s'avère aujourd'hui nécessaire de clarifier la situation sur le modèle de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Claude Deffaugt : Pour ma part, j'aimerais mettre en opposition positive la nature des propos échangés lors des réunions de notre ComUE. J'ai été amené à me poser une question : quel est finalement le projet ? Est-ce de rentrer dans un costume mal taillé, de dépenser une énergie colossale dans un exercice quelque peu aléatoire ? Nous devons nous interroger pour savoir où diriger notre énergie pour faire en sorte que demain les solutions que nous allons mettre en place ensemble soient des solutions gagnantes pour la qualité de vie des habitants de notre pays.

Jean Dumonteil : Notre débat avait pour titre « Universités et Territoires : ouverture sociale et performance ». Ces termes étaient au singulier. J'ai le sentiment, au moment de conclure ce débat, qu'il y a des ouvertures sociales très différentes à mettre en œuvre et, dans les indicateurs, des performances à mesurer elles aussi plurielles. Merci à toutes et à tous.

RATIONALISATION-PROXIMITÉ : QUEL ÉQUILIBRE SOUHAITABLE ?

Les écosystèmes performants sont menacés par un mouvement de reconcentration (regroupements des établissements d'enseignement supérieur conformément à la loi Fioraso, regroupement des régions issu de la loi du 16 janvier 2015) et par la raréfaction des moyens publics ainsi que leur manque de lisibilité (CPER 2015-2020, nombreux appels à projets nationaux, système d'allocation SYMPA...). Le risque d'un enseignement supérieur à deux vitesses se profile, dont les effets seraient d'accroître encore les inégalités sociales et territoriales.

Intervenants :

- **Gilles Craspay**, adjoint au maire de Tarbes en charge de l'Éducation, la Jeunesse et l'Université, conseiller communautaire délégué à l'innovation à la CA du Grand Tarbes, directeur du centre universitaire Tarbes Pyrénées
- **Marie-Hélène Granier-Fauquert**, directrice adjointe de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- **Emmanuel Roux**, président de l'université de Nîmes, administrateur provisoire de la ComUE Languedoc-Roussillon Universités
- **Sylvain Tranoy**, vice-président de la communauté d'agglomération de Cambrai
- **Denis Varaschin**, président de l'université Savoie Mont Blanc

Jean Dumonteil : Depuis une trentaine d'années, on assiste à un essor du maillage universitaire du territoire et à l'émergence d'une culture particulière pour les jeunes universités, comme celle de Poitiers, ainsi que le soulignaient ce matin Yves Jean, président de l'université de Poitiers, et Frédéric Leturque, maire d'Arras, membre du Bureau de Villes de France. Les interventions à la table ronde ce matin, nous ont permis de constater que les notions d'initiatives locales, d'adéquation au territoire et d'autonomie des acteurs pouvaient prendre des visages très divers.

Notre premier débat portait sur l'ouverture sociale et la performance des universités et des territoires, avec un constat très positif sur la responsabilité sociale de ces universités dotées de ratios très positifs, supérieurs aux moyennes nationales quant à l'intégration des boursiers, la réussite aux examens et l'insertion des étudiants diplômés. Cela tient à la capacité d'adaptation des universités, à leur capacité à gérer la complexité en conciliant à la fois la proximité et l'ouverture au monde. Les responsables universitaires et territoriaux sont également soucieux du développement du territoire dans lequel ils s'inscrivent, de l'accompagnement de la vie étudiante. Le défi qu'ils doivent surmonter tient à la question des financements. À ce titre, l'un des présidents d'université soulignait ce matin qu'il fallait cesser « d'arroser là où c'est déjà mouillé ».

Nous avons également abordé la question de la taille des universités et relevé que plus cette taille était importante plus grand était le risque d'indifférenciation. Une taille moyenne ou petite favorise la transdisciplinarité, vecteur d'innovation. Nous nous sommes également interrogés sur la stratégie de l'État qui semble faire primer les structures sur les projets. Alors que les témoignages apportés par les présidents d'université ce matin révèlent qu'ils construisent des stratégies, portent une

vision incluant souplesse, réactivité et adaptation, et intégrant la complexité d'une approche systémique. Mais, les responsables universitaires s'interrogent sur leurs marges de manœuvre.

Les interventions ont également mis en évidence le rôle fondamental des petites et moyennes universités dans l'ascenseur social ainsi que dans l'adéquation aux besoins du territoire. Un terreau fertile au développement d'écosystèmes souples et réactifs où chacun des acteurs est partie prenante. Nous allons évoquer maintenant la question de la rationalisation et de la proximité, de l'équilibre souhaitable à trouver, des choix à faire, avec la grande question des financements et aussi des craintes d'avenir pour certaines universités petites ou moyennes.

Nous allons commencer par le témoignage de responsables territoriaux et de présidents d'universités, puis viendra ensuite l'expression de l'administration centrale.

Entre rationalisation et proximité, quel équilibre souhaitable ? Que vous inspire cette question Gilles Craspay, vous qui êtes à la fois adjoint au maire en charge de l'Éducation, la Jeunesse et l'Université, conseiller communautaire délégué à l'innovation à la CA du Grand Tarbes, directeur du centre universitaire Tarbes Pyrénées ?



Gilles Craspay : Je précise également que je viens d'être élu conseiller départemental, ce qui me permettra de donner un autre éclairage. Vous souligniez les aspects positifs de la précédente table ronde. Je vais commencer mon intervention par des aspects négatifs. Avec une première interrogation : pourquoi dans ce pays semble-t-il obligatoire de faire le choix entre le classement de Shanghai, remonter la place de la France dans ce classement, ou faire baisser le chômage ? Je soulève cette question parce

qu'aujourd'hui, nous avons instauré des systèmes d'organisation dont les deux plus importants sont, d'une part, la concentration universitaire à travers la mise en œuvre de la loi Fioraso, et, de l'autre, la nouvelle organisation territoriale avec en particulier la loi NOTRe qui va être prochainement votée.

La ville de Tarbes n'est pas le siège d'une université. Elle accueille 6 000 étudiants post-bac et plusieurs antennes universitaires des universités toulousaines notamment. Tarbes compte également un IUT important (le plus gros hors Toulouse) dépendant de l'université de Toulouse III avec 1 500 étudiants ; une école nationale d'ingénieurs (ENI) avec 1 200 étudiants ; un STAPS relevant de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, qui est une université multisite sur deux régions (Aquitaine et Midi-Pyrénées) ; un Institut National Polytechnique (INP) et ses laboratoires ; une école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPÉ) relevant de l'université de Toulouse II. S'ajoutent d'autres entités qui font de l'enseignement post-bac, notamment les consulaires, les lycées (classes préparatoires et STS), une école supérieure des Arts et Céramique (ESACT)... Soit une large palette d'enseignements supérieurs avec 4 000 étudiants universitaires (en incluant les ingénieurs) et 2 000 étudiants post-bac non universitaires.

Dans ce contexte complexe, nous avons pris le parti de nous organiser en créant dès 2002 une association dénommée « Centre universitaire Tarbes Pyrénées » afin de coordonner l'ensemble des établissements, qu'ils soient universitaires ou non, et d'en être le porte parole. Le Centre universitaire n'est donc pas un établissement de plein exercice. C'est une initiative remarquable. Et volontairement, les collectivités locales ne sont pas membres de cette association.

Ce système a très bien fonctionné jusqu'à la promulgation de la loi Fioraso et son principe de regroupement des universités et établissements. En créant sous forme associative le Centre universitaire Tarbes Pyrénées nous avons anticipé cette démarche de regroupement et de coordination. Nous avons, en quelque sorte, créé une ComUE locale et nous sommes même allés plus loin que la loi Fioraso puisque notre association rassemble tous les établissements d'enseignement supérieur, y compris les non-universitaires.

La loi Fioraso est mise en œuvre de façon active en Midi-Pyrénées. Une ComUE toulousaine s'est organisée regroupant l'ensemble des universités et des établissements d'enseignement supérieur de la région.

La question qui se pose aujourd'hui est : que fait-on à Tarbes ? Ce n'est pas faute d'avoir soulevé le problème auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, au moment de la concertation précédant la loi Fioraso, notamment lors des Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En vain... Comment Tarbes peut-elle s'intégrer dans cette nouvelle organisation ? Plus largement, il faut s'interroger sur la place des villes et agglomérations infra-métropolitaines dans les ComUE. Or cette question n'a pas été traitée dans la loi Fioraso... Néanmoins, nous sommes contraints de nous inscrire dans le cadre de cette loi et de faire évoluer notre association « Centre universitaire Tarbes Pyrénées ».

La création d'un syndicat mixte irait à contre-sens de la doctrine actuelle qui prône leur disparition. Une solution consisterait à nous organiser autour de la ComUE de Toulouse. Toutefois, la présence d'établissements non universitaires, d'une part, et de l'antenne de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, de l'autre, constituent un handicap. De plus, nous ne pouvons que regretter que la ComUE « Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées » ait été organisée sans que les villes et intercommunalités infra-métropolitaines aient été associées.

Par ailleurs, je souhaiterais évoquer la question des financements et de l'organisation territoriale. La loi NOTRe [ndlr : *nouvelle organisation territoriale de la République*] qui redéfinira notamment les compétences de chaque niveau de collectivités locales. En l'état actuel du texte de loi, le Conseil régional n'a pas de compétence en matière d'enseignement supérieur. Aujourd'hui, légalement, le Conseil régional est seulement tenu d'élaborer un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI). Toutefois, dans un objectif louable, le conseil régional Midi-Pyrénées entend aller plus loin que sa compétence officielle, à savoir aller au-delà de l'organisation jusqu'à la coordination. Et donc prendre de fait la compétence enseignement supérieur et recherche. Si certains le souhaitent, je n'y suis pas favorable pour ma part. Et je m'en explique.

Jusqu'à présent, l'élaboration du contrat de plan État-Région (CPER) se faisait de façon tripartite réunissant l'État, le Conseil régional et les collectivités de proximité - départements et agglomérations. Ainsi jusqu'à présent, s'agissant de l'organisation du pôle universitaire tarbais, le Conseil général avait la main, dans la plupart des cas, pesant avec l'agglomération dans le choix des projets à inscrire au CPER et dans leur suivi. Concrètement, c'est le Conseil général qui se chargeait de la maîtrise d'ouvrage.

Depuis la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), les règles ont été modifiées. Le Conseil régional est désormais chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités locales et de leurs intercommunalités pour l'exercice des compétences notamment relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche. Et pour la première fois, dans le cadre du nouveau CPER, le conseil régional Midi-Pyrénées a réclamé la maîtrise d'ouvrage. Ce qui induit un problème de choix : choix des projets, choix du suivi, c'est-à-dire choix des acteurs qui vont être chargés de ce suivi. Ce qui, du point de vue territorial, n'est pas neutre.

L'ensemble des projets « enseignement supérieur et recherche » qui sont remontés en région Midi-Pyrénées nécessiteraient un financement à hauteur d'un milliard d'euros. Le CPER 2007-2014 avait acté 500 millions de travaux et projets pour le volet enseignement supérieur et recherche. Le financement du prochain CPER a été revu fortement à la baisse, et ce volet est seulement doté de 250 millions d'euros. Soit moins de la moitié du précédent CPER et le quart des projets que les collectivités locales midi-pyrénéennes envisageaient de réaliser...

Le conseil régional Midi-Pyrénées, jouant son rôle

d'aménageur du territoire, a décidé de flécher 30 % des financements en direction des projets hors Toulouse, soit pour Tarbes environs 30 millions d'euros. Par contre, il n'a pas été tenu compte du souhait des départements et agglomérations dans le choix des projets à retenir dans le cadre du CPER. Et au final, nous n'avons pas ce que nous voulions. Et nous avons parfois ce que nous ne voulions pas !

Dans l'évolution territoriale actuelle, je constate qu'en décentralisant à la Région les décisions qui précédemment étaient prises par l'État (c'est le préfet de Région qui jusqu'alors pilotait les décisions), on obtient plus de distanciation qu'auparavant à l'égard des décisions et vis-à-vis de notre échelon de collectivité. Les élus régionaux sont beaucoup plus éloignés de la décision, du projet, que ne le sont les élus des agglomérations et des départements, qui sont des élus de terrain. Et au final, ce sont les chefs de service et les fonctionnaires des conseils régionaux qui décident et pilotent depuis Toulouse des projets locaux, avec à la clé parfois des déconvenues comme nous venons d'en connaître dans le cadre du prochain CPER.

Jean Dumonteil : Vous venez d'évoquer le risque de centralisme régional de cette réforme territoriale, ainsi que les difficultés de coordination, la fragmentation, et la question de savoir s'il est plus opportun de privilégier le classement de Shanghai ou la lutte contre le chômage. Nous tenterons d'y répondre et de voir s'il est envisageable de concilier les deux.

Emmanuel Roux, président de l'université de Nîmes, par ailleurs administrateur provisoire de la ComUE Languedoc-Roussillon Universités, représente un autre territoire avec des problématiques différentes. Nous vous écoutons.



Emmanuel Roux : Mon témoignage va s'inscrire dans un cadre plus classique que le montage précédemment évoqué. Alors qu'il pourrait sembler que l'on avance à marche forcée en termes d'organisation et de regroupement des structures universitaires, l'exemple nous démontre qu'il peut exister, malgré un certain nombre de lois successives, une multitude d'organisations de sites universitaires qui diffèrent selon les territoires où ils se trouvent. Elles tiennent compte à la fois de la nature de ces territoires, de leurs attentes et se conjuguent avec un vecteur essentiel, le paramètre humain, la création ou non de liens.

Mon expérience est originale en ce sens que je suis à la tête de l'une des plus petites universités françaises et qu'en l'espace de cinq ans, j'ai été appelé à participer au montage de trois établissements publics, l'un à Mayotte en 2010, l'autre à Nîmes en 2012, et le dernier, la ComUE « Languedoc-Roussillon Universités » en 2014. Ils répondent respectivement à trois types de structures universitaires et trois statuts différents afin d'être en adéquation avec leur territoire : centre universitaire, université, communauté d'universités et d'établissements. Il existe donc des alternatives qui permettent une structuration de l'enseignement supérieur tout en apportant une réponse aux attentes, en fonction des territoires

et des situations.

Nous nous inscrivons dans le cadre d'une évolution législative permanente et surtout rapide avec, en 2007, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), qui a entraîné une réorganisation universitaire et une évolution importante en matière de management au sein des universités. Puis, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR), en 2013, qui porte plutôt sur les structures en prévoyant le regroupement des établissements soit par la fusion, l'association ou encore la mise en place de ComUE sur les territoires, dans l'esprit d'une philosophie assez semblable à celle de la loi Chevènement de 1999 sur l'intercommunalité dont l'objectif était qu'aucune commune ne reste isolée. Il s'agissait de regrouper les communes selon trois types de structures déterminées par la loi de 1999 : les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines.

Nous comptons environ 20 ComUE en France, et autant de statuts différents. Car la vertu de la loi ESR repose sur la liberté d'organisation des regroupements universitaires (aucun cadre spécifique n'a été imposé), sur la liberté dans le choix des compétences dont sont dotés ces regroupements. Le rapport de force et le facteur humain ont évidemment une influence sur ces regroupements. Certains se sont constitués en bonne intelligence, mais faute de liens, de considération, d'autres regroupements ont été difficiles à mettre en place.

La loi du 22 juillet 2013 a-t-elle engendré, à travers la rationalisation, des conséquences négatives en termes de proximité ? À ce jour, il ne le semble pas pour la ComUE Languedoc-Roussillon Universités en raison de la bonne intelligence avec laquelle la structuration a été effectuée et de la communauté de choix des compétences dont a été dotée notre ComUE. Il est toutefois nécessaire de bénéficier d'un temps d'observation pour voir comment les choses vont évoluer. Un paramètre nous échappe, celui des dotations. Dans la politique de site qui est mise en œuvre, c'est le site, et non plus chaque université, qui contractualise avec l'État, facteur qui induit une approche rationalisée au niveau de l'offre de formation (suppression de doublons) et la réalisation de choix en matière de recherche pour, au final, donner à chacun des établissements membres du regroupement une « coloration ». Autrement dit, chaque établissement a sa propre politique et ses propres orientations qui ne doivent pas être concurrentielles avec celles du site tout en lui conférant une réelle identité. La jeunesse d'une université comme celle de Nîmes, qui n'est pas héritière d'un passé, nécessite de définir sa personnalité et de trouver, en termes d'enseignement et de recherche, des pistes originales mais non concurrentielles avec celles des universités voisines : Montpellier, Marseille ou Toulouse.

Il n'en demeure pas moins que l'une des missions principales de l'université de Nîmes est d'assurer un rôle de proximité et d'ascenseur social, rôle que nous assumons pleinement et que nous entendons poursuivre.

Les financements de la formation, d'une part, et de la recherche, d'autre part, relèvent de logiques très différentes. La recherche bénéficie de financements spécifiques, des

programmes particuliers, qui se singularisent par une désinence en « ex » (IDEX, EQUIPEX, LABEX...), et visent des thématiques de recherche qui impactent finalement de façon assez lointaine les formations, en particulier celles du premier cycle. Les universités, d'autre part, forment des étudiants de licence, de master, de doctorat, et assurent des missions éminentes, en lien étroit avec l'environnement économique et les collectivités locales, missions qui s'expriment de façon plus aiguë pour les petites et moyennes universités. Ce explique que nous sommes à l'écoute des besoins du territoire en faisant preuve de réactivité et en répondant à la réalité en matière d'insertion, de développement et de recherche appliquée, qui participent à la vie économique du territoire.

Dans le cadre mis en place par la loi de 2013, il importe de prendre le recul nécessaire afin d'envisager, avec le temps, la façon dont les choses se structurent. Je pense que nous avons moyen de continuer à avoir, en France, une organisation permettant de ménager les petites et moyennes universités, d'une part, et les universités de taille plus importante, de l'autre, dès lors que nous avons des clés de répartition et des cartes suffisamment claires pour permettre de garantir leur existence et leur fonctionnement.

Jean Dumonteil : Vous parlez de clarté. Il importe, effectivement, de clarifier le paysage. Vous faisiez le parallèle entre les ComUE et la loi Chevènement, évoquant le processus évolutif et l'importance de la clé de répartition dans cette nouvelle organisation. Continuons le tour de table avec l'université Savoie Mont Blanc représentée par Denis Varaschin, son président.



Denis Varaschin : En écho à mon collègue nîmois, je débute par une citation de Fernand Braudel : « La France est diversité ». Il y a des ComUE qui fonctionnent bien et d'autres moins bien... Il y a aussi des réalités territoriales qui se retrouvent aussi bien dans le dynamisme économique que démographique, et également dans les proximités universitaires plus ou moins fécondes.

L'université Savoie Mont Blanc se situe entre Lyon et Grenoble, dans l'une des régions les plus puissantes de France après la capitale, et à proximité de Turin, Genève et Lausanne, qui rayonnent à l'échelle internationale. La question se pose de savoir comment une université de taille moyenne, 14 000 étudiants, peut se développer dans un tel environnement.

S'il n'existe pas, comme cela a été dit, deux ComUE semblables, c'est qu'il n'y a pas deux environnements identiques.

Le thème de la crainte, évoqué précédemment, me fait penser à la Grande Peur. Si une peur des campagnes a pu exister en 1789, aujourd'hui s'exprime une peur des métropoles. Qu'allons nous devenir face aux métropoles ? Je pense qu'il faut faire preuve de responsabilité et, au delà des craintes, je parlerais plutôt de question légitime. Est-ce que le nouveau modèle ne doit pas s'inscrire dans le rejet de la concurrence, évoqué à plusieurs reprises ce matin, et dans la recherche de complémentarités fondées sur des différenciations ?

Ce que je retiens aujourd'hui c'est le sentiment d'une occasion manquée, d'une absence de ligne directrice claire sur les objectifs et la manière de les atteindre. Pourtant, lorsque je parle avec mes collègues universitaires, comme avec les acteurs économiques et les élus de mon territoire, j'ai le sentiment qu'il est facile de s'accorder sur des objectifs.

Le premier de ces objectifs est la souplesse. Au plus haut niveau de l'État a été fixé un objectif de recherche de simplification. Cela passe par la possibilité pour les universitaires de dégager du temps pour se consacrer à la formation et à la recherche. C'est ce que nous avons fait valoir lors des nombreuses réunions organisées dans le cadre des Assises de l'enseignement supérieur. Et pourtant, en ce qui nous concerne, nous avons créé une ComUE « Université Grenoble Alpes » le 29 décembre 2014, qui comprend trente-deux instances nouvelles ! Annecy se situe à plus de 100 kilomètres de Grenoble qui est le siège de la ComUE, et Chambéry à près de 60. Imaginez la distance à parcourir toutes les semaines pour siéger dans les différentes instances ! Imaginez les coûts supplémentaires induits. Certains élus ont déjà fait savoir qu'il leur était impossible de faire un tel trajet hebdomadaire. Nous avons un réel besoin de souplesse dans le fonctionnement des ComUE.

Le deuxième objectif porte sur une demande récurrente : la recherche d'un fonctionnement efficace au sein des regroupements d'universités et d'établissements mis en place. La complexité juridique de la ComUE, qui place des universités dans une université, ne va pas en ce sens. Et notre site a fait le choix complexe de cumuler université fusionnée, ComUE et associations.

Le troisième objectif revendique le maintien de la diversité. De nombreux jeunes collègues ont été recrutés par les universités de taille moyenne alors qu'ils étaient exclus par le mandarinat des grosses universités métropolitaines. Certains sont aujourd'hui devenus des noms connus de l'Université française. Le recrutement dans les universités petites et moyennes se fait sur des principes de qualité et d'ouverture plus que de réseau. La diversité est un gage de renouvellement et de lutte contre le mandarinat.

Le quatrième objectif relève de la demande d'équité. Nos universités petites et moyennes ont le sentiment de devoir continuellement se justifier et font le constat que leurs bons résultats ne sont jamais évoqués contrairement aux autres universités. Les acteurs des territoires, et parmi eux mes collègues universitaires, ont véritablement le sentiment de ne pas être estimés à leur juste valeur.

Le système d'enseignement supérieur français est largement financé par des fonds publics. Il serait très intéressant de connaître, pour un euro de fonds publics investi, quel est le résultat obtenu pour la Nation. Où est l'efficacité ? Un tel audit n'a jamais été réalisé. Or c'est une question fondamentale. Un récent classement américain (US News and World Reports) a porté sur une dizaine de critères, dont quatre d'entre eux ont été mis en relation avec les moyens accordés aux établissements. Au final, on constate que les grandes

universités figurant systématiquement en haut des classements reculent dès lors qu'il est tenu compte des moyens dont bénéficient les établissements. Il serait judicieux de réaliser en France un audit afin de mesurer le ratio entre investissement et résultat pour la Nation. Une certaine visibilité serait ainsi accordée à nos universités petites et moyennes, dont j'ai le sentiment qu'elles sont parfois plus efficaces que les universités métropolitaines.

Par ailleurs, notre positionnement dans une région doublement frontalière, nous amène à nous comparer avec les modèles universitaires européens voisins et à nous interroger sur la question du modèle pertinent. Le système Suisse parvient à concilier un très fort ancrage territorial avec le souci de formation tout au long de la vie, les formations techniques. Il concilie classement de Shanghai et emploi. Le recteur de l'université de Genève me confiait qu'il ne souhaitait pas excéder une capacité de 15 000 étudiants. À ses yeux, un établissement excédant cette taille n'est pas gérable. L'université de Genève est bien placée dans les classements internationaux. Il n'y a donc pas antinomie entre la taille, la performance et la visibilité. Cette université bénéficie, par ailleurs, d'une large autonomie et d'importants moyens. Nous sommes donc loin du modèle de la ComUE « Université Grenoble Alpes », dont les effectifs étudiants sont quatre fois plus importants qu'à l'université de Genève.

À ce titre, la définition du modèle vers lequel notre pays souhaite tendre me semble être la question fondamentale.

Jean Dumonteil : Merci de votre intervention qui pose à la fois la question de la course à la taille pour savoir s'il s'agit d'un bon combat, et la question des objectifs visant à maintenir de la diversité tout en menant une recherche de simplification qui se traduit souvent dans les faits par de nouvelles complexités... Vous évoquez aussi la question de la complémentarité à organiser entre les universités de différentes tailles plutôt que la concurrence.

Autre territoire, à travers l'intervention d'un élu local, Sylvain Tranoy, vice-président de la communauté d'agglomération de Cambrai en charge de l'enseignement supérieur.



Sylvain Tranoy : Je ne suis pas seulement élu local. En effet, j'ai un passé dans la communauté universitaire et j'ai également siégé au sein du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

Dans le cadre de notre problématique rationalisation et proximité, je souhaiterais tout d'abord revenir sur la notion de proximité. Cette dernière repose essentiellement sur les petites et moyennes universités, mais pas seulement. En France, plus de cent cinquante villes universitaires accueillent ce que je nommerai – plutôt que d'utiliser le terme réducteur d'antennes – des pôles universitaires de proximité. Ces derniers ne sont pas des universités de plein exercice, et bien souvent ils ne sont pas non plus le siège de composantes d'universités de plein exercice (pas le siège d'IUT, ni d'écoles internes ou externes, ni de facultés). Ces pôles universitaires de proximité accueillent des départements d'IUT, des antennes de facultés.

Fréquemment, ces pôles sont rattachés aux petites et moyennes universités. Ils partagent un certain nombre de points communs tout en ayant des différences substantielles.

Les spécificités communes à ces pôles de proximité touchent à la question importante de la carte des formations. L'ajout ou la suppression d'une formation est très sensible eu égard à la taille de ces pôles et à l'offre de formations forcément plus restreinte que dans une université de plein exercice. La carte des formations repose sur deux piliers : démocratisation et attractivité. Démocratisation afin de faciliter l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur, c'est l'atout de la proximité. Attractivité à travers le rayonnement interrégional, national ou international de certaines licences professionnelles et de certains masters. Ce qui est très important car il est essentiel qu'existe dans ces pôles une mixité sociale et culturelle. Nous avons besoin de cette complémentarité démocratisation/attractivité. Si ces pôles n'étaient ouverts que pour les jeunes locaux, il y aurait une forme d'entre soi, ce qui serait très mauvais.

Une autre spécificité commune aux pôles de proximité tient à l'activité de la recherche et de la R&D, beaucoup plus ciblée et en lien avec le tissu économique local.

S'agissant des différences entre pôles universitaires de proximité, leur taille varie en fonction du maillage urbain régional et également du maillage universitaire régional. Certains d'entre eux bénéficient d'un très grand rayonnement en raison de leur éloignement géographique de toute métropole. Comme, par exemple, Tarbes à l'égard de Toulouse ou Montpellier. À l'inverse, dans le Nord – Pas-de-Calais, le maillage urbain est assez serré avec une douzaine de villes universitaires relativement proches les unes des autres. La concurrence est donc beaucoup plus forte entre les villes universitaires. Les problématiques sont, en conséquence, différentes, et induisent des positionnements différenciés des villes et agglomérations. Ainsi, à titre d'exemple, dans un contexte concurrentiel fort entre les villes universitaires, Cambrai est amenée à contribuer financièrement au fonctionnement de son pôle de proximité quand ce n'est pas le cas à Tarbes. La pression sur l'optimisation et la rationalisation sera donc plus forte dans les régions où les maillages urbain et universitaire sont denses. Ce qui ne remet toutefois pas en cause la légitimité des pôles de proximité au sein d'un maillage resserré car ils participent pleinement à la démocratisation de l'accès à l'enseignement universitaire.

Les blocages à la mobilité des étudiants ne sont pas seulement économiques et sociaux, ils sont aussi culturels. Les villes infra-métropolitaines ont un besoin de formations universitaires en lien avec leur tissu économique, un besoin de R&D en rapport avec ce tissu économique. En outre, la présence d'étudiants est un facteur important d'animation de la vie de la cité.

Quid de l'optimisation et de la rationalisation dans ces pôles universitaires de proximité ? Chaque cas étant particulier, l'optimisation et la rationalisation appliquées à ces pôles universitaires de proximité ne permettent pas de dégager un



modèle déclinable. Parfois, elles peuvent se traduire par le regroupement des formations supérieures dispersées dans l'agglomération, ce qui permet de mutualiser et d'optimiser les équipements. Par exemple, à Cambrai, nous avons transféré l'école d'art dans le campus universitaire, ce qui a amené un flux supplémentaire d'étudiants dans un certain nombre d'équipements collectifs tels que le restaurant universitaire. Autre exemple d'optimisation et de rationalisation, cette fois à travers la carte des formations, avec une préoccupation axée sur les effectifs et le rayonnement des formations. Dans le cadre de partenariats et de conventions pluriannuelles sur un rythme quinquennal avec les universités de Lille 2 et de Valenciennes, nous avons revu la carte des formations, fermant certaines d'entre elles (licence AES) pour en ouvrir d'autres dans le domaine du patrimoine par exemple, avec un master droit du patrimoine et une spécialisation de notre licence de droit dans cette matière. Nous avons aussi décidé de mieux répartir les enseignements et supprimer les doublons pour mettre fin aux concurrences : un parcours histoire-géographie à Valenciennes ; un parcours histoire, archéologie, patrimoine à Cambrai qui s'appuie sur des licences professionnelles. Autre exemple, avec la fermeture d'une licence SPI (Sciences pour l'Ingénieur) à Cambrai, dont les effectifs étaient en baisse depuis l'ouverture d'une telle licence à Valenciennes et aussi à Saint-Quentin (Aisne). En contre partie, a été ouverte une licence Sciences et Vie de la Terre à Cambrai, formation qui n'existe pas à Valenciennes, ni à Saint-Quentin, pas plus qu'à Arras. Et qui est tout à fait cohérente avec la spécialité de notre master agroalimentaire en « Maîtrise de la qualité et des risques », et permet la mise en place d'une filière complète à Cambrai. Pour tous ces exemples, les effets ont été immédiats avec une hausse sensible des effectifs.

Une autre façon d'agir en matière de rationalisation et d'optimisation consiste à faire en sorte que les équipements accueillent un grand nombre d'étudiants afin d'amortir les coûts

de fonctionnement. Il existe donc tout un ensemble de mesures possibles pour concilier proximité et rationalisation. C'est un travail partenarial qui nécessite à la fois une volonté politique forte et maintenue des villes et des intercommunalités, une responsabilité territoriale assumée des universités, une cohérence de l'État et un accompagnement de la Région.

Une volonté politique forte des villes et agglomérations qui, lorsqu'elles sont le siège de petites ou moyennes universités, les conduit à contribuer de manière significative aux investissements importants des établissements. Les villes et agglomérations qui accueillent des pôles universitaires de proximité contribuent aussi au financement du fonctionnement.

Dans cette période de contraintes budgétaires, nous devons tous faire des choix. Mais, il me semble très important de sanctuariser les moyens en direction de l'enseignement supérieur, dans la mesure du possible. C'est le choix que nous avons fait à Cambrai, et nous avons même un peu accru notre effort sur des objectifs ciblés dans le cadre de nos partenariats avec les universités de Lille 2 et Valenciennes. Par exemple, nous finançons des thésards, ce que nous ne faisons pas jusqu'à lors.

La responsabilité territoriale des universités qui doivent faire des arbitrages en matière d'ouverture ou de fermeture de formations dans les sièges d'universités comme dans les pôles universitaires de proximité, est un fait. À pertinence équivalente en termes d'effectifs, de projets scientifiques ou d'attractivité, il me semble nécessaire de donner une prime aux pôles de proximité. Il n'y a pas de consensus dans le monde universitaire. Je connais des enseignants-chercheurs qui sont réticents à aller dans les pôles de proximité, arguant du temps de trajet nécessaire : 30 à 45 minutes aller-retour, trois fois par semaine, même si le déplacement est compensé, c'est pour ces enseignants-chercheurs du temps en moins pour la

recherche qui constitue leur priorité. D'autres, de façon condescendante, expriment la crainte de « faire du social » dans les pôles de proximité. Les clichés ont la vie dure... Heureusement, ce n'est qu'une minorité des membres de la communauté universitaire qui raisonne ainsi.

Les universités sont conscientes du rôle du service public de l'enseignement supérieur, aux côtés d'autres services publics, pour lutter contre la fracture territoriale qui tend à se développer en France. Je souhaite que les universités continuent à assumer ce rôle à nos côtés.

Par ailleurs, il conviendrait que l'État soit plus cohérent. La loi Fioraso de 2013 a notamment précisé que, dans le cadre des missions de service public de l'enseignement supérieur, celui-ci contribue notamment « à l'attractivité et au rayonnement des territoires au niveau local » et aussi « au développement et à la cohésion sociale du territoire national, par la présence de ses établissements ». Comment l'État reconnaît et valorise cette mission confiée par le législateur ? Avec quels moyens ? Cette politique de proximité optimisée et rationalisée, comment est-elle reconnue dans la politique et valorisée dans le système d'allocation de moyens aux universités (cf. SYMPA), et dans l'évaluation ? Il y a parfois un gap entre les missions confiées aux universités par le législateur et la manière dont elles sont concrètement déclinées, mises en œuvre.

La Région a quant à elle un rôle d'accompagnement à jouer. Les prérogatives des Régions évoluent en matière d'enseignement supérieur mais pas seulement. La Région est désormais instructrice des fonds FEDER qui peuvent venir en appui d'un certain nombre d'investissements en direction des universités-mères, comme des pôles de proximité.

Concilier rationalisation et proximité est du domaine du possible. Nous le pouvons. Nous le devons. En travaillant tous de concert, nous y parviendrons !

Jean Dumonteil : Merci pour ce propos qui se veut optimiste. Des interrogations cependant demeurent sur les arbitrages à faire, ce qui constitue une excellente transition avec Marie-Hélène Granier-Fauquert, directrice adjointe de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Quel travail partenarial et quelle cohérence de l'État ?



Marie-Hélène Granier-Fauquert : Les échanges qui ont lieu, les observations et les questions qui circulent aujourd'hui prouvent, s'il en était besoin, à quel point ce colloque est bienvenu. Il doit pouvoir amorcer une discussion et un débat sur la place des petites et moyennes universités dans le tissu infra-métropolitain et comment elles peuvent trouver leur place dans cet avenir perturbé qui est le nôtre depuis une petite dizaine d'années.

Plutôt que de tenir un propos ficelé de la part du Ministère, je vais réagir sous forme de questions à un certain nombre de choses qui ont été dites par les quatre intervenants précédents. Nous avons tous conscience que le traitement de l'excellence via le classement de Shanghai n'est pas l'alpha

et l'oméga. Je ne pense pas qu'il faille opposer classement et réponse aux besoins économiques. Nous avons besoin, en France, de travailler sur une forme de visibilité ou d'attractivité internationale. Tous les pays s'efforcent de trouver une place dans le concert des nations par rapport à ce qui est un vecteur de développement économique de nos pays développés.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment les établissements, universités ou écoles, dans les villes petites et moyennes, vont pouvoir continuer à assurer leurs vocations multiples. À savoir, garantir l'accès à la formation qui conduit elle-même à l'emploi des jeunes. C'est essentiel. Mais ces établissements ont d'autres vocations, comme de continuer à contribuer, probablement en travaillant en réseau, à des axes de recherche prioritaires et clairement identifiés par les pôles. Axes de recherche qui sont aussi importants pour le territoire dans lequel ces établissements s'inscrivent.

Je souhaiterais réagir sur trois éléments.

Nous avons beaucoup parlé de la loi Fioraso, questionné la constance de l'État. J'ai entendu s'exprimer la crainte qu'un certain nombre d'ajustements ne conduisent à une concentration régionale et au final à une régionalisation. Nos établissements sont nationaux. Tous ont cependant un ancrage territorial. Comment cet ancrage se caractérise-t-il et se vit-il au quotidien ?

La question se pose aussi de savoir quelle est la complémentarité dans l'offre de formation des établissements ? La loi Fioraso s'inscrit dans un mouvement historique, qui tend à se déployer de plus en plus, pour amener la France à un niveau de visibilité qui cherche, par tâtonnements successifs, son territoire adéquat. Niveau national, niveau international. Au niveau infra-national, quel est le niveau pertinent pour apprécier les forces en présence et la capacité à satisfaire les besoins et les demandes des usagers, qu'il s'agisse d'étudiants en formation initiale ou d'étudiants en formation continue, tout au long de la vie ? Ce dernier point nous interpelle de façon croissante dans un monde en évolution rapide qui nécessite une mise à niveau continue de la population active dont les compétences deviennent vite obsolètes pour un certain nombre de métiers, de domaines et de filières. Les réponses doivent être apportées au bon niveau d'adaptation de ces compétences.

On a là une première question qui est de savoir comment repenser l'offre de formation. La maille proposée est celle d'un territoire académique ou inter-académique. La situation des vingt ComUE est très diversifiée, influencée par les territoires dans lesquels elles s'inscrivent et aussi les individus, la notion humaine entrant sensiblement en ligne de compte. Le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche se restructure à travers un travail juridique, en voie d'achèvement, qui a énormément mobilisé les ComUE. Maintenant, il faut que la vie fasse son œuvre, même si le paysage n'est pas encore stabilisé. Les statuts doivent se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire le projet, et livrer une vision stratégique. Rappelons-nous, à ce titre, qu'à travers la loi Fioraso, le Parlement vous a confié la mission de définir votre vision partagée de projets sur un territoire, projet de recherche, projet de formation, projet d'innovation. Quelle est la vision stratégique à cinq ans, à dix ans ? Dix ans étant, je pense, une juste mesure. Les politiques publiques sont des politiques de

long terme, voire de très long terme. Nous avons besoin de savoir, au Ministère, comment chacun prend sa place dans ce projet au niveau du territoire. J'entends, ici, un certain nombre de préoccupations de votre part. Des préoccupations de périmètre quand le projet dépasse celui d'une académie, d'une région. La réforme territoriale apportera peut-être une réponse à cela en proposant des périmètres plus larges. Rien ne dispense les uns et les autres de s'interroger sur quel est le projet soutenable à conduire pour votre établissement au sein de son écosystème et aussi sur la vision de la valeur que votre établissement ajoute dans le système.

Nous avons au Ministère deux préoccupations principales, l'une concerne la dimension « excellence et présence dans les territoires » et l'autre celle de la qualité. Je vous rejoins sur les termes évoqués de différenciation – privilégiant celui de différenciation positive – de complémentarité, d'arbitrage. L'enjeu est de définir ce qu'est une offre de formation, de recherche, d'insertion professionnelle de qualité. Nous disposons d'indicateurs, qui toutefois ne résolvent pas toutes les questions posées.

Le premier point – excellence et présence dans les territoires, et la question de leur articulation – soulève les questions de l'offre de formation, de la répartition de l'offre de formation et de la carte des formations. Ce questionnement a commencé par les disciplines rares. Lors de réunions de la Conférence des Présidents d'Université portant sur ce sujet, et auxquelles j'ai participé, revenait fréquemment la réflexion suivante : « On ne peut pas faire de tout partout ». J'ajouterai : « On ne peut pas faire de tout partout avec le même niveau de qualité attendu ». Les échanges que nous avons aujourd'hui attestent que vous vous posez cette question, au même titre que le Ministère. Certains d'entre vous ont déjà commencé, dans leurs établissements, à travailler avec leur ComUE sur les questions difficiles liées à l'offre de formation, et parfois à son remodelage. Qu'est-ce qui doit nous guider dans la définition de ce cap ? L'important est que le niveau du second cycle master soit maintenu dans les territoires infra-métropolitains afin notamment de maintenir une jeunesse dans le continuum formation-recherche. Cette problématique, j'en ai bien conscience, est encore plus forte dans les universités infra-métropolitaines. Car elles ne peuvent pas proposer une offre de formation totalement diversifiée au niveau master.

Des choix difficiles doivent être faits, et j'entends que vous êtes conscients de la nécessité de les faire.

Il convient de s'interroger : quelle est l'offre diversifiée de formation pour le premier cycle, au niveau de la licence ? Quelle est la façon dont l'offre de formation au niveau master doit se reconfigurer ? Pour le Ministère cela ne revient pas à une façon de penser la désertification du territoire. Il s'agit de penser d'une manière coopérative, ouverte et en complémentarité à l'intérieur des regroupements, quelle que soit leur forme juridique (ComUE, fusion, association). Il convient de trouver des lieux de discussions franches pour réussir à organiser sur le territoire des lieux d'attractivité qui ne soient pas concentrés en un seul endroit. Il est indispensable de ne pas dissocier d'une part, des personnels qui feraient de la formation jusqu'à la fin de leur carrière et, de l'autre, des personnels qui feraient de la recherche. Peut-

être faut-il faire preuve d'imagination pour y parvenir, mais il est essentiel de ne pas opérer cette dissociation. Il faut inventer de nouvelles façons de faire pour qu'un jeune maître de conférence puisse, sans rupture, dérouler sa carrière normalement, quels que soient les établissements dans lesquels il va remplir ses missions. Ce questionnement me semble indispensable et la communauté universitaire doit s'en saisir. Ce qui conduit à se poser d'autres questions : êtes-vous armés en termes d'outils de compréhension de ces situations ? Quels sont vos outils de pilotage stratégique ? De quoi pouvez-vous disposer pour répondre à ces questions ? Quels sont aujourd'hui vos axes forts ? De quelle façon mobiliser les ressources financières et humaines ? Sur cette dimension humaine, il est indispensable d'offrir les conditions nécessaires pour que les maîtres de conférence puissent progresser dans leur carrière. Il est donc essentiel de leur garantir l'accès à des lieux de recherche, y compris de recherche en réseau.

Le deuxième sujet de préoccupations porte sur la qualité. Et ce, quel que soit le type de formation, universitaires ou classes préparatoires aux grandes écoles pour lesquelles les Recteurs sont régulièrement interpellés sur la taille des effectifs. En particulier, lorsqu'il y a de très petits effectifs, il ne nous semble pas évident que cela suffise pour créer une émulation intellectuelle. Il y a aussi des sujets de qualité de vie étudiante, de temps de trajet, de transports publics, de moyens, de bourses. J'ai été frappée en lisant la tribune parue il y a peu, co-signée par vingt et un présidents d'université, et intitulée « Formation et réussite des étudiants, les grands oubliés ? ». Je crois que les établissements universitaires dits petits ou moyens contribuent à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. C'est une évidence et cela est très précieux. Le Ministère y est très attaché. Il faut néanmoins que chacun s'interroge sur la qualité des formations sur toute la gamme du spectre. Nous constatons au Ministère, à travers un certain nombre d'indicateurs, mais pas seulement, qu'il est nécessaire de s'interroger sur un certain nombre de formations, et qu'il ne suffit pas d'être une université ou une école de petite ou moyenne taille pour garantir une absolue qualité sur toute la gamme de sa prestation. Il serait démagogique de le confirmer sans vérification. Il convient de proposer des offres d'une qualité qui soit visible dans les différentes composantes, ce qui n'est pas simple, nous en sommes conscients.

Je souhaitais réagir sur un autre point. Le président Varaschin concluait en disant que c'est une question de modèle. Certes, cela nous soucie. Il est clair qu'il importe de savoir quel est le modèle d'université, le modèle d'enseignement supérieur et de recherche, que nous souhaitons. Il convient pour le savoir de se poser un certain nombre de questions, en particulier celles relatives au positionnement stratégique. Le Ministère invite chaque établissement à le faire. Nous espérons que cela sera de plus en plus le cas. Le questionnement participe d'un décentrage par rapport à soi-même. Comment suis-je positionné par rapport à mes partenaires ? À mes voisins ? À mes concurrents ? À l'attractivité internationale ? Comment est-ce que je souhaite construire mon projet : dans des relations conflictuelles, de concurrence, de coopération ?

Nous avons été frappés lorsque le jury IDEX / I-SITE a commenté un certain nombre de benchmarks internationaux.



Nous nous sommes rendu compte que les uns et les autres nous vivions avec des clichés relatifs aux modèles. Comme celui de Cambridge par exemple. Ainsi, vu de l'extérieur, nous avons l'impression qu'il s'agit d'une institution unique et homogène. Vu de l'intérieur, apparaissent une multitude de composantes, appelées colleges (King's College, Trinity College...) qui entretiennent entre eux de fortes compétitions. Tout ce qui se vit aujourd'hui à l'intérieur des regroupements, quelle que soit leur forme juridique, résulte de la jeunesse de ces regroupements. Comment, en si peu de temps, les relations au sein des regroupements pourraient-elles être totalement pacifiées ?

Aussi, comment faire face de manière constructive et ouverte à ces exigences de différenciation positive et de spécialisations ? Ce sujet est réellement celui qui va désormais nous animer parce que nous avons constaté que, dans un certain nombre d'endroits dont certains sont parmi nous, de grandes réussites se sont mises en place avec des structures collaboratives et partenariales très ouvertes dont il ne faut absolument pas se priver. Il y a vraiment ce défi. Le Ministère ne se substituera pas aux acteurs locaux pour décider à leur place. En revanche, les incitations à progresser dans cette réflexion stratégique, dans les meilleures conditions possibles, sont fortes, même si le contexte financier est extrêmement délicat. Comme cela a été évoqué par les intervenants précédents, par rapport à la précédente génération de CPER, les financements dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche ont diminué de moitié. Et nous estimons à 25 % le manque de financements eu égard aux projets remontés des territoires. L'État fait des arbitrages. Toutefois, cela ne dédouane aucun d'entre nous de réfléchir à la meilleure utilisation possible des ressources qui lui sont confiées car nous sommes convaincus qu'il y a une part de la réponse qui demeure aujourd'hui dans notre compréhension des axes prioritaires et stratégiques, dans la façon dont nous mobilisons les ressources. Le Ministère est à votre disposition pour travailler avec vous sur un certain nombre de démarches méthodologiques ou d'outils. Ce qui est nécessaire, car tous les établissements n'ont pas encore aujourd'hui une complète maîtrise de la bonne compréhension des flux financiers qu'ils

distribuent en interne, en fonction de leurs priorités stratégiques.

Jean Dumonteil : Merci de votre réponse très circonstanciée. Il y a des questions ou réactions, des témoignages par rapport aux situations que vous vivez et qui peuvent faire écho aux propos que nous venons d'entendre ?

Échanges avec les participants dans la salle

Denis Varaschin : Les propos de Madame la Directrice ne peuvent manquer d'interpeller autour de trois points, qui se formulent sous forme de réponses et aussi de questions. Vous avez commencé et conclu votre intervention en incitant les universités à se doter d'outils de pilotage pour définir une stratégie. Il convient d'avoir à l'esprit que, bien souvent, ces outils de pilotage ont été développés en premier dans des universités de proximité. Ainsi, mon université a été l'une des toutes premières en France à se doter d'une comptabilité analytique. C'est même elle qui a animé des formations à l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche) pour de grosses universités sur la comptabilité analytique. L'université Savoie Mont Blanc est aussi la première, et la seule, à disposer d'une cartographie complète des activités pour l'année 2014, réalisée en collaboration avec l'Inspection générale. Donc, nous avons les outils. Les choix scientifiques sont faits depuis longtemps. La qualité est aussi au rendez-vous. Quand l'AERES mettait des notes, nous obtenions des résultats qui n'étaient pas toujours observés dans de grosses universités voisines. Cela n'empêche cependant pas que nous rencontrons des difficultés.

C'est pourquoi en second lieu, je soulignerai que ces difficultés, que vous n'avez pas niées mais que vous avez mises sur le compte de l'évolution nécessaire et sur le choc de personnalités, ne me semblent pas forcément liées à ces facteurs. En effet, il y a derrière cela des questions de modèle. Nous avons, dans notre pays, un rapport du fort au faible très particulier. Que ce soit dans les universités, les collectivités

territoriales ou les entreprises, le modèle en France est fondé sur l'absorption du plus petit, la raison du plus fort. Alors qu'en Suisse, il y a un rapport du fort au faible très différent. Par exemple, une construction n'est jamais terminée si l'on n'a pas l'accord du plus petit, l'important n'étant pas la taille, mais la volonté d'obtenir le consensus et le respect de l'ensemble des parties. Alors que dans des ComUE, on observe une frilosité des gros établissements à l'égard des plus petits qui se voient refuser de devenir membre de la ComUE au titre qu'ils représentent des effectifs d'étudiants plus importants et qu'ils n'admettent pas le principe d'un établissement = une voix. Ce qui est en total contradiction avec la loi dans son esprit comme dans sa lettre. Nous nous heurtons à ce problème et il ne s'agit pas, à mon sens, d'un problème de personnalité, mais un vrai problème de structuration.

Enfin, et ce sera ma dernière remarque, cette question est inhérente aux ComUE. Plusieurs interventions depuis ce matin ont souligné que la structuration était bénéfique car elle permettait de mettre en place une carte des formations. Mais, avons-nous besoin d'une structuration aussi complexe que les ComUE pour mettre en place une carte des formations ? Ma réponse est clairement non. Pour notre part, nous nous étions accordés avec Grenoble 1 en physique pour recomposer notre carte de formations avant même la création de la ComUE. Depuis son apparition, des blocages sont apparus. Dire simplement que la vie fera son œuvre ne suffit pas. Qu'on le veuille ou non, le cadre juridique existe, ce que la tutelle nous rappelle d'ailleurs très régulièrement. La volonté politique de plus grande visibilité internationale est séduisante, j'y adhère. Cependant, nous nous heurtons parfois aux réalités quotidiennes de terrain. Et le simple fait de dire qu'il y a un « horizon d'espérance » n'est pas toujours suffisant pour les équipes dirigeantes en place. La plupart de mes collègues et moi-même formons un dernier souhait, celui de davantage de considération. Ce qui permettrait de faire avancer plus facilement les choses.

Gilles Craspay : Beaucoup de choses ont été exprimées. Mes propos, en qualité d'élu local à l'attention d'un membre du Ministère, seront centrés sur la formulation de nos attentes. Elles sont simples, peu coûteuses et visent principalement à obtenir ce qui nous est annoncé et ne nous est pas donné. À savoir de la souplesse, des possibilités, d'ouvrir le champ des initiatives, de permettre la diversité.

L'opposition que j'ai sciemment pratiquée entre le classement de Shanghai et le chômage avait pour objectif de souligner que, jusqu'à présent, l'État a beaucoup réfléchi sur l'organisation du paysage universitaire d'un point de vue national. En réalité les marges de progression se trouvent dans les territoires infra-métropolitains, dans la diffusion, à travers l'ouverture des possibilités et la diversité, et non, comme aujourd'hui, à travers les contrariétés, la complexité. J'en veux pour exemple le cas de l'université de Pau, en région Aquitaine, et de la ville de Tarbes, en Midi-Pyrénées, et qui demain se trouveront dans une situation encore plus complexe avec la mise en œuvre du nouveau découpage régional et la redéfinition des compétences des Régions. Il convient de déverrouiller et non de légiférer.

Rachid El Guerjouma : Je souhaiterais rebondir sur les propos de Denis Varaschin. Il me semble qu'il y a une espèce de schizophrénie de notre tutelle avec, d'un côté, la loi qui donne une certaine idée de l'université déployée sur les territoires, et j'ai bien compris qu'il fallait de la spécialisation et de la différenciation, ce que nous avons déjà opéré à travers des niches ou pépites qui nous différencient, nous spécialisent et nous permettent d'exister à l'échelle des masters ou des doctorats, et, de l'autre, les moyens qui sont investis là où il existe déjà des ressources avec pour exemple les PIA (Programmes d'Investissements d'Avenir). J'aimerais comprendre la stratégie de l'État, que nous soient proposés une direction et un schéma clair. J'ai pour souvenir une réunion au Ministère, à la suite de notre retentissant échec, pour la troisième fois consécutive, à l'IDEX, au cours de laquelle nous n'avons pas obtenu de réponse à nos questions. L'État doit assumer et trouver des réponses adaptées aux territoires. Aussi je m'interroge : où est la stratégie de l'État entre rationalisation et proximité ? Où mettre le curseur ? Il semblerait qu'il y ait une absence de vision, ou bien qu'il s'agisse d'une stratégie inavouée de l'État, ou encore, ce qui serait plus grave, d'une absence de stratégie.

Olivier Lecucq, vice-président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour : Je rejoindrai la remarque de Rachid El Guerjouma sur le modèle façonné depuis un certain nombre d'années. Les inquiétudes me semblent avoir, cet après-midi, été simplement abordées sans que nous ne soyons allés au fond. Il ne s'agit pas d'opposer les métropoles au reste du territoire. Tout le monde se féliciterait de compter plus d'établissements français dans le classement de Shanghai, d'asseoir la visibilité internationale de la France et son attractivité. Le problème réside dans la question de savoir si le modèle façonné depuis plusieurs années va conduire à l'instauration d'universités à plusieurs vitesses. Nous avons deux grandes inquiétudes. La première est d'ordre organisationnelle. Elle se traduit dans les ComUE, au-delà d'un travail collaboratif, par la construction d'un rapport de force où l'on peut craindre que le plus fort ne dicte sa loi. Le poids des métropoles est particulièrement important ici, à l'égard des petites et moyennes universités. Le terme d'infra-métropolitain, que vous avez utilisé, Madame la Directrice générale, est ici assez révélateur.

La seconde source d'inquiétude, en réalité la principale, est celle de la question financière, de la rationalisation financière. À ce titre, nous pouvons interroger l'État, quels que soient les Gouvernements, sur sa ligne politique. Des financements exceptionnels, particulièrement volumineux, viennent arroser des terrains déjà gorgés d'eau. Ce modèle de répartition ne conduit-il pas, à terme, à une université à plusieurs vitesses ? À terme, au-delà des métropoles, dans les territoires les missions du service public de l'enseignement supérieur ne seront-elles pas appauvries en termes de formation et de recherche ? À terme, ce modèle ne viendra-t-il pas affaiblir l'université française dans son ensemble ?

Jean Dumonteil : Je voudrais saluer le travail de l'université de Pau et des Pays de l'Adour dans le domaine du droit public avec notamment la chaire OPTIMA (Observatoire du PiloTage

et de l'Innovation Managériale locale). Dans ce secteur, ce sont souvent les petites et moyennes universités qui amènent les innovations, le soutien aux politiques publiques et à leur créativité.

Revenons à notre débat qui évoque le risque d'universités à plusieurs vitesses, et aussi la stratégie de l'État. Y a-t-il une stratégie cachée ? Certaines choses pourraient le laisser penser. Y a-t-il une vision ? Autant de questions. Nous vous écoutons, Marie-Hélène Granier-Fauquert.

Marie-Hélène Granier-Fauquert : Je ne suis pas là pour dévoiler la stratégie cachée de l'État car je ne la connais pas. Je vous donnerai la perception que j'ai à mon modeste niveau. À plusieurs reprises a été évoquée la question des rapports de force, notamment dans le cadre des ComUE. Il m'est difficile de m'exprimer à ce sujet, ne siégeant pas dans les conseils de membres, ni dans les instances où les discussions ont lieu. En revanche, il me semble que les universités sont en phase de digérer les fusions et regroupements. J'ai donc l'impression qu'une grande partie de leur énergie et de leurs préoccupations est tournée vers la résolution d'un certain nombre de problèmes, de questions. Je comprends que vous souleviez des questions d'équilibre de forces et de rapports de pouvoir, et je présume que c'est une des raisons pour lesquelles les débats autour des statuts ont été si musclés, parfois très agités. À mon sens, ces questions relèvent d'un processus de gestion interne.

Une deuxième question porte sur la rationalisation financière. Je vous rappelle que l'État investit chaque année 12,5 milliards d'euros dans le programme budgétaire 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». S'y ajoutent un peu plus de 2 milliards d'euros dans le programme relatif aux questions de vie étudiante. Soit près de 15 milliards en dotations récurrentes. Par ailleurs, il existe des programmes extra-budgétaires, à hauteur de quelques dizaines de millions d'euros, une somme qui n'est pas comparable au volume global budgétaire de la dotation que l'État met dans le système d'enseignement supérieur et de recherche tous les ans. Il convient donc de ne pas sur-exagérer les déséquilibres en volumes d'enveloppe.

En outre, depuis une dizaine d'années, les enveloppes sont augmentées. L'État n'a pas de catégorie « petites et moyennes universités » ou « universités de proximité » mais des catégories très classiques : « universités pluridisciplinaires avec santé » et « universités pluridisciplinaires hors santé ». Ces dernières, qui correspondent à peu près à ce que vous appelez universités de proximité, ont bénéficié autant, sinon plus, que les premières des quelque centaines de millions d'euros qui sont alloués par l'État depuis huit ans. En 2015, sur 200 millions d'euros inscrits au PLF 2015, dont 100 millions en provenance de fonds de roulement universitaires considérés comme étant hors normes, les universités pluridisciplinaires hors santé ont bénéficié du quart des moyens nouveaux mis en œuvre en 2015. Les dotations supplémentaires doivent toujours être ramenées à la dotation de base, soit la plus volumineuse. Je ne vous cacherai pas que le budget 2016 s'annonce très difficile. Nous avons de plus en plus à raisonner sur les capacités à utiliser au mieux les ressources dont nous disposons.

Claude Deffaugt : J'ai l'impression que nous abordons cette thématique comme nous le ferions dans le monde de l'entreprise. Nous évoquons des mesures de rationalisation, d'attribution (plus ou moins légitime) de pouvoir et de moyens... Nous passons des heures et des heures à essayer de mettre en application une loi qui semble être un costume un peu mal taillé mais dans lequel on doit absolument rentrer. En parallèle, nous parlons de vision. Et l'ensemble des participants se tourne vers vous, Madame la Directrice, en vous demandant quelle est la vision ? J'irai plus loin : quelle vision partagée ? L'objectif à atteindre consiste à définir une vision partagée entre les collectivités publiques, le monde académique et le monde économique. À défaut de définition de cette vision partagée, de ligne directrice, il n'y aura jamais de mesures d'engagement de ressources et de moyens coordonnés financiers, techniques humains, de façon à aboutir rapidement à des mesures contribuant au succès.

Nous sommes plutôt dans une logique endogène. Nous revenons à l'intérieur de l'organisation, nous parlons de mesures de rationalisation, alors qu'il me semble que l'on devrait, dans la situation difficile que nous vivons, transgresser cela, se mettre autour de la table pour définir une vision partagée avec des allocations de ressources cohérentes.

Jean Dumonteil : Dans la notion de partage, vous incluez aussi les absents qui représentent d'autres types d'universités ? Même si j'ai bien entendu qu'il n'existait pas, pour l'État, de catégorie « universités de proximité ».

Marie-Hélène Granier-Fauquert : Il n'existe pas de catégorie officielle dénommée « universités de proximité », nous peinerions d'ailleurs à la définir. Les catégories ministérielles ont une quinzaine d'années. Il me semble que nous sommes aujourd'hui réunis pour évoquer la vision que nous avons de l'avenir pour les universités que j'appelle infra-métropolitaines. Ce n'est pas une façon de les définir mais une manière de recouvrir votre préoccupation qui est de savoir comment le rapport entre les métropoles, d'une part, et les villes moyennes ou petites, de l'autre, va se jouer dans les années à venir.

La préoccupation exclusive du Ministère n'est pas de rationaliser structure par structure, sans jamais se préoccuper de la vision partagée d'ensemble. C'est l'inverse du message que nous tentons de faire passer, je croyais l'avoir exprimé dans mes propos. Car s'il est un appel important dans le cadre juridique de la loi Fioraso, c'est bien celui d'une vision partagée entre les établissements, leurs partenaires économiques, leurs partenaires politiques à travers les différents niveaux de collectivités. Le Ministère ne peut pas se substituer aux acteurs. Je pense que le monde économique a son rôle à jouer et aussi sa responsabilité dans la définition qu'il donne des besoins en matière de formation, y compris la formation tout au long de la vie. Et je me pose la question de savoir s'il n'y a pas aussi à questionner l'organisation du monde économique qui recouvre, lui aussi, un grand spectre de positionnements, de visions de lui-même et d'insertions dans le tissu économique local. Et je suppose qu'il est différent de répondre aux besoins d'une très grande entreprise internationale qu'à ceux d'une TPE-TPI.

Denis Varaschin : Je crois qu'il y a une immense attente et un immense espoir au sein des universités de proximité qui sont disposées à jouer le jeu. Elles ont fait preuve de leur dynamisme et de leur réactivité. Elles sont disposées à continuer à évoluer. Pour moi, la crainte n'est pas d'aller vers une université à deux vitesses, car il s'agit d'un fait qui s'est construit depuis quasiment le début de l'université. L'immense espoir que nous avons actuellement consiste à faire de cette loi et des nouveaux instruments à notre disposition, un moyen de revenir sur cette université à deux vitesses. Ne nous donnons pas pour modèle des situations étrangères que nous ne pouvons imiter car notre environnement n'est pas comparable. Évoluer dans un sens favorable, c'est-à-dire adapté, avec des écosystèmes rassemblant dans un respect mutuel et le souci du développement des mondes académiques, socio-économique et politique. Comme l'atteste, par exemple, la fondation que nous sommes en train de créer.

Je souhaiterais, pour conclure, faire passer un message de demande d'évolution de la situation présente, qui n'est pas satisfaisante. D'un avenir meilleur.

Rachid El Guerjouma : Nous sentons bien sur le terrain que quelque chose est en train de se déployer, qui va à l'encontre de ce que nous attendions, eu égard à l'esprit de la loi Fioraso. Nous n'assistons pas à la mise en œuvre des objectifs de cette loi sur le terrain.

Je voudrais faire une proposition concrète. Nous parlons de rationalisation et de deniers publics. Lors d'une candidature à la présidence de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), nous avons formulé une proposition, avec des collègues de Montpellier et Paris 8, sur le Crédit Impôt Recherche dont certains soulignent les effets peu bénéfiques pour la recherche. Il ne s'agit évidemment pas de proposer sa suppression, il a son utilité pour les entreprises. Toutefois, ce sont toujours les mêmes entreprises qui en profitent, et pas les PME dans les territoires. Le Crédit Impôt Recherche offre

peu de contreparties concrètes sur le terrain. Aussi, pourquoi ne pas utiliser une partie de ce Crédit Impôt Recherche vers les territoires sous forme de pacte (avec des contreparties) pour développer les relations avec les entreprises, l'innovation dans les territoires, et pas seulement en direction des grands groupes et des métropoles ? Je me tiens à votre disposition pour évoquer cette proposition concrète.

Emmanuel Roux : Nous essayons de tirer des constats et des conclusions d'un dispositif très jeune qui génère des craintes et suscite, peut-être, des espoirs. Les craintes se portent, de façon naturelle, à travers la mise en place des ComUE ou autres établissements publics, sur le fait que prime la loi du plus fort, que les petits cèdent. Je pense que le rôle de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est aussi de rappeler l'importance des petites et moyennes universités par rapport aux décisions qui sont prises, par rapport aux financements, et aussi par rapport à la place de l'offre de formation. Et j'ai été très sensible, Madame la Directrice générale, à ce que vous avez dit sur la place des masters. Une crainte est souvent exprimée par les petites et moyennes universités de se transformer, à travers une réduction de l'offre de formation, en collèges universitaires. Les ComUE seraient une machine pour opérer cette transformation. Dès lors que la tutelle est en mesure d'affirmer que les universités, où quelles soient et quelle que soit leur taille, peuvent délivrer le grade de master, il s'agit d'une garantie très importante, un gage d'espoir. Celui de voir un système évoluer.

À titre personnel, j'ai un autre espoir, celui de ne pas voir naître une nouvelle loi dans les années à venir, qui remettrait tout sur le tapis, car en termes de statuts nous aurions fait le tour de la question.

Jean Dumonteil : Ce qui est important, et vous l'avez souligné, c'est le projet et les personnes pour le porter. Ce débat n'est pas clos. Villes de France va contribuer à le faire vivre. Il y aura un après à cette rencontre.

VILLES DE FRANCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

La question de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes constitue l'un des piliers fondateurs de la **Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM)** créée en 1988, qui est devenue, le 19 juin 2014, **Villes de France** afin d'accompagner la réorganisation territoriale en cours.

La volonté de démocratiser l'enseignement supérieur et la saturation des grands pôles universitaires sont à l'origine du rapprochement géographique de l'enseignement supérieur avec les lieux de vie des jeunes et des familles. Ce qui a conduit à délocaliser, ou décentraliser, une partie des enseignements supérieurs dans les villes moyennes. Les maires de ces villes se sont investis dans ce domaine, depuis les années 80, avec la volonté de permettre à la jeunesse de se former sur place et de développer une ingénierie en liaison avec le tissu économique, social et culturel local.

Soucieuses de l'avenir de leur bassin de vie, les villes moyennes ont compris très tôt le rôle essentiel de la formation et de l'innovation pour le développement économique et social. Les maires ont impulsé une dynamique de projets et consacrent des financements (investissements et frais de fonctionnement) très importants en faveur des formations, notamment universitaires, et de la recherche appliquée. Ils investissent également dans l'amélioration des conditions de vie étudiante. Enfin, ils contribuent au rapprochement entre deux mondes qui traditionnellement ne se côtoyaient pas : celui de l'université et celui de l'entreprise.

Le développement de l'enseignement supérieur dans les villes infra-métropolitaines contribue à une implantation équilibrée sur tout le territoire d'une offre diversifiée de formations supérieures accessibles ; en même temps, il répond à une finalité sociale de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, y compris universitaire. La promotion sociale, l'élévation du niveau de qualification des jeunes passent par les universités de proximité, où les taux de réussite et d'insertion sont plus élevés qu'ailleurs, de même que les taux de boursiers (par exemple : 50% à Castres et Albi, 62% à Béziers – soit le double de la moyenne nationale !).

Le succès des sites d'enseignement supérieur dans les villes infra-métropolitaines tient à un investissement fort, continu et volontaire des maires et des présidents des intercommunalités, qui accompagnent les implantations et favorisent un rapprochement entre les besoins des entreprises et les formations supérieures dispensées sur leur territoire. Ils jouent le rôle de facilitateur, et favorisent la mise en cohérence entre tissu économique local et offre de formations, ils œuvrent à l'optimisation de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Les écosystèmes et interactions promus par les villes et leurs communautés permettent de développer l'emploi, d'initier de nouvelles formations, de soutenir la compétitivité économique des entreprises et des industries. Ils renforcent, enfin, la qualité de vie de tous.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR* DANS LES VILLES ET AGGLOMÉRATIONS INFRA-MÉTROPOLITAINES

523 sites d'enseignement supérieur

45 universités et 164 antennes universitaires

54,5 % des effectifs nationaux d'étudiants

59 % des effectifs d'étudiants à l'université

* : université, cpge, sts, ifsi, école d'ingénieurs, de commerce, etc.

45 VILLES INFRA-MÉTROPOLITAINES SIÈGE D'UNIVERSITÉS

Région	Intercommunalité	Ville	Université
Midi-Pyrénées	CA de l'Albigeois	Albi	Centre universitaire Jean-François Champollion
Picardie	CA Amiens Métropole	Amiens	Université de Picardie Jules Vernes
Pays de Loire	CA d'Angers Loire Métropole	Angers	Université d'Angers
Nord – Pas de Calais	CU d'Arras	Arras	Université d'Artois
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CA du Grand Avignon	Avignon	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
Franche-Comté	Communauté de l'Agglomération Belfortaine	Belfort	Université de technologie Belfort-Montbéliard
Franche-Comté	CA du Grand Besançon	Besançon	Université de Franche-Comté
Basse Normandie	CA Caen la Mer	Caen	Université de Caen Basse-Normandie
Île-de-France	CA de Cergy-Pontoise	Cergy	Université de Cergy-Pontoise
Rhône-Alpes	CA Chambéry Métropole	Chambéry	Université Savoie Mont Blanc (USMB)
Île-de-France	CA de Marne-la-Vallée - Val Maubuée	Champs-sur-Marne	Université Paris-Est-Marne-la-Vallée
Auvergne	CA Clermont Communauté	Clermont-Ferrand	Clermont Université
Picardie	CA Agglomération de la Région de Compiègne	Compiègne	Université de technologie de Compiègne
Île-de-France	CA Plaine Centrale du Val-de-Marne	Créteil	Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Bourgogne	CA du grand Dijon	Dijon	Université de Bourgogne
Nord – Pas de Calais	CU de Dunkerque Grand Littoral	Dunkerque	Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)
Île-de-France	CA Évry centre Essonne	Évry	Université d'Évry-Val-D'Essonne
Collectivités d'Outre-Mer	sans objet	Faa'a	Université de la Polynésie Française
Poitou-Charentes	CA de La Rochelle	La Rochelle	Université de La Rochelle
Haute-Normandie	Communauté de l'agglomération havraise (CODAH)	Le Havre	Université du Havre
Pays de Loire	CU Le Mans Métropole	Le Mans	Université du Maine Le Mans - Laval
Limousin	CA Limoges Métropole	Limoges	Université de Limoges
Bretagne	CA Lorient Agglomération	Lorient	Université de Bretagne-Sud (UBS)
Haute-Normandie	Métropole Rouen Normandie	Mont-Saint-Aignan	Université de Rouen
Alsace	CA Mulhouse Alsace Agglomération	Mulhouse	Université de Haute-Alsace
Lorraine	CU du Grand Nancy	Nancy	Université de Lorraine
Île-de-France	CA du Mont-Valérien	Nanterre	Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Languedoc-Roussillon	CA Nîmes Métropole	Nîmes	Université de Nîmes
Île-de-France	CA du Plateau de Saclay (Caps)	Orsay	Université Paris Sud
Aquitaine	CA de Pau-Pyrénées	Pau	Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)
Languedoc-Roussillon	CA Perpignan Méditerranée	Perpignan	Université de Perpignan Via Domitia
Aquitaine	Bordeaux Métropole	Pessac	Université Bordeaux Montaigne
Guadeloupe	CA CAP Excellence	Pointe-à-Pitre	Université des Antilles et de la Guyane
Poitou-Charentes	CA Grand Poitiers	Poitiers	Université de Poitiers
Champagne-Ardenne	CA Reims métropole	Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne
La Réunion	CA Communauté intercommunale du nord de La Réunion	Saint-Denis	Université de La Réunion
Île-de-France	CA Plaine Commune	Saint-Denis	Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
Rhône-Alpes	CA Saint-Étienne Métropole	Saint-Étienne	Université Jean Monnet Saint-Étienne
Aquitaine	Bordeaux Métropole	Talence	Université de Bordeaux (Sciences et technologies)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CA Toulon Provence Méditerranée	Toulon	Université de Toulon
Centre	CA de Tours	Tours	Université François-Rabelais de Tours
Champagne-Ardenne	CA Le Grand Troyes	Troyes	Université de technologie de Troyes
Nord – Pas de Calais	CA de Valenciennes Métropole	Valenciennes	Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC)
Île-de-France	CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.)	Versailles	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
Île-de-France	CA Plaine Commune	Villetaneuse	Université Paris 13

164 VILLES INFRA-MÉTROPOLITAINES SIÈGE DE SITES UNIVERSITAIRES DE PROXIMITÉ

Région	Intercommunalité	Ville	Université-Mère
Aquitaine	CA d'Agen	Agen	Université de Bordeaux
Midi-Pyrénées	CA Le Grand Albigeois	Albi	Université Toulouse II - Jean Jaurès Université Toulouse III - Paul Sabatier
Basse-Normandie	CU d'Alençon	Alençon	Université de Caen Basse-Normandie
Poitou-Charentes	CA du Grand Angoulême	Angoulême	Université de Poitiers
Rhône-Alpes	CA d'Annecy	Annecy-le-Vieux	Université Savoie Mont Blanc (USMB)
Basse-Normandie	CC Argentan Intercomm	Argentan	Université de Caen Basse-Normandie
Île-de-France	CA Argenteuil - Bezons	Argenteuil	Université Paris 13 Université de Cergy-Pontoise
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Arles	Aix Marseille Université
Île-de-France	sans	Asnières-sur-Seine	Université Sorbonne Nouvelle Paris III
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CA du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	Aubagne	Aix Marseille Université
Midi-Pyrénées	CA du Grand Auch Agglomération	Auch	Université Toulouse II - Jean Jaurès Université Toulouse III - Paul Sabatier
Auvergne	CA du Bassin d'Aurillac	Aurillac	Université d'Auvergne - Clermont I Université Blaise Pascal - Clermont II
Bourgogne	CA de l'Auxerrois	Auxerre	Université de Bourgogne
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CA du Grand Avignon	Avignon	Aix Marseille Université
Lorraine	CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	Bar-le-Duc	Université de Lorraine
Basse-Normandie	CC de Bayeux Intercom	Bayeux	Université de Caen Basse-Normandie
Aquitaine	CA Agglomération Côte Basque Adour	Bayonne	Université de Bordeaux
Picardie	CA du Beauvaisis	Beauvais	Université de Picardie Jules Verne
Franche-Comté	CA de l'Agglomération Belfortaine	Belfort	Université de Franche-Comté
Nord – Pas de Calais	CA ArtoisComm.	Béthune	Université d'Artois
Languedoc-Roussillon	CA Béziers Méditerranée	Béziers	Université de Montpellier Université Paul-Valéry Montpellier 3
Midi-Pyrénées	Toulouse Métropole	Blagnac	Université Toulouse II - Jean Jaurès
Centre	CA de Blois "Agglopolys"	Blois	Université François-Rabelais de Tours Université d'Orléans
Île-de-France	CA Est Ensemble	Bobigny	Université Paris 13
Île-de-France	sans	Bonneuil-sur-Marne	Université Paris Est Créteil Val de Marne
Île-de-France	CA Grand Paris Seine Ouest (Gpso)	Boulogne-Billancourt	Université Paris Descartes
Nord – Pas de Calais	CA du Boulonnais	Boulogne-sur-Mer	Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)
Rhône-Alpes	CA Bourg-en-Bresse Agglomération	Bourg-en-Bresse	Université Claude Bernard Lyon 1 Université Jean Moulin Lyon 3
Île-de-France	CA des Hauts de Bièvre	Bourg-la-Reine	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Centre	CA Bourges Plus	Bourges	Université d'Orléans
Île-de-France	CA du Val d'Orge (Cavo)	Brétigny-sur-Orge	Université d'Évry-Val-d'Essone
Limousin	CA du Bassin de Brive	Brive-la-Gaillarde	Université de Limoges
Île-de-France	CA Val de Bièvre	Cachan	Université Paris Sud
Midi-Pyrénées	CA du Grand Cahors	Cahors	Université Toulouse II - Jean Jaurès
Nord – Pas de Calais	CA du Calaisis	Calais	Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)
Nord – Pas de Calais	CA de Cambrai	Cambrai	Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC)
Languedoc-Roussillon	CA Carcassonne Agglo	Carcassonne	Université de Montpellier Université de Perpignan Via Domitia
Midi-Pyrénées	CA de Castres Mazamet	Castres	Université Toulouse III - Paul Sabatier
Guyane	CA du Centre Littoral	Cayenne	Université des Antilles et de la Guyane
Bourgogne	CA Chalon - Val de Bourgogne	Chalon-sur-Saône	Université de Bourgogne
Champagne-Ardenne	CA de Châlons-en-Champagne	Châlons-en-Champagne	Université de Reims Champagne-Ardenne
Île-de-France	CA Marne la Vallée - Val Maubuée	Champs-sur-Marne	Université Paris-Est Marne-la-Vallée
Champagne-Ardenne	CA de Charleville-Mézières / Sedan	Charleville-Mézières	Université de Reims Champagne-Ardenne
Centre	CA Chartres Métropole	Chartres	Université d'Orléans
Centre	CA Castelroussine	Châteauroux	Université d'Orléans
Poitou-Charentes	CA du Pays Châtelleraudais	Châtelleraut	Université de Poitiers
Île-de-France	CA des Hauts de Bièvre	Châtenay-Malabry	Université Paris Sud
Champagne-Ardenne	CA de Chaumont	Chaumont	Université de Reims Champagne-Ardenne
Basse-Normandie	CU de Cherbourg	Cherbourg-Octeville	Université de Caen Basse-Normandie
Pays de la Loire	CA du Choletais	Cholet	Université d'Angers
Alsace	CA de Colmar	Colmar	Université de Haute-Alsace
Île-de-France	CA Évry Centre Essonne	Courcouronnes	Université d'Évry-Val-D'Essone
Picardie	CA Creilloise	Creil	Université de Picardie Jules Verne
Aquitaine	CA du Grand Dax	Dax	Université de Bordeaux

Provence-Alpes-Côte d'Azur	CC Asse Bléone Verdon	Digne-les-Bains	Aix Marseille Université
Nord – Pas de Calais	CA du Douaisis (CAD)	Douai	Université d'Artois
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CA Dracénoise	Draguignan	Université de Toulon
Haute-Normandie	Métropole de Rouen Normandie	Elbeuf	Université de Rouen
Lorraine	CA d'Épinal	Épinal	Université de Lorraine
Haute-Normandie	CA Grand Evreux Agglomération (le GEA)	Évreux	Université de Rouen
Basse-Normandie	CA du Pays de Flers (CAPF)	Flers	Université de Caen Basse-Normandie
Île-de-France	CC du Pays de Fontainebleau	Fontainebleau	Université Paris Est Créteil Val de Marne
Lorraine	CA de Forbach Porte de France	Forbach	Université de Lorraine
Martinique	CA du Centre de la Martinique (CACEM)	Fort-de-France	Université des Antilles et de la Guyane
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CA Var Estérel Méditerranée (CAVEM)	Fréjus	Université de Toulon
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CA du Gapençais	Gap	Aix Marseille Université
Basse-Normandie	CC de Granville, terre et mer	Granville	Université de Caen Basse-Normandie
Limousin	CA du Grand Guéret	Guéret	Université de Limoges
Île-de-France	CA de Saint-Quentin-en-Yvelines	Guyancourt	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Alsace	CC de la Région de Haguenau (CCRH)	Haguenau	Université de Strasbourg
Basse-Normandie	CA Caen la Mer	Hérouville Saint-Clair	Université de Caen Basse-Normandie
Basse-Normandie	CA Caen la Mer	Iffs	Université de Caen Basse-Normandie
Alsace	Eurométropole de Strasbourg	Illkirch-Graffenstaden	Université de Strasbourg
Île-de-France	CA les Portes de l'Essonne (Calpe)	Juvisy-sur-Orge	Université d'Évry-Val-D'Essonne
Guyane	CC des Savanes (CCDS)	Kourou	Université des Antilles et de la Guyane
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Marseille Provence Métropole	La Ciotat	Aix Marseille Université
Pays de la Loire	CA La Roche-sur-Yon Agglomération	La Roche-sur-Yon	Université de Nantes
Bretagne	CA Lannion-Trégor Communauté	Lannion	Université Rennes 1
Bretagne	CA du Pays de Laon	Laon	Université de Picardie Jules Verne
Pays de la Loire	CA Laval Agglomération	Laval	Université du Maine Le Mans - Laval
			Université de Nantes
Bourgogne	CU Creusot Montceau	Le Creusot	Université de Bourgogne
Île-de-France	CA Versailles Grand Parc (CAVGP)	Le Chesney	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Île-de-France	CA Val de Bièvre	Le Kremlin-Bicêtre	Université Paris Sud
Auvergne	CA du Puy en Velay	Le Puy-en-Velay	Université d'Auvergne - Clermont Université Blaise Pascal - Clermont II
La Réunion	CA du Sud Basse-Terre	Le Tampon	Université de La Réunion
Nord – Pas de Calais	CA de Lens - Liévin	Lens	Université d'Artois
Île-de-France	CA de Sénart	Lieusaint	Université Paris Est Créteil Val de Marne
Nord – Pas de Calais	CA de Lens - Liévin	Liévin	Université d'Artois
Basse-Normandie	CC Lisieux-Pays d'Auge-Normandie (LINTERCOM)	Lisieux	Université de Caen Basse-Normandie
Île-de-France	sans	Livry-Gargan	Université Paris Est Créteil Val de Marne
Lorraine	CC de l'Agglomération de Longwy	Longwy	Université de Lorraine
Franche-Comté	CA Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)	Lons-le-Saunier	Université de Franche-Comté
Lorraine	CC du Lunévillois	Lunéville	Université de Lorraine
Bourgogne	CA du Mâconnais - Val de Saône (CAMVAL)	Mâcon	Université de Bourgogne
Île-de-France	CA Sud de Seine	Malakoff	Université Paris Descartes
Île-de-France	CA de Mantes en Yvelines (CAMY)	Mantes-la-Jolie	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Île-de-France	CA de Mantes en Yvelines (CAMY)	Mantes-la-Ville	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Nord – Pas de Calais	CA Maubeuge Val de Sambre	Maubeuge	Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC)
Île-de-France	CA du Pays de Meaux (CAPM)	Meaux	Université Paris-Est Marne-la-Vallée
Île-de-France	CA Melun Val de Seine	Melun	Université Paris Est Créteil Val de Marne
Languedoc-Roussillon	CC Cœur de Lozère	Mende	Université de Montpellier
			Université de Perpignan Via Domitia
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CA de la Riviera Française	Menton	Université Nice Sophia Antipolis
Aquitaine	CA Le Marsan Agglomération	Mont-de-Marsan	Université de Pau et des Pays de l'Adour
Midi-Pyrénées	CA du Grand Montauban	Montauban	Université Toulouse II - Jean Jaurès Université de Toulouse 1- Capitole
Franche-Comté	CA Pays de Montbéliard Agglomération	Montbéliard	Université de Franche-Comté
Île-de-France	CA de Saint-Quentin-en-Yvelines	Montigny-le-Bretonneux	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Auvergne	CA Montluçonnaise	Montluçon	Université Blaise Pascal - Clermont II
Île-de-France	CA Est Ensemble	Montreuil	Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
Île-de-France	CC de Châtillon – Montrouge	Montrouge	Université Paris Descartes
Bretagne	CA Morlaix Communauté	Morlaix	Université de Bretagne Occidentale
Auvergne	CA de Moulins	Moulins	Université Blaise Pascal - Clermont II
Languedoc-Roussillon	CA Le Grand Narbonne	Narbonne	Université de Perpignan Via Domitia
Île-de-France	sans	Neuilly-sur-Seine	Université Paris-Sorbonne (Paris IV)
Bourgogne	CA de Nevers	Nevers	Université de Bourgogne
Languedoc-Roussillon	CA Nîmes Métropole	Nîmes	Université de Montpellier
Poitou-Charentes	CA du Niortais (C.A.N.)	Niort	Université de Poitiers

Île-de-France	CA Vallée de la Marne	Nogent-sur-Marne	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Aquitaine	CA Le Grand Périgueux	Périgueux	Université de Bordeaux
Bretagne	Brest Métropole	Plouzané	Université de Bretagne Occidentale (UBO)
Bretagne	CC Pontivy Communauté	Pontivy	Université de Bretagne-Sud (UBS)
Île-de-France	CA de Cergy-Pontoise	Pontoise	Université de Cergy-Pontoise
Bretagne	CA Quimper Communauté	Quimper	Université de Bretagne Occidentale (UBO)
Île-de-France	CC Plaines et Forêts d'Yveline (PFY)	Rambouillet	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Rhône-Alpes	Roannais Agglomération	Roanne	Université Jean Monnet Saint-Étienne Université Claude Bernard Lyon 1
Midi-Pyrénées	CA du Grand Rodez	Rodez	Université Toulouse II - Jean Jaurès Université de Toulouse 1- Capitole
Lorraine	CC du Pays Naborien	Saint-Avold	Université de Lorraine
Bretagne	CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor (SBABA)	Saint-Brieuc	Université Rennes 1 Université Rennes 2
Île-de-France	CA Cœur de Seine	Saint-Cloud	Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Île-de-France	CA Plaine Commune	Saint-Denis	Université Paris 13 Université Paris Est Créteil Val de Marne
Lorraine	CC de Saint-Dié-des-Vosges	Saint-Dié-des-Vosges	Université de Lorraine
Île-de-France	CA Saint-Germain Seine et Forêts	Saint-Germain-en-Laye	Université de Cergy-Pontoise
Basse-Normandie	CA Saint-Lô Agglo	Saint-Lô	Université de Caen Basse-Normandie
Bretagne	CA Saint-Malo Agglomération	Saint-Malo	Université Rennes 1
Pays de la Loire	CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)	Saint-Nazaire	Université de Nantes
Nord – Pas de Calais	CA de Saint-Omer (CASO)	Saint-Omer	Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)
La Réunion	CA CIMS (Communauté Intercommunale des Villes Solidaires)	Saint-Pierre	Université de La Réunion
Picardie	CA de Saint-Quentin	Saint-Quentin	Université de Picardie Jules Verne
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CA Salon -Etang de Berre - Durance (Agglopolo Provence)	Salon-de-Provence	Aix Marseille Université
Île-de-France	CA Val de France	Sarcelles	Université de Cergy-Pontoise
Lorraine	CA Sarreguemines Confluences	Sarreguemines	Université de Lorraine
Pays de la Loire	CA Saumur Loire Développement	Saumur	Université d'Angers
Île-de-France	CA des Hauts de Bièvre	Sceaux	Université Paris Sud
Alsace	Eurométropole de Strasbourg	Schiltigheim	Université de Strasbourg
Martinique	CA du Centre de la Martinique	Schoelcher	Université des Antilles et de la Guyane
Alsace	CC de Sélestat	Sélestat	Université de Strasbourg
Languedoc-Roussillon	CA Thau Agglo	Sète	Université de Montpellier
Picardie	CA du Soissonnais	Soissons	Université de Picardie Jules Verne
Midi-Pyrénées	CA du Grand Tarbes	Tarbes	Université Toulouse II - Jean Jaurès Université Toulouse III - Paul Sabatier
Lorraine	CA Portes de France-Thionville	Thionville	Université de Lorraine
Île-de-France	CA Marne la Vallée - Val Maubuée	Torcy	Université Paris Est Créteil Val de Marne
Île-de-France	CA Terres de France	Tremblay-en-France	Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
Champagne-Ardenne	CA Le Grand Troyes	Troyes	Université de Reims Champagne-Ardenne
Limousin	CA Tulle Agglo	Tulle	Université de Limoges
Rhône-Alpes	CA Valence Romans Sud Rhône-Alpes	Valence	Université Joseph Fourier (Grenoble 1) Université Pierre Mendès France (Grenoble 2) Université Stendhal (Grenoble 3)
Lorraine	CU du Gand Nancy	Vandœuvre-lès-Nancy	Université de Lorraine
Bretagne	CA Vannes agglo	Vannes	Université de Bretagne-Sud (UBS)
Île-de-France	sans	Vélizy-Villacoublay	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Île-de-France	CA Versailles Grand Parc (CAVGP)	Versailles	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Franche-Comté	CA de Vesoul (CAV)	Vesoul	Université de Franche-Comté
Auvergne	CA Vichy Val d'Allier (VVA)	Vichy	Université Blaise Pascal – Clermont II
Rhône-Alpes	CA du pays Viennois (ViennAgglo)	Vienne	Université Pierre Mendès France (Grenoble 2)
Aquitaine	Bordeaux Métropole	Villenave-d'Ornon	Université de Bordeaux
Lorraine	CU du Grand Nancy	Villers-lès-Nancy	Université de Lorraine
Basse-Normandie	CC de Vire	Vire	Université de Caen Basse-Normandie
Île-de-France	CA Seine Amont	Vitry-sur-Seine	Université Paris Est Créteil Val de Marne

TOUT L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN UN CLIC !

Conçu comme une plateforme d'information, le site présente un panorama global des formations post-bac dans les villes infra-métropolitaines. La plateforme enseignement supérieur de Villes de France constitue un outil sans équivalent, vaste centre de ressources sur l'enseignement post-bac et la vie étudiante.

LA PLATEFORME ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE VILLES DE FRANCE POURSUIT DEUX OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Améliorer la lisibilité de l'offre de formations d'enseignement supérieur

Afin d'aider les jeunes et leurs familles dans leur choix de formation supérieure, voire d'élargir leurs choix, et améliorer ainsi la lisibilité de l'offre de formations au niveau de la ville et de son agglomération.

- Accroître la visibilité de l'enseignement supérieur dans les villes infra-métropolitaines

L'implantation équilibrée sur tout le territoire d'une offre diversifiée de formations supérieures répond à une finalité sociale de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, ainsi qu'à un objectif de développement économique et d'innovation.

LES PRINCIPALES RUBRIQUES

Toutes les formations

Pour chaque ville et son intercommunalité, le site présente l'ensemble des formations post-bac : Licences (L1, L2, L3) / Masters (M1, M2) / Doctorats / Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) / Diplômes Universitaires de Technologie (DUT) / Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS) / Écoles de commerce, d'ingénieurs, etc.

Tous les établissements

Les établissements, publics et privés, d'enseignement supérieur implantés dans les villes et leurs agglomérations sont recensés : universités, antennes, écoles d'ingénieurs, de commerce, de soins infirmiers, d'art, lycées, etc. L'internaute dispose des coordonnées de l'établissement, d'un lien vers son site Internet, ou encore de la possibilité d'envoyer un email.



Initiatives

Cette rubrique présente une sélection d'initiatives et de projets emblématiques mis en œuvre par les villes et leurs intercommunalités. L'internaute peut effectuer une recherche par ville, intercommunalité, région, département, thématique...

Actualités

Régulièrement alimentée, cette rubrique propose des informations liées à l'actualité de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Rapports et études

Cette rubrique propose de consulter de nombreux documents. Pour chacun d'eux, l'internaute dispose d'une synthèse. S'il souhaite aller plus avant, il peut accéder à un article détaillé présentant les principaux éléments à retenir. Il est aussi possible de télécharger la publication complète.

Le site propose aussi des données sur la vie étudiante (logement, restauration, notamment), la répartition des effectifs étudiants, la présentation politique et géographique de chaque ville et de son intercommunalité.

UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

Une excellence ancrée dans les spécificités maritimes du territoire



Créée en 1991, l'Université du Littoral-Côte d'Opale (ULCO) est un établissement pluridisciplinaire, hors santé, et multisite : elle s'étend sur trois villes littorales (Boulogne-sur Mer, Calais, Dunkerque) et une ville à l'intérieur des terres (Saint-Omer). L'ULCO accueille 10 000 étudiants (dont 46% de boursiers) et 530 enseignants et enseignants-chercheurs. En raison de sa multipolarité, l'ULCO s'est rapidement tournée vers les technologies de l'information et de la communication avec notamment l'installation de la visioconférence sur ses différents sites de formation, la création d'un système d'information documentaire géré par la bibliothèque universitaire, l'implantation de centres de ressources multimédia et la mise en place d'un campus numérique, complément à l'apprentissage des étudiants.

Soucieuse de la réussite et de l'insertion dans le monde professionnel de ses étudiants, l'ULCO développe un programme pédagogique hautement qualifiant en s'appuyant sur des filières d'excellence et répondant aux besoins des acteurs socio-économiques. Son souhait est ainsi de consolider une offre de formation professionnelle qu'elle a complétée avec la création, en 2011, d'une école d'ingénieurs interne, tout en poursuivant activement sa politique de formation tout au long de la vie et d'apprentissage.

Dès 2010, l'ULCO s'est dotée d'un projet stratégique à dix ans dans l'objectif de renforcer son identité : en affirmant son excellence pédagogique et scientifique ; en développant les partenariats avec les collectivités territoriales et le monde économique ; en renforçant son attractivité par le développement de la vie de campus. L'ULCO a fait le choix de concentrer ses ressources et ses moyens autour de deux filières d'excellence que sont « Environnement et Milieux littoraux » et « Environnement industriel et Énergie » afin d'accroître son rayonnement international. Ces filières se caractérisent par leur transversalité (elles concernent la recherche, l'offre de formations, les partenariats avec les acteurs économiques) et par leur transdisciplinarité qui recouvre des thématiques telles que le droit de la mer, l'aménagement, le tourisme, les activités portuaires. Le positionnement de l'ULCO autour des activités de la mer est légitime. Elle a fait le choix de se spécialiser sur des niches d'excellence en s'appuyant sur les particularités du territoire : le port de Boulogne-sur-Mer est la première plateforme de

transformation des produits marins en France. 300 000 tonnes par an passent dans ses usines. Il fallait aussi que l'ULCO se démarque des autres universités de la région, notamment les grandes universités lilloises, pour ne pas devenir un collège universitaire. Tout en gardant une offre de formations pluridisciplinaire au niveau de la licence, la nouvelle carte de ses formations prévoit des spécialisations, au niveau master, dans le domaine de la mer.

Environnement industriel et énergie

Depuis sa création, l'ULCO a développé une expertise dans le domaine de l'environnement industriel qui a notamment conduit à la création de l'IRENI (Institut de Recherche en ENvironnement Industriel) destiné à effectuer des actions de recherche concertées et coopératives sur la qualité de l'air sur la zone industrialo-portuaire, les impacts sanitaires, socio-économiques et juridiques induits. L'IRENI regroupe cinq établissements d'enseignement supérieur : ULCO, École des Mines de Douai, université des Sciences et Technologies de Lille I, université de Droit et Santé de Lille II, université d'Artois. Par ailleurs, à l'initiative de l'ULCO, de la communauté urbaine de Dunkerque et de Dunkerque LNG (filiale d'EDF, en charge de la construction du terminal méthanier de Dunkerque) l'institut technologique du froid Innocol a été fondé en 2011. Sa création répond à plusieurs constats :

- Le potentiel du froid industriel qui intervient dans de nombreuses applications : industrie, transports, santé...
- Les atouts du Nord-Pas-de-Calais pour accueillir cette filière : richesse du tissu industriel et académique, volonté des acteurs publics et privés d'investir dans l'innovation.
- La nécessité de développer des formations et des équipements pour mettre en place une filière d'excellence.
- L'opportunité de créer des synergies publiques/privées.

Environnement et milieux littoraux



À travers son projet « Campus de la Mer », l'ULCO entend s'affirmer comme un pôle universitaire de référence à rayonnement national et international dans le domaine de l'environnement et des milieux littoraux, avec comme axes de recherche stratégiques : la préservation des ressources et de l'environnement littoral marin, et la valorisation durable de ces ressources.



Créé en avril 2011 dans le cadre de Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Lille Nord de France, le Campus de la Mer, devenu en 2012 groupement d'intérêt scientifique (GIS) sous l'impulsion de l'ULCO et de la CA du Boulonnais, associe les acteurs impliqués dans les thématiques de la mer, du littoral et des zones côtières sur le territoire Manche-Mer du Nord. Il a pour objectif de définir une stratégie commune en matière de formation, de recherche et de valorisation, ainsi qu'à développer une expertise européenne et internationale pour devenir un centre de recherche, de formation et de valorisation reconnu.

Dans une démarche pluridisciplinaire, le Campus de la Mer fédère les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, les collectivités territoriales et le monde socio-économique concerné par l'environnement marin et littoral. Il constitue un projet de territoire qui s'appuie sur la synergie entre les compétences propres de chaque structure membre :

- Les universités et leur groupement : universités Lille 1, Lille 2, ULCO et ComUE Lille Nord de la France.
- Les structures scientifiques : CNRS, IFREMER, Haliomer, Nausicaa, pôle de compétitivité AQUIMER, plateforme Nouvelles Vagues, ANSES.
- Les institutions locales : région Nord-Pas-de-Calais, conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, communauté d'agglomération du boulonnais, CCI Côte d'Opale, syndicat mixte de la Côte d'Opale.
- Les acteurs du tissu économique du Nord de la France.

Le Campus de la Mer s'est fixé les objectifs suivants :

- Participer au renforcement de la connaissance de la biodiversité, des écosystèmes littoraux et marins et de la haute mer.
- Contribuer à la valorisation des recherches en adéquation avec le monde socio-économique.
- Impulser de nouvelles formations initiales et continues, tant

au regard des ressources halieutiques, de l'aquaculture, des énergies renouvelables, du tourisme, des transports ou des ports par exemple.

- Favoriser l'émergence d'une nouvelle gouvernance intégrant les nouveaux défis que sont la perte de la biodiversité, l'impact du changement climatique, la mutation des activités humaines, l'exigence qualitative et la sécurité alimentaire.

Contacts :



Université du Littoral Côte d'Opale

1 place de l'Yser - BP 71022 - 59375
Dunkerque cedex 1
Tél. : +33 (0)3 28 23 73 73
communication@univ-littoral.fr
www.univ-littoral.fr

Innocold

145 avenue Maurice Schumann 59140 Dunkerque
Tél. : +33 (0)3 28 65 82 49 • contact@innocold.com
www.innocold.com

Campus de la mer



Centre universitaire Capécure • Bassin Napoléon • Quai Masset • BP 120
62327 Boulogne-sur-Mer cedex
Tél. : +33 (0)3 21 99 45 23
contact@campusdelamer.fr
www.campusdelamer.fr

UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE

La révolution industrielle de quatrième génération est en marche

L'Université de Haute-Alsace (UHA), héritière d'une longue tradition d'innovation scientifique et technique, est le fruit d'une synergie entre la recherche, l'industrie et la formation. Depuis sa création en 1975, l'UHA se caractérise par le nombre et la qualité de ses filières professionnalisantes et par les relations étroites qu'elle entretient avec le tissu industriel local tout en basant son évolution sur l'exploration d'idées nouvelles. Ouverte à l'international, l'UHA développe depuis plus de dix ans des partenariats avec des universités étrangères et des formations bi ou tri-nationales. Elle appartient au réseau des universités du Rhin supérieur, EUCOR, qui regroupe les universités de Strasbourg, Mulhouse, Bâle, Fribourg en Brisgau et Karlsruhe.

L'UHA rayonne sur deux villes (Mulhouse, son siège, et Colmar) et sur cinq campus (à Mulhouse : Illberg, Collines et Fonderie, à Colmar : Grillenbreit et Biopôle), qui regroupent environ 8 000 étudiants et 580 enseignants et enseignants-chercheurs.

Campus Industrie 4.0

Le monde connaît actuellement une révolution technologique sans précédent. Dans ce contexte, l'avenir appartient aux territoires qui sauront à la fois moderniser leurs activités traditionnelles et faire émerger de nouvelles activités. C'est dans cette perspective que les acteurs du territoire Sud Alsace entendent développer un écosystème propice à la connaissance, à l'innovation et à leur diffusion la plus large possible dans le tissu économique et social.

Dans les produits comme dans les process industriels, le numérique bouleverse les usages et les pratiques. Le train de la quatrième révolution industrielle autour des objets connectés et de l'usine « 4.0 » est en marche. Aussi, l'université de Haute-Alsace, la communauté d'agglomération de Mulhouse (Mulhouse Alsace Agglomération), la Société industrielle de Mulhouse (SIM) et la CCI Alsace ont imaginé le projet « Campus Industrie 4.0 » afin de permettre au Sud Alsace de conforter sa place de leader dans le domaine industriel.

L'UHA participe à ce projet avec son potentiel de recherche et ses formations pluridisciplinaires. Recherche partenariale, transfert de technologies, formation tout au long de la vie, apprentissage sont les points forts de l'UHA mis au service du « Campus Industrie 4.0 ». Aussi, l'opportunité de conclure des partenariats public/privé offre tout un champ de développement aux entreprises. Enfin, à travers cette initiative l'UHA renforce son attachement au territoire Sud Alsace en contribuant au développement de l'économie de la connaissance.

Rassemblant l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels du territoire, « Campus Industrie 4.0 » a pour but de renforcer la communauté des entreprises, de développer la recherche publique, de l'aider à trouver des débouchés industriels et de soutenir le développement d'entreprises leaders de la quatrième révolution industrielle.

Dans cet objectif, le projet vise à constituer une offre d'échanges, d'expertises et de compétences technologiques afin de :

- faciliter le transfert de technologies et de promotion ;
- d'accélérer la compétitivité de plus de 6 000 entreprises industrielles alsaciennes ;
- de diversifier, in fine, leurs activités sur des marchés à fort potentiel.

Cette offre globale de services à destination des entreprises en matière de recherche et développement, transfert de technologies et aussi de formation, est centrée sur trois domaines d'activités stratégiques : Matériaux et procédés - Transports et mobilités - Usine du futur.

Les partenaires engagés dans la démarche aux côtés de l'UHA, de Mulhouse Alsace Agglomération, de la SIM et de la CCI Alsace sont : Cetim Cermat ; Institut français du textile et de l'habillement (Ifth) ; Institut franco-allemand de recherche de Saint-Louis (Isl) ; Institut Carnot Mica ; Pôle fibres ; Textile d'Alsace ; Pôle Véhicule du futur ; Comité d'action économique du Haut-Rhin (Cahr) ; Technopole de Mulhouse.

La maison de l'innovation et de l'entreprise

Inaugurée le 7 mai 2010, la Maison de l'innovation et de l'entreprise est un outil imaginé par l'université de Haute-Alsace et Mulhouse Alsace Agglomération. Elle est conçue comme un espace de rencontre entre le monde de la recherche universitaire et le monde économique. Sa vocation est de favoriser les rencontres et les échanges, de créer des synergies et de développer des coopérations nouvelles, sources de transfert de technologie et d'innovation pour les entreprises de la région Alsace.

La cellule de valorisation de l'UHA, SEMIA (incubateur d'entreprises innovantes d'Alsace) et le Technopôle de Mulhouse travaillent de concert pour assurer l'animation de cet espace d'interaction et mettre en place les événements qui favorisent les échanges et les rencontres autour du thème de l'innovation. Des présentations des laboratoires universitaires aux entreprises ou des pôles de compétitivité aux chercheurs, des rencontres entre responsables de laboratoires et d'entreprises ou encore des conférences font de la Maison de l'innovation et de l'entreprise un lieu de rencontre et d'enrichissement mutuel.

Contacts :

Université de Haute-Alsace

2 rue des Frères Lumière • 68093 Mulhouse Cedex
Tél : +33 (0)3 89 33 60 00 • contact@uha.fr • www.uha.fr

La maison de l'innovation et de l'entreprise

Campus Illberg • lamie@uha.fr

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

La montagne au cœur de la recherche et de l'innovation

Entre Genève, Turin, Lyon et Grenoble, aux frontières de la Suisse et de l'Italie, avec le concours indéfectible des collectivités locales qui l'ont vu naître, l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) est un acteur territorial, régional et transfrontalier majeur du développement social, économique et culturel.

L'USMB accueille plus de 14 000 étudiants sur trois campus situés dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Au sein de ce territoire, la croissance est partout présente, des stations de haute montagne internationalement renommées aux vallées industrielles en passant par un ensemble de villes bien connues : Annecy, Annemasse, Évian-Thonon en Haute-Savoie, Chambéry et Aix-les-Bains en Savoie. L'USMB a défini cinq champs communs à la formation et à la recherche, dont un qui se veut plus particulièrement différenciant : Montagne, Tourisme, Sports, Santé. Le thème est porteur car les questions d'environnement, d'écologie, de croissance de l'économie et du développement des territoires, l'apparition des nouvelles pratiques touristiques, culturelles, sportives, de santé, de bien-être et de loisirs soulèvent des questions juridiques, sociétales et environnementales au cœur des préoccupations des acteurs des territoires montagnards.

En effet, les secteurs de la montagne et de son aménagement, du tourisme et des sports de plein air représentent une part importante de l'économie locale et contribuent largement à leur notoriété. La Savoie est la première destination touristique de montagne en France (63 stations, 36 100 ha de domaines skiables – 1^{er} rang mondial – 23 millions de nuitées en hiver). Elle concentre 43% des entreprises de l'aménagement de la montagne (Leitner, Doppelmayr, La compagnie des Alpes, Skidata, Prinoth, LST, etc.) et 40% des investissements (124 millions d'euros en 2013). La Haute-Savoie compte quant à elle 48 stations et 20 500 ha de domaines skiables. Elle accueille 41% des 291 entreprises de Rhône-Alpes travaillant dans le domaine de l'équipement de la personne pour les sports de plein air et les loisirs, 46% de l'emploi soit 2 700 salariés, et 68% du chiffre d'affaires soit 1,6 milliard d'euros.

Les entreprises de ces secteurs bénéficient du soutien d'organismes qui travaillent en réseau :

- l'association Montanea qui, depuis Chambéry, organise, promeut et accueille les événements liés à la montagne ;
- le cluster Montagne, implanté près de Chambéry, qui se consacre à l'aménagement de la montagne ;
- l'association Outdoor Sports Valley, créée à Annecy en 2010 puis labellisée Grappe d'entreprises par l'État en 2011, fédère, représente et contribue au développement de 180 entreprises de l'industrie des sports outdoor du sillon alpin ;
- le cluster Sporaltec, à Saint-Étienne, accompagne les entreprises du secteur du sport dans leur démarche d'innovation.

L'USMB collabore de manière étroite avec ces organismes, tant en ce qui concerne la recherche (notamment appliquée), les formations (initiale, continue, à distance), la valorisation et le transfert, le tout dans une approche pluridisciplinaire, participant ainsi à un écosystème particulièrement riche.

L'université est un des trois partenaires fondateurs, avec

Grenoble 2 et IRSTEA, du labex ITEM (Innovation et territoires de montagne). Dix des dix-neuf laboratoires de l'USMB ont une activité dans les secteurs de la montagne, du tourisme ou du sport. Environ 25 formations proposées par l'université s'y rapportent directement, parcours de licence, licence professionnelle ou master et diplômes d'université.

L'USMB est partenaire, avec le Lycée Hôtelier Savoie Léman de Thonon-les-Bains et le rectorat de l'académie de Grenoble, du campus des métiers « Savoie Mont-Blanc Campus : métiers de l'hôtellerie et du tourisme de montagne ». Cette dynamique est renforcée par la participation de l'université au comité de pilotage restreint en vue de la création d'une École Française du Tourisme et de l'Hospitalité, une initiative de l'Assemblée nationale.

L'USMB s'est également rapprochée de l'Institut Français du Tourisme (IFT) pour porter depuis 2014, en partenariat avec les collectivités locales (CA d'Annecy et Chambéry Métropole, notamment) et les entreprises intéressées, un pôle touristique d'excellence « Montagne inventive » qui lie formation, recherche et valorisation dans un cadre national et international.

Tant en formation qu'en recherche, les partenariats internationaux recherchés prennent en compte cette dimension « Montagne ». À titre d'exemple, l'action en Chine est exclusivement concentrée sur la province montagneuse du Sichuan, et l'extension de la coopération se réalise avec la seule préfecture autonome tibétaine.

L'USMB apparaît ainsi comme l'élément avancé d'une volonté de mobilisation de l'expertise scientifique et technique pour accompagner l'action publique ou privée, et encourager ainsi les échanges entre les chercheurs, les décideurs et les autres acteurs de la montagne. À ce titre, le succès de l'appel annuel à projets « Montagne », qui associe laboratoires universitaires, entreprises du territoire et collectivités, est emblématique.

Les collaborations ont été renforcées récemment dans le cadre de l'appel à projets Montagne 2015 de l'USMB, co-financé par l'Assemblée des Pays de Savoie et la région Rhône-Alpes à hauteur de 100 k€. Cet appel à projets a permis d'associer étroitement le Cluster Montagne et le Labex ITEM en tant que partenaires non financiers.

La nouvelle convention-cadre de partenariat entre le cluster Montagne, la région Rhône-Alpes, les départements de Haute-Savoie, de Savoie, et l'USMB conduira à mettre en œuvre un ensemble de dispositifs favorisant le développement d'un portail régional, national et européen sur les questions relatives à la recherche, à la formation supérieure et à l'innovation concernant la montagne. Ce portail, identifié par une marque, permettra à l'USMB, en lien avec les acteurs économiques du Cluster Montagne, d'être identifiée comme la porte d'entrée académique régionale sur toutes ces questions et au Cluster Montagne d'être identifié comme le référent du monde socio-économique sur ces mêmes questions.

Contact :

Université Savoie Mont Blanc

27 rue Marcoz • 73000 Chambéry

Tél. : +33 (0)4 79 75 85 85

presidence@univ-savoie.fr • www.univ-smb.fr

UNIVERSITÉ DU MAINE LE MANS – LAVAL

Leader mondial dans la science du son

Créée en 1977, l'université du Maine est un établissement pluridisciplinaire de près de 11 000 étudiants répartis sur deux campus, Le Mans et Laval. Avec ses trois facultés, deux IUT et une école d'ingénieurs (Ensim), elle offre des formations et une activité de recherche d'expertise reconnue internationalement en sciences et technologie, mais aussi en lettres et langues, droit, économie, gestion, sciences humaines et sociales.

Dans l'objectif de renforcer sa visibilité en France et à l'international, l'université du Maine a fait le choix de mettre en place cinq instituts, dont l'un porte sur l'acoustique et les vibrations, une thématique dans laquelle l'université du Maine excelle, lui permettant d'acquérir une visibilité internationale.

Créé en 1981, le Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine (LAUM) est une unité mixte de recherche (UMR) dont les deux tutelles sont l'université du Maine et le CNRS. L'ESEO d'Angers (École Supérieure d'Électronique de l'Ouest) est un établissement partenaire depuis janvier 2012. Les formations proposées vont de bac+3 à bac+8. Le LAUM dispose d'une équipe d'environ 120 personnes : c'est la plus forte concentration de chercheurs en acoustique en France et en Europe !

Les activités du laboratoire sont centrées principalement sur l'acoustique « de l'audible » mais le laboratoire a intégré depuis quelques années de nouveaux thèmes de recherche dans le domaine des vibrations et des ultrasons.

L'acoustique est la science du son. Elle œuvre pour un confort sonore quotidien, traite des bruits parasites, du diagnostic physiologique, médical et industriel, étudie les vibrations, la propagation des ondes pour recréer un univers sonore utile, acceptable voire agréable. Les secteurs concernés sont nombreux et divers : transport terrestre, maritime, aéronautique et aérospatial ; bâtiment, génie civil, énergies ; environnement, nuisances sonores, santé publique ; le son et les instruments de musique...

Les activités de recherche du LAUM portent sur la propagation des ondes dans les fluides (au repos ou en écoulement) et dans les solides (matériaux poreux, granulaires ou composites, structures vibrantes) ainsi que sur les mécanismes de couplage. Elles ont avant tout pour objet de comprendre les phénomènes physiques mis en jeu en privilégiant le développement de modèles analytiques et d'études expérimentales associés aux simulations numériques nécessaires.

Début 2014, sous l'impulsion de l'université du Maine, l'institut Le Mans acoustique voit le jour dans l'objectif de mettre en synergie la Recherche, la Formation et l'Innovation (RFI) en acoustique. Déclinées du local à l'international, les actions menées visent à renforcer la recherche fondamentale et appliquée. Elles favorisent les interactions entre le milieu socio-économique et le milieu académique, et développent la recherche et l'innovation en adéquation avec une offre de formation complète et structurée. Les actions menées ont aussi pour objectif de favoriser la dissémination dans le grand public.

Soutenu par les collectivités locales et l'IRT Jules verne, Le Mans acoustique s'appuie sur le LAUM. Il fédère les acteurs et structure l'activité acoustique et vibration dans le Grand ouest. Le comité de pilotage de Le Mans acoustique est composé des partenaires opérationnels*, des partenaires institutionnels et des collectivités territoriales qui soutiennent ce programme.

Grâce au soutien de la région Pays de la Loire, des collectivités locales et du CNRS, en un an de fonctionnement, Le Mans acoustique peut s'enorgueillir de l'engagement de nombreux projets : six programmes de recherche régionaux impliquant les chercheurs du LAUM, de l'IMMM, du CTTM, de l'ESGT, de l'École Centrale de Nantes et de l'IFSTTAR ont été lancés, tout comme quatre programmes internationaux avec les universités de Sheffield (Royaume-Uni), d'Harbin (Chine), de Sherbrooke (Canada) et de Prague (République Tchèque).

Le HUB Acoustique mis en œuvre dans le cadre de l'appel à projets international « Connect Talent » lancé par la Région a aussi permis de recevoir au LAUM, plusieurs chercheurs étrangers de haut niveau. Deux congrès internationaux en acoustique ont également été organisés au Mans. L'université du Maine s'apprête à accueillir le prochain congrès français d'acoustique en 2016.

De plus, la mise en synergie Recherche et Formation a permis de mettre en place un dispositif de formation innovant en réponse aux besoins des industriels locaux dont l'entreprise de Mecachrome (leader mondial dans la mécanique de haute précision) est le premier bénéficiaire. Des modules de formation à distance ont été créés au profit de l'équipementier automobile Valéo, qui souhaite qualifier ses formations en s'appuyant sur les compétences de l'ingénierie pédagogique et des chercheurs en acoustique. Ainsi, la création d'un Small Private Online Course (SPOC) est en cours d'étude avec les partenaires compétents dans le domaine de l'enseignement, de l'ingénierie pédagogique et des nouvelles technologies au service de la formation.

En 2014, plusieurs partenaires de Le Mans Acoustique se sont investis dans le projet de Technocampus. Ce centre de recherche et d'innovation technologique, ambitieux dans ses objectifs et novateur dans les partenariats instaurés, académiques et industriels, a pour objet de contribuer à structurer un pôle d'expertise de dimension mondiale en Pays de la Loire autour des problématiques dédiées à l'acoustique, aux vibrations et aux matériaux.

Par ailleurs, plusieurs projets de création d'entreprises sont à l'étude à l'image de la startup MetAcoustic, incubée à la technopole du Mans et de la Sarthe, et visant à valoriser un nouveau concept de matériaux insonorisant issu de travaux de recherche qui se sont déroulés au LAUM.

Autant d'exemples qui montrent que la dynamique impulsée par Le Mans Acoustique a porté très rapidement ses fruits. Elle

souligne la capacité des acteurs académiques, de la recherche, de la formation ainsi que les acteurs socio-économiques à se rassembler autour de projets concrets.

* Les partenaires opérationnels de Le Mans acoustique sont : le LAUM, l'Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM), le laboratoire d'Informatique de l'université du Maine (LIUM), l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans (ENSIM), l'UFR Sciences, l'IUT du Mans, le Centre Universitaire d'Éducation Permanente (CUEP), l'Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique (ITEMM), l'École Supérieure des Beaux-Arts Tours Angers Le Mans (ESBA TALM), le Centre de Transfert de Technologie du Mans (CTTM), le Centre de culture scientifique, technique et industrielle Maine Sciences, l'incubateur et technopôle du Mans et de la Sarthe Emergence.

Contact :

Université du Maine Le Mans – Laval

Avenue Olivier Messiaen • 72085 Le Mans cedex 9

Tél. : +33 (0)2 43 83 30 00

communication@univ-lemans.fr

www.univ-lemans

Acouville

L'ÉTUDE DES ONDES SONORES EN MILIEU URBAIN

Circulation, activités humaines... la ville est bruyante. Et la maîtrise de la pollution sonore est devenue l'un des grands défis de l'urbanisme moderne. Pour aider à la juguler, les chercheurs du Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine (LAUM), s'efforcent de comprendre et prédire le comportement des ondes acoustiques en milieu urbain. Le nom de leur programme de recherche, financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) : Acouville. Entre maquettes et simulations numériques, il devrait aider à penser des villes plus humaines.

Calfeutrés dans une chambre sourde, des chercheurs du laboratoire d'acoustique de l'université du Maine étudient la propagation du bruit en milieu urbain. Et développent des outils de lutte contre la pollution sonore.

Le cas le plus simple consiste à étudier la propagation du son dans une maquette de rue unique intégralement construite en plexiglas. Ce matériau est dit neutre car l'onde sonore s'y réfléchit sans être absorbée. Pour plus de complexité, les chercheurs ajoutent ensuite des éléments en bois ou en mousse dont les propriétés acoustiques se rapprochent de celles des matériaux urbains.

Mais une seule rue ne fait pas une ville. Et le réseau de croisements et de connexions que l'on rencontre dans la réalité ajoute à la complexité de l'acoustique urbaine. Pour l'appréhender dans sa globalité, les chercheurs du LAUM réalisent des maquettes évoquant le plan des grandes villes américaines, telle New York. La géométrie des villes européennes offre encore plus de diversité ! Autant de défis à relever !

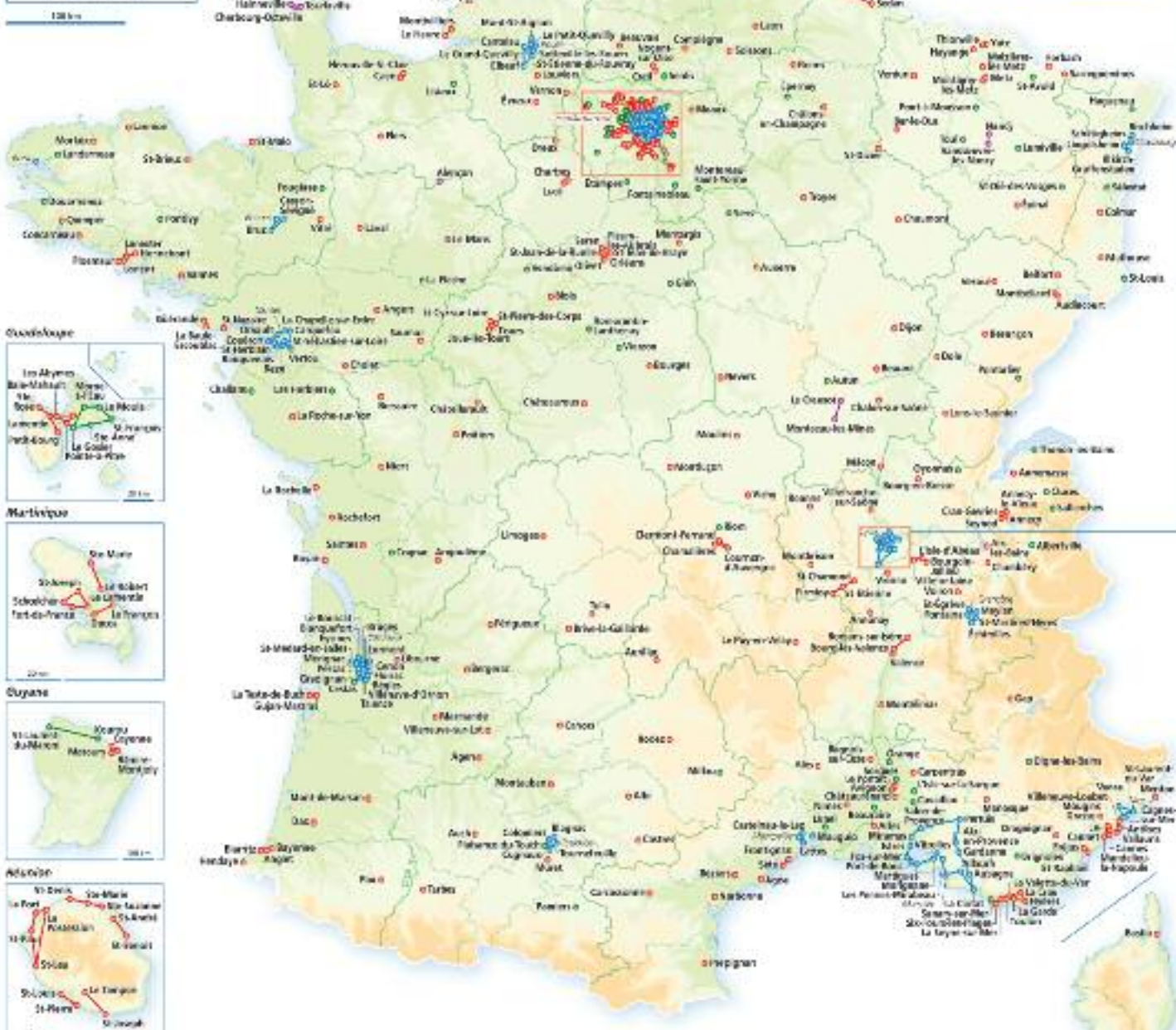


Villes de France

Les villes composant les EPCI*

* EPCI : établissements publics de coopération intercommunale

- Communauté d'agglomération
 - Communauté de communes
 - Département de la Seine-Saint-Denis
 - Syndicat d'agglomération nouvelle
 - Métropole
- Lieu de origine
— Lieu de destination
1. 2015-2016, 2. 2016-2017, 3. 2017-2018, 4. 2018-2019, 5. 2019-2020, 6. 2020-2021



Métropole européenne de Lille



Métropole de Lyon (Grand Lyon)



Île-de-France



Métropole du Grand Paris



Publication réalisée par Sophie Dortes,
conseiller Villes de France,
en collaboration avec Denis Varaschin,
président, université Savoie Mont Blanc

Crédits photographiques :
@Université Savoie Mont Blanc
université du Maine Le Mans Laval
université du Littoral Côte d'Opale
Villes de France



94 rue de Sèvres
75007 Paris - France
Tél. : +33 1 45 44 99 61
Fax : +33 1 45 44 24 50

courriel : contact@villesdefrance.fr

www.enseignement-sup-villesdefrance.fr

www.villesdefrance.fr